



**Ministero per i Beni e le Attività Culturali**

SEGRETARIATO GENERALE

Servizio I – Coordinamento e Studi

**Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité  
des expressions culturelles**

**Italie - Rapport périodique (2007-2011)**

Rome, le 25 avril 2012

## Résumé

La République Italienne, dont la Constitution date de 1947, a été établie sur des *principes fondamentaux*, qui prévoient d'une façon explicite le respect des droits de l'homme, de la dignité sociale, du développement de l'être humain, de la protection des minorités linguistiques et des croyances religieuses ainsi que sur la promotion et le développement de la culture (articles 2, 3, 6, 8 et 9).

Bien avant son adhésion à la Convention de l'Unesco du 2005, l'Italie s'est dotée de lois et de règlements finalisés à protéger et à promouvoir le travail, le patrimoine et les activités culturels de toute sorte. Pour ce faire, les compétences des pouvoirs publics ont été partagées entre de nombreuses institutions œuvrant dans différents domaines. Le Rapport national, partant du contexte précédant la ratification de la Convention en 2007 (qui est, d'ailleurs parfaitement en ligne avec les principes et les axes d'intervention de la Convention même) esquisse le cadre normatif et institutionnel concernant le champ d'intérêt de cet accord international.

En suivant le format établi pour ce rapport, nous nous sommes efforcés de fournir tous les renseignements, les données et les analyses critiques des milieux d'intervention qui ont joué, dans la période 2007-2011, et jouent encore aujourd'hui, un rôle important pour la mise en œuvre des principes de la Convention. Cet exercice a permis de comprendre comment se sont développés en Italie la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles en Italie, aussi bien au niveau institutionnel, par un nombre élevé d'Administrations et institutions publiques, que pour ce qui relève de la société civile, par nombre d'organisations œuvrant dans tout le pays.

L'exposé des 'Mesures' suit le format donné et il est précédé par un avant-propos et un schéma esquissant le cadre normatif et institutionnel concernant les axes d'intervention de la Convention. La répartition des arguments est la suivante :

### Chap.2.1.Politiques culturelles et mesures

- Télécommunications - Médias / Industries culturelles (cinéma, musique, édition vidéo) / Protection du droit intellectuel et d'auteur / Créativité
- Patrimoine culturel / Culture / Minorités linguistiques
- Immigration et droits civiques
- Bien être, travail et intégration sociale
- Education / Jeunesse

### Chap.2.2.Coopération internationale et traitement préférentiel

- Contrefaçon
- Cinéma
- Coopération culturelle bilatérale
- Coopération au développement

### Chap.2.3.Culture et développement durable / Soutien financier

La Partie du Rapport *2.4.Protéger les expressions culturelles menacées* n'est pas exploitée.

Chaque section du Rapport est intégrée par une annexe qui propose une sélection de programmes/initiatives réalisés dans la période considérée. L'annexe est disponible dans les cinq dernières pages du texte.

La section *3.Sensibilisation et participation de la société civile* montre la richesse et l'envergure de l'engagement de cet acteur pour la mise en œuvre des principes de la Convention.

Les Annexes *1.Sources principales et liens* et *2.Communication des statistiques disponibles* fournissent les renseignements complémentaires aux exposés du texte.

Dans tous les champs d'action examinés il ressort clairement que l'Italie attache une grande importance à la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et dans le futur elle pourra s'engager à renforcer tout programme et action qui puisse s'inscrire dans le cadre de la Convention de 2005. Aussi, elle est disponible à offrir sa collaboration pour rendre de plus en plus efficace son partenariat avec les pays du monde entier, notamment avec ceux qui pourraient profiter de son expertise dans ces domaines.

## 1. Informations générales

**a) Nom de la partie :** *Italie*

**b) Date de ratification :** *19.2.2007*

**c) Processus de ratification :** *processus parlementaire*

**d) Contribution totale au FIDC :** *l'Italie ne contribue pas, actuellement, au FIDC*

**e) Organismes responsables de la préparation du dossier :**

*Ministère pour les biens et les activités culturels*

*Commission Nationale Italienne pour l'Unesco*

**f) Point de contact désigné officiellement :**

*Emilio Cabasino - Ministère pour les biens et les activités culturels*

*Secrétariat Général – Service I, Coordination et études*

*Via del Collegio Romano, 27*

*Italy - 00186 Rome*

*Tel.+39.06.67.23.26.82*

*Fax +39.06.67.23.25.47*

*e-mail: emilio.cabasino@beniculturali.it*

**g) Date à laquelle le rapport a été préparé :** *25.4.2012*

**h) Nom du ou des responsable(s) chargé(s) de signer le rapport :**

*Architecte Antonia Pasqua Recchia Secrétaire Général du Ministère pour les biens et les activités culturels*

Date de la signature : ..... Signature : .....

**i) Description du processus de consultation établi pour la préparation du rapport et nom du ou des représentant(s) d'organisation de la société civile apportant leur contribution :**

*La Commission Nationale Italienne de l'UNESCO (CNIU) a sélectionné, parmi les ONG et ONLUS reconnues par le Gouvernement Italien, quelques organisations particulièrement dynamiques sur les sujets de la Convention sur la Protection et la Promotion de la Diversité des Expressions culturelles. La CNIU a invité ces Organisations à dresser un rapport de leurs activités durant la période 2007-2011. Par ailleurs, la CNIU a collaboré avec l'Association Città Italiane (Villes Italiennes), membre permanent de l'Assemblée de la CNIU. La CNIU a également suivi les activités réalisées par la société civile dans le cadre de la Convention, qui a souvent exigé le patronage de la CNIU.*

## 2. Mesures

### *Avant-propos*

L'Italie est, depuis toujours, un carrefour de civilisations et cultures différentes. Compte tenu du positionnement géographique du pays, au milieu de la Méditerranée, la diversité des expressions culturelles a caractérisé l'Italie à partir de la formation de ses plus anciennes civilisations. A partir de la préhistoire, phéniciens, grecs, populations venant d'Afrique du nord et d'orient, du nord de l'Europe, autochtones italiotes, étrusques et romains ont toujours mélangé leurs produits matériels et culturels, donnant vie à la civilisation qui a marqué l'histoire du monde entier. L'Italie d'aujourd'hui possède un grand nombre de musées, galeries, sites archéologiques et un patrimoine culturel matériel et immatériel très important, qui est aussi un élément générateur de nouvelles expressions culturelles et créatives, dont beaucoup sont utilisées par les industries manufacturières. Elle est également confrontée à la vague des récents flux d'immigration provenant de l'Est de l'Europe et du Sud du monde.

Pour aborder le thème de la protection et promotion de la diversité des expressions culturelles il est nécessaire d'esquisser le cadre juridique et institutionnel dans lequel s'inscrit toute activité concernant l'application de la Convention de 2005.

En effet, il y a beaucoup de lois, de programmes et d'activités à tous les niveaux institutionnels qui peuvent s'inscrire dans l'esprit et dans les objectifs pratiques de la Convention, dont beaucoup ont été élaborés et adoptés avant la ratification de la Convention Unesco de la part de l'Italie, par Loi 19 février 2007, n.19<sup>1</sup>.

Compte tenu de l'ampleur du champ d'intervention de la Convention du 2005, il paraît convenable de résumer d'une façon schématique les lois principales et les compétences institutionnelles selon ses axes d'intervention.

Dans le Tableau 1 on propose une répartition qui suit les sept axes suivants :

- Télécommunications - Médias / Industries culturelles (cinéma, musique, édition vidéo) / Protection du droit intellectuel et d'auteur / Créativité
- Patrimoine culturel / Culture / Minorités linguistiques
- Immigration et droits civiques
- Bien être, travail et intégration sociale
- Education / Jeunesse
- Culture et développement durable – Soutien financier
- Coopération internationale et traitement préférentiel

Toutes les lois les plus importantes à ce sujet sont mentionnées dans le schéma, avec l'indication des ministères compétents dans chaque domaine. Sont également mentionnés les autres niveaux institutionnels engagés dans la programmation et la mise en œuvre des mesures relatives à la protection et la promotion des expressions de la diversité culturelle<sup>2</sup>.

Le Rapport italien suit le format et la répartition des arguments donnés par l'Unesco, mais il suit aussi, dans chaque sous-paragraphe, un critère lié au schéma proposé. D'autant plus que cette approche est la seule qui nous permet de garder une cohérence entre l'illustration de toutes les activités menées par notre pays et l'architecture institutionnelle au sein de laquelle ces activités sont programmées et mises en œuvre.

S'agissant du premier rapport sur la Convention, nous avons choisi de mentionner aussi des lois et des activités antérieures à l'année 2007 qui jouent un rôle important pour le respect et la mise en œuvre des principes de la Convention même.

Sous le profil institutionnel l'on a choisi de privilégier une collecte de données très détaillée et systématique au niveau central (Etat), compte tenu de l'extension du Rapport et du niveau de détails demandés, mais l'on cite aussi les exemples d'initiatives et de programmes réalisés par d'autres niveaux institutionnels retenus d'intérêt pour l'exposé.

Il nous semble concernant ce sujet de démarrer le Rapport national en évoquant la loi la plus importante, de laquelle découlent toutes les autres, à savoir la Constitution de la République Italienne (année 1947), dont les articles relatifs aux *principes fondamentaux* prévoient des dispositions explicites sur le respect des droits de l'homme, de la dignité sociale, du développement de l'être humain, de la protection des minorités linguistiques et des croyances religieuses ainsi que sur la promotion et le développement de la culture (articles 2, 3, 6, 8 et 9).

<sup>1</sup> JO, Supplément Ordinaire, Série Générale, n.53, du 5 mars 2007.

<sup>2</sup> Il faut rappeler que certaines appellations des Ministères évoqués peuvent changer ou disparaître au cours des changements de Gouvernement, mais les compétences fondamentales demeurent auprès des bureaux des administrations qui vont intégrer les compétences mêmes.

Articles de la Convention / Sections du Rapport National / Champs d'intervention de la Convention/ Lois principales Italiennes						
Conv.Art.7-8 / Rap.Chap.2.1	Conv.Art.7-8 Rap.Chap.2.1-(2.4 ?)	Conv.Art.7-8 / Rap.Chap.2.1	Conv.Art.7-8 / Rap.Chap.2.1	Conv.Art.7-8 / Rap.Chap.2.1	Conv.Art.12, 14,16 Rap.Chap.2.2	Conv.Art.13 / Rap.Chap.2.3
<b>Télécommunications - Médias / Industries culturelles (cinéma, musique, édition vidéo) / Protection du droit intellectuel et d'auteur / Créativité</b>	<b>Patrimoine culturel / culture / Minorités linguistiques</b>	<b>Immigration et droits civils</b>	<b>Bien être, travail et intégration sociale</b>	<b>Education / Jeunesse</b>	<b>Coopération internationale et traitement préférentiel</b>	<b>Culture et développement durable – Soutien financier</b>
<b>A. Radio - Télévision</b> <i>L.103/1975 sur le service public de radio-télévision – Contrat de service RAI</i> <i>Dlgs.31 luglio 2005, n. 177, texte unique sur la radiotélévision</i> <i>D.Lgs. 15.3.2010, n. 44. Attuazione della direttiva 2007/65, eserc.att.televisive</i> <b>B. Edition – Contributions pour la presse quotidienne et périodique (cfr. Annexe 1)</b> <b>C. Spectacle et Cinéma</b> <i>L.30.4.1985, n.163, Institution Fonds Unique pour le spectacle</i> <i>D.Lgs. 22 janvier 2004, n. 28 et modifications successives – Loi cinéma</i> <b>D. Droit intellectuel et d'auteur – L.22 avril 1941, n.633 e s.m.i.</b> <i>Misure contro la contraffazione</i> <b>E. Créativité - Fonds national pour l'innovation</b>	<b>A. Patrimoine culturel</b> <i>- Dlgs.32/2004 e smi, Code des biens culturels et du paysage</i> <b>B. Minorités Linguistiques</b> <i>L.302 du 28 aout 1997 ratification de la Convention cadre pour la protection des minorités nationales, (Strasbourg, 1.21995), en vigueur depuis le 1° mars 1998</i> <i>L. 15 décembre 1999, n. 482, règle la protection des minorités linguistiques D.P.R. 2.5.2001 n.345 Regolamento di attuazione della L.15 décembre 1999, n. 482</i> <b>C. Promotion à l'étranger</b> <i>L.401/1990</i>	<i>D.Lgs. 25.7 texte unique des dispositions i concernant i la discipline de l'immigration et des normes sur la condition de l'étranger</i> <i>D.Lgs. 9.7.2003 n. 215. Actuation de la directive 2000/43/CE pour la parité de traitement entre les personnes indépendamment de la race et de l'origine ethnique</i> <i>Fonds européen pour l'intégration des citoyens des Pays tiers</i>	<i>L. 11-8-1991 n. 266. Loi cadre sur le volontariat</i>	<i>L. 28-8-1997 n. 285. Dispositions pour la promotion de droits et opportunités pour l'enfance et l'adolescence</i> <i>Publicata nella Gazz. Uff. 5 settembre 1997, n. 207</i> <i>- Fonds national pour les politiques liées à la jeunesse</i>	<i>L.49 del 26 février 1987</i> Cinema <i>- Accords de coproduction cinématographique</i>	Utilisation ressources communautaires <i>- QSN 2007-2013 / PON / POAT</i>  <i>Déductions fiscales pour le soutien du secteur culturel</i>
<b>Institutions compétentes (niveau central – état)</b>						
Présidence du Conseil des Ministres / Département pour l'information et l'édition Ministère pour les biens et les activités culturelles <i>- Direction générale pour les bibliothèques, les instituts culturels et le droit d'auteur</i> <i>- Direction générale pour le cinéma</i> <i>- Direction générale pour le spectacle vivant</i> Ministère du développement économique <i>- Direction générale pour la lutte contre la contrefaçon/bureau italien des brevets et des marques</i> <i>- Département pour l'entreprise et l'internationalisation</i> <i>- Département pour les communications</i> Autorité publique pour les communications (AGCOM) SIAE, Société Italienne des Auteurs et des Editeurs (collecte droit d'auteur)	A. Ministère pour les biens et les activités culturelles B. <i>plusieurs administrations</i> <i>- Présid. du conseil des Ministres/Département des affaires régionales</i> <i>- Ministère de l'Intérieure/ Bureau central des zones frontalières et des minorités ethniques</i> <i>- Ministère du développement économique / Département Télécomm.</i> <i>- Autorité publique pour les communicat. (AGCOM)</i> <i>- Ministère de l'éducation, de l'université et de la recherche</i> C. Ministère des affaires étrangères /Instituts culturels <i>- Société Dante Alighieri</i>	Ministère de l'Intérieure <i>- Département pour les libertés civiles et l'immigration</i> <i>- Direction centrale pour les politiques de l'immigration et de l'asile</i> <i>- Direction pour les droits civils et les minorités</i> Présidence du Conseil des Ministres / Département des paires opportunités <i>- Bureau national pour la lutte contre la discrimination raciale (UNAR)</i>	Ministère du travail et des politiques sociales <i>- Direction générale pour l'inclusion et les politiques sociales</i> <i>- Direction Générale pour les politiques actives et passives du travail</i> <i>- Direction générale pour le secteur associatif et la société civile</i> Présidence du Conseil des Ministres / Département des paires opportunités	Ministère de l'éducation, de l'université et de la recherche <i>- Département pour l'éducation/Direction Générale pour l'étudiant, l'intégration, la participation et la communication</i> Présidence du conseil des Ministres/Ministère de la jeunesse	Ministère des affaires étrangères <i>- Direction générale pour la coopération au développement</i> <i>- Direction générale pour la promotion du système Pays</i> Ministère pour les biens et les activités culturelles <i>Activités internationales et accords culturels</i> Tous les Ministères avec des accords bilatéraux	Ministère du développement économique <i>- Département pour le développement et la cohésion économique</i> Ministère pour les biens et les activités culturelles <i>-Direction générale pour les affaires économiques – Directions Régionales</i> Ministère de l'économie et des finances
<b>Les collectivités territoriales (20/Régions; 104 / Départements; 8.100 / Communes) gèrent, à leur niveau institutionnel, les dossier sur les mêmes champs d'intervention</b>						
<b>Société civile</b>						

## 2.1 Politiques culturelles et mesures <sup>3</sup>

### 2.1.1. Télé-communications - Médias / Industries culturelles (cinéma, musique, édition vidéo) / Protection du droit intellectuel et d'auteur / Créativité

#### Radio et Télévision

Pour ce qui relève de ce secteur on peut citer d'abord l'existence d'un service public, géré par une entreprise (publique) la *RAI-Radiotelevisione italiana*<sup>4</sup>, soutenu par le paiement d'une redevance obligatoire pour les possesseurs d'un appareil récepteur (montant pour l'année 2012, € 112 ; le 67% des foyers payants, année 2009, v. *Annexe 2.Statistique*, Tab.2.2/suite). La fourniture des services est réglée par une Convention de concession exclusive, approuvée par arrêté du Président de la République et par un contrat de service triennal entre le *Ministère du développement économique (Département de la Communication)* et la RAI, dont le dernier a été signé en avril 2011 et expirera le 31 décembre 2012. Dans la Convention et dans le Contrat de service sont prévues des clauses relatives à la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, comme dans la réglementation générale du secteur de la radiotélévision (D.Lgs.15.3.2010, n.44), qui a récemment intégré les normes européennes en la matière (Directive 2007/65/CE, voir aussi Report de l'UE).

Le but du service public tient à garantir la plus ample gamme d'informations et d'émissions programmées, un offre de programmes équilibré et varié afin de satisfaire, en rapport avec le contexte national et européen, les exigences démocratiques, culturelles et sociales de la collectivité, tout en assurant la qualité des émissions et le pluralisme, y inclus la diversité culturelle et linguistique. Dans l'application du principe de subsidiarité horizontale et dans la mission du service public l'on peut aussi évoquer l'obligation de valoriser les expertises provenant de la société civile.

Dans ce contexte on peut citer une série d'émissions et d'activités concernant différents champs d'intérêt, tels que :

- *Rai Med*, canal satellitaire bilingue (italien et arabe) ;
- *Crash – Contatto, Impatto, Convivenza (Contact, Impact, Vie en commun, RAITRE, RAISTORIA* et dans le site web RAI.it) émission télé entièrement dédiée au sujet de l'immigration ;
- *In Italia* (RAIUNO, RAISTORIA et dans le site web RAI.it) "*L'Italia e l'Italiano per stranieri (L'Italie et l'Italien pour les étrangers)*", un projet-pilote pour l'apprentissage de l'italien de la part des étrangers ;
- *Cantieri d'Italia (Chantiers d'Italie - RAIUNO,RAIDUE, RAISCUOLA* et dans le site web RAI.it) le premier cours basique d'italien (niveau L2) réalisé par le service public télé, utilisable sans la médiation des enseignants ;
- *Estovest sguardo a Levante (Est-Ouest, regard vers l'orient, RAI TRE* et dans le site web RAI.it), est une émission d'information hebdomadaire dédiée à l'élargissement de l'Europe avec les pays de l'Est ;
- *Area di Servizio (Aire de service, RADIO UNO* et dans le site web RAI.it), est un programme radio dédié aux thèmes sociaux, en particulier au sujet de l'immigration et de l'intégration sociale ;
- *Cultural Shock*, projet cross médial avec un but pédagogique, adressé aux jeunes ;
- les émissions radio et télé réalisées en langue, dans les régions où résident les communautés minoritaires ont été 1.136, pendant l'année 2009 (voir aussi § 2.1.2 et *Annexe 2.Statistique*, Tab.2.2/suite, c.15).

Par le biais de ces émissions l'on peut apprécier non seulement l'attention institutionnelle vers les civilisations minoritaires, les immigrés et la valeur économique du phénomène, ainsi que aussi l'importance de la connaissance des usages et des traditions de ces civilisations.

La Rai est présente dans le dossier de la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles avec des projets et des initiatives au sein des associations internationales telles que la *European Broadcasting Union (EBU)* et la *Conférence Permanente de l'Audiovisuel Méditerranéen (COPEAM)*.

La RAI est engagée dans le respect des normes contre la discrimination des personnes handicapées selon la Convention ONU du 13 décembre 2006 (ratifiée par l'Italie avec Loi 3 mars 2009, n.18) et le Forum Européen de Madrid de 2002 ainsi que l'art.22 du Traité d'Amsterdam (année 1997), en essayant d'éliminer toute discrimination dans les programmes et en facilitant la jouissance des émissions. Au sein de l'*Institut Supérieur des Communications et des technologies de l'information (Département des Communications du Ministère du développement économique)* a été créé en 2003 un Groupe de travail (INCOM), ayant pour but d'analyser les difficultés rencontrées par les handicapés dans l'usage et l'accès des services radio-télé.

<sup>3</sup> La description des mesures est accompagnées par la mention des Programmes/initiatives dans l'Annexe « Programmes/initiatives » qui suit et intègre le Rapport.

<sup>4</sup> <http://www.rai.it>

Il est important de citer, aussi, l'existence et le travail de l'AGCOM, l'*Agence (publique) de Garantie des Communications*<sup>5</sup> dont un des buts principaux est de contrôler le respect des clauses du contrat de service public à ce sujet. L'Autorité publie chaque année un rapport d'activités avec les données concernant ces arguments. On peut également mentionner l'existence d'un Projet d'Observatoire des médias explicitement dédié au monitoring de l'image des minorités<sup>6</sup>.

#### Edition - Presse

En Italie est en vigueur aussi un système de soutien aux activités d'édition<sup>7</sup>, dans le sens plus large du terme y comprenant les catégories suivantes :

#### Soutien public aux éditions, année 2010

Edition/activité soutenue	Année 2010
1. journaux et périodiques édités par des coopératives de journalistes	11.623.349
2. quotidiens et périodiques édités par sociétés dont les capitaux appartiennent en majorité à des coopératives, fondations ou institutions no-profit	41.929.348
3. quotidiens des minorités linguistiques	5.366.460
4. journaux italiens édités et diffusés à l'étranger	4.594.527
5. journaux et périodiques des partis ou des mouvements politiques	39.710.088
6. quotidiens italiens télétransmis à l'étranger (année 2004)	619.748
7. périodiques édités par coopératives, fondations ou institutions no-profit, ou par des sociétés dont les capitaux appartiennent en majorité à des coopératives, fondations ou institutions no-profit	8.988.934
8. éditions périodiques pour aveugles (année 2004)	458.990
9. presse italienne à l'étranger (année 2004)	1.446.079
10. périodiques des associations des consommateurs (année 2004)	496.459
11. facilités de crédit aux entreprises du secteur de l'édition (année 2004)	11.480.216
12. fond pour la mobilité des journalistes (année 2004)	1.487.699
13. facilités tarifaires postales pour les maisons d'édition	nd
14. contributions et réductions tarifaires pour les émetteurs radio et télé	nd
15. contributions pour les émetteurs radio	12.272.125
16. contributions pour les émetteurs télé locaux (année 2008)	3.016.371
17. contributions pour les canaux thématiques autorisés pour la diffusion via satellite (année 2008)	5.728.721

Source : site web du Département pour l'édition de la Présidence du conseil des Ministres

#### Cinéma et spectacle vivant

Pour le cinéma et le spectacle vivant il existe des lois nationales<sup>8</sup> qui soutiennent la production de films et de spectacles italiens respectant certaines caractéristiques. Ces films et spectacles sont évalués par des Commissions qui attribuent le montant du soutien pour les projets/programmes présentés. Pour l'année 2010 l'on peut résumer la situation comme suit :

#### Fond Unique pour le Spectacle (FUS), année 2010

Secteur	euro	%	Sujets soutenus
Théâtres lyriques	194.608.804,83	47,5	14
Musique	56.299.712,68	13,8	1.055
Danse	9.218.311,81	2,3	171
Théâtre (prose)	66.667.650,40	16,3	417
Cirque et spectacle itinérant	6.252.883,32	1,6	121
Cinéma	75.795.008,20	18,5	1.149
Observatoire du spectacle	737.464,94	0,2	/
Fonctionnement des comités et des Commissions	122.910,82	0,03	/
<b>Total</b>	<b>409.702.747</b>	<b>100</b>	<b>2.927</b>

Source : Observatoire du spectacle du Ministère pour les biens et les activités

<sup>5</sup> <http://www.agcom.it/>

<sup>6</sup> <http://www.mistermedia.org/>

<sup>7</sup> Voir Annexe 1, pages 7-8.

<sup>8</sup> Voir Annexe 1, page 9.

### *Droit d'auteur et protection des marques*

Pour le droit d'auteur il faut rappeler la loi de protection existant depuis 1941<sup>9</sup>. La *Società Italiana Autori ed Editori* (SIAE)<sup>10</sup> est chargée de la collecte et de la redistribution des revenus aux auteurs.

<b>Revenu du droit d'auteur</b>		
Secteur	2009 - €	2010 - €
Musique lyrique	8.125.199	6.861.269
Musique	450.286.654	441.167.237
Œuvres dramatiques et radio-télé (DOR)	54.030.190	58.551.576
Œuvres littéraires et arts figuratives (OLAF)	15.211.931	14.692.935
Cinéma	42.428.507	33.061.348
Total droit d'auteur	570.082.481	554.334.365
Copie privée	44.574.589	52.223.344
Total revenus	614.657.070	606.557.709

Source : site web de la SIAE

En Italie une partie importante des activités économiques est basée sur l'exploitation des griffes et sur la valeur ajoutée des productions industrielles liées à la créativité « made in Italy »<sup>11</sup>. Au sein du *Ministère du développement économique* une *Direction générale* est chargée de manière spécifique de la *lutte contre la contrefaçon*, dans laquelle opère aussi le *Bureau Italien des brevets et des marques*<sup>12</sup>. La défense de la propriété industrielle ne couvre pas seulement l'innovation du produit et du processus de production, mais aussi les innovations, le marketing et l'organisation du travail. Depuis la fin de l'année 2010 un *Conseil national anti-contrefaçon a été créé*, ayant comme mission la coordination avec les Administrations compétentes et le milieu privé, y compris les consommateurs.

Pour connaître les programmes/initiatives concernant ce sujet, [cliquer ici](#) (A\_tele211) – / voir p.22

### **2.1.2. Patrimoine culturel / Culture / Minorités linguistiques**

L'Italie dispose d'un système très pointu pour la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel, dû, à l'origine, à la nécessité de protéger des vols les vestiges des anciennes civilisations. A partir des lois des Etats préexistants à l'unité d'Italie (1861) le pays possède un réseau territorial de bureaux, les *Surintendances (Soprintendenze)*. Celles-ci sont responsables, entre autre, de la gestion des musées et sites archéologiques/monuments d'état (total 424, auxquels il faut rajouter 4.340 instituts gérés par d'autres sujets). A l'exclusion de celles qui gèrent les Pôles des Musées à Venise, Florence, Rome et Naples, les Surintendances n'ont pas d'autonomie financière et administrative et sont hiérarchiquement encadrées en tant que bureaux territoriaux du *Ministère des biens et des activités culturelles (MiBAC)*<sup>13</sup>. La loi de référence à ce sujet, L.42/2004<sup>14</sup>, est très explicite en ce qui concerne l'obligation de protéger tout patrimoine culturel ayant une valeur reconnue pour l'identité de la nation. Elle oblige aussi à œuvrer pour en permettre la jouissance à tous publics confondus (art.1). Cette approche peut sans doute être reconduite aux principes fondamentaux de la Convention, en particulier pour l'attention réservée aux biens, aux activités et aux services culturels en tant qu' instruments de bien être personnel et communautaire, de croissance économique et cohésion sociale. L'Italie a adhéré aussi aux Conventions Unesco de 1972 (*Patrimoine culturel mondial et naturel*) et de 2003 (*Patrimoine immatériel*) ; en particulier, pour cette dernière, l'on peut mentionner l'inscription, en 2010, de *La diète méditerranéenne*, présentée avec le Maroc, l'Espagne et la Grèce dans la *Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité*,

<sup>9</sup> Voir Annexe 1, page 9.

<sup>10</sup> <http://www.siae.it/>

<sup>11</sup> Année 2004, valeur ajoutée dans la filière : 116.606,2 million d'euro, 2.855 employés, c'est à dire le 9,31% du PIB et le 11,79% du total des employés (W. Santagata, *Libro bianco sulla creatività*, Roma, 2009, p.XVII).

<sup>12</sup> <http://www.uibm.gov.it/>

<sup>13</sup> <http://www.beniculturali.it>

<sup>14</sup> Voir Annexe 1, page 9.



### **Antiquités, beaux-arts, ethno-anthropologie, monuments et paysage**

Dans le très large domaine d'intervention de la *Direction Générale pour le Paysage, les Beaux-Arts, l'Architecture et l'Art Contemporain*<sup>15</sup> et de la *Direction Générale des Antiquités*<sup>16</sup>, on peut citer d'abord les activités concernant la protection et la promotion du patrimoine culturel telles que le contrôle du respect des lois et la garantie de l'accès au public. Il faut aussi rappeler l'existence du : *Musée National d'Art Oriental* (Rome)<sup>17</sup>, du *Musée National Préhistorique et Ethnographique « Luigi Pigorini »* (Rome)<sup>18</sup> et de l'*Institut National pour l' Ethno anthropologie* (qui gère le *Musée des Arts et des Traditions Populaires - Rome*)<sup>19</sup> dont les missions concernent, respectivement, la civilisation de l' extrême orient et celles de l'Italie et du monde entier, sous le profil de l'archéologie préhistorique, mais aussi ethnographique et de la connaissance des différences culturelles des populations venues d'ailleurs.

Pour connaître les programmes/initiatives concernant ce sujet, [cliquer ici](#) (A\_ant212) – / voir p.22

### **Bibliothèques**

En Italie, les bibliothèques publiques ont joué, depuis toujours, un rôle très important aussi bien en tant qu'endroits privilégiés de collecte des témoignages « écrits » (dans tout support) des civilisations nationales et locales, que comme lieu de rencontre et d'étude entre les gens, notamment les jeunes. La *Direction Générale pour les Bibliothèques, les Instituts Culturels et le Droit d'Auteur* (DGBID)<sup>20</sup> du Ministère pour les biens et les activités culturels (MiBAC) gère les dossiers concernant le dépôt légal des documents d'intérêt culturel destinés à l'usage public (Loi 106/2004), ainsi que le droit d'auteur et le soutien des institutions culturelles (souvent expression de la Société Civile dans le domaine de la culture). Au sein de cette Direction Générale œuvrent le « *Centre pour le livre et la lecture*<sup>21</sup> », ainsi que l'*Institut Central pour les biens sonores et audio-visuels* (auparavant nommé Discothèque d'Etat)<sup>22</sup> qui abrite la plus grande collection publique de témoignages de musique, classique et folk, jazz et rock, jusqu'aux fables comptées et aux discours historiques.

Pour connaître les programmes/initiatives concernant ce sujet, [cliquer ici](#) (A\_bib212) – / voir p.23

### **Archives**

Au sein du Ministère (MiBAC) œuvre aussi la *Direction Générale pour les Archives*<sup>23</sup> et, au niveau territorial les *Surintendances archivistiques* et les *Archives d'Etat* qui travaillent pour la protection et la valorisation des mémoires collectives, par la collecte, la restauration et la conservation des documents officiels et des archives privés d'intérêt public (protégés en tant qu' appartenant au patrimoine culturel selon la Loi 42/2004).

Pour connaître les programmes/initiatives concernant ce sujet, [cliquer ici](#) (A\_arc212) – / voir p.23

### **Valorisation du patrimoine**

Au sein du MiBAC la *Direction Générale pour la Valorisation du patrimoine culture*<sup>24</sup>, dont la mission est d'améliorer les conditions d'accès au patrimoine, il existe aussi le *S'ed - Centre pour les Services Pédagogiques du Musée et du Territoire*<sup>25</sup>, qui travaille beaucoup pour élargir l'accès au patrimoine culturel, aussi pour les catégories défavorisées comme les aveugles.

Pour connaître les programmes/initiatives concernant ce sujet, [cliquer ici](#) (A\_val212) – / voir p.23

---

<sup>15</sup> <http://www.pabaac.beniculturali.it/>

<sup>16</sup> <http://www.archeologia.beniculturali.it> Ces directions intègrent aussi les compétences concernant ce sujetes l'ethno anthropologie, sauf que dans les trois Régions complètement autonomes : Trentino Alto-Adige (Provinces autonomes de Trento et Bolzano), Sicile et Vallée d'Aoste, dans lesquelles les compétences et les activités sont attribuées aux bureaux locaux. Les seuls bureaux gérés par l'Etat sont les Archives d'Etat (situés dans presque chaque Département – Provincia).

<sup>17</sup> <http://www.museorientale.beniculturali.it/>

<sup>18</sup> <http://www.pigorini.beniculturali.it>

<sup>19</sup> <http://www.popolari.arti.beniculturali.it/>

<sup>20</sup> <http://www.librari.beniculturali.it>

<sup>21</sup> <http://www.cepell.it/>

<sup>22</sup> <http://www.icbsa.it/>

<sup>23</sup> <http://www.archivi.beniculturali.it>

<sup>24</sup> <http://www.valorizzazione.beniculturali.it/>

<sup>25</sup> <http://www.sed.beniculturali.it/>

### **Cinéma** (voir aussi § 2.1.1)

Au sein du MiBAC la *Direction Générale pour le Cinéma*<sup>26</sup>, gère ses compétences pour ce qui relève du soutien public à ce secteur, par le biais de la Commission chargée de ce dossier (voir aussi § 2.1.1) et des ressources dédiées aux festivals, séminaires et activités de promotion du film.

Il faut rappeler aussi l'existence des « *film commissions* » qui œuvrent dans presque toutes les Régions italiennes avec le but de soutenir, promouvoir et aider les productions cinématographiques et les réalisateurs qui souhaitent tourner un film dans leurs territoires.

De plus, beaucoup de films italiens traitent depuis quelque temps, des sujets liés à la diversité culturelle dans le pays (notamment par rapport aux nouveaux immigrés), tandis que de nombreux accords de coproduction sont établis avec des pays étrangers (voir § 2.2).

Pour connaître les programmes/initiatives concernant ce sujet, [cliquer ici](#) (A\_cin212) – / voir p.24

### **Spectacle vivant**

Les arts vivants représentent, depuis toujours, un milieu d'activité privilégié pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Au niveau central du MiBAC œuvre la *Direction Générale pour le spectacle vivant*<sup>27</sup>, qui gère les dossiers concernant les aides publiques aux entreprises et aux associations du secteur (FUS, voir aussi § 2.1.1).

Pour connaître les programmes/initiatives concernant ce sujet, [cliquer ici](#) (A\_spv212) – / voir p.24

### **Minorités linguistiques**

Une des caractéristiques du territoire italien déjà évoquées est l'existence de civilisations résidentes mélangées, non seulement dans les zones de frontière, mais également dans certaines enceintes du centre et du sud du pays. Cette situation, qui est mentionnée dans la charte constitutionnelle, a porté (par la Loi 302/1997) à la ratification de la Convention Cadre de Strasbourg de 1995 pour la protection des minorités nationales et à l'approbation de la Loi 482/1999 (et de son règlement - DPR345/2001)<sup>28</sup> qui, à l'article 2, prévoit que la *République*, en application de l'art.6 de la Constitution et en harmonie avec les principes généraux établis par les organismes européens et internationaux, défend la langue et la civilisation des populations albanaises, catalanes, germaniques, grecques, slovènes et croates et de celles qui parlent le français, le franco-provençal, le frioulan, le ladin, l'occitan et le sarde. Les douze minorités linguistiques (qui doivent être situées dans un territoire exactement identifié selon les termes de la loi) profitent, ainsi, de mesures spécifiques dans différents champs d'intervention, tels que : l'éducation, la communication institutionnelle, l'onomastique, la toponymie, le service public radio et télé, ainsi que la presse. Au niveau institutionnel central, ce secteur relève des compétences de: la *Présidence du conseil des ministres/Département des affaires régionales*, le *Ministère de l'intérieur/ Bureau central des zones frontalières et des minorités ethniques*, le *Ministère du développement économique/ Département pour les Télécommunications*, l'*Autorité publique pour les communications (AGCOM)* et le *Ministère de l'éducation, de l'université et de la recherche*, tandis que les administrations régionales et locales sont chargées de la mise en œuvre des lois, des programmes et des activités ad-hoc. Les écoles des territoires où résident les minorités linguistiques en assurent l'enseignement.

Pour connaître les programmes/initiatives concernant ce sujet, [cliquer ici](#) (A\_mil212) – / voir p.24

### **Promotion à l'étranger**

L'Italie poursuit la promotion de la langue et de la culture italienne à l'étranger par un important réseau d'Instituts culturels gérés par le *Ministère des Affaires Etrangères (Direction Générale du Système Pays, Bureau IV)*, selon la Loi 401/1990. Actuellement, ces Instituts sont au nombre de 90, dont 14 sont des sièges détachés selon la répartition territoriale<sup>29</sup> suivante :

---

<sup>26</sup> <http://www.cinema.beniculturali.it>

<sup>27</sup> <http://www.beniculturali.w.spettacolodalvivo.it>

<sup>28</sup> Voir Annexe 1, pages 9-10.

<sup>29</sup> L'Institut de Baghdâd actuellement n'est pas en fonction.

### Instituts culturels italiens à l'étranger

Afrique du sud Sahara	3
Afrique du Nord et Moyen Orient	10
Asie	10
Océanie (Australie seulement)	2
Amérique du Nord	8
Amérique Centrale	2
Amérique méridionale	9
Europe	46

Dans ce domaine, il faut également rappeler le travail conduit par la *Société Dante Alighieri*<sup>30</sup>, qui, par le biais de ses 95 Comités présents sur tout le territoire national, ainsi que ses 423 sièges dans plus de 60 pays, organise presque 5.900 cours de langue et culture italienne à ses quelques 200.000 associés-élèves. En outre, la *Société Dante Alighieri* est responsable de mettre à jour les 500.000 volumes des 300 bibliothèques italiennes dispersées partout dans tout le monde.

#### 2.1.3. Immigration et droits civiques / Bien être, travail et intégration sociale

Le respect de la diversité des expressions culturelles ne se limite pas aux expressions qui sont issues des civilisations historiquement présentes en Italie puisque la culture est aussi un moyen d'intégration pour les nombreux immigrés des vingt dernières années, qui constituent une réalité sociale et économique très importante. Ces immigrés présents en Italie sont, en effet, presque 5 millions, c'est-à-dire 7,5% de la population (année 2011, v. Annexe 2.Statistique, Tab.1.1, c.7-8) ; ils représentent 9% des employés et 7,9% des contribuables<sup>31</sup> ; ils contribuent à 12% du PIL.

Plusieurs administrations publiques sont responsables à ce sujet et il n'est pas toujours évident de reconnaître aisément parmi les mesures dédiées à l'intégration celles qui concernent également la culture (d'origine et du pays accueillant).

Ces Administrations sont : le *Ministère de l'Intérieur*/Département pour les libertés civiles et l'immigration<sup>32</sup> / Direction centrale pour les politiques de l'immigration et de l'asile<sup>33</sup> /Direction pour les droits civils et les minorités<sup>34</sup> ; la *Présidence du Conseil des Ministres*/Département de l'égalité des chances<sup>35</sup> ; le *Ministère du travail et des politiques sociales* (v. ci-dessous).

La loi de référence en matière est l'Acte législatif 286/1998, *Répertoire pour la discipline de l'immigration et sur la condition de l'étranger*<sup>36</sup>. Pour ce qui relève de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles, il faut prendre en compte notamment le Titre V, qui prévoit les normes relatives au droit à l'éducation, à l'intégration sociale, à la lutte aux discriminations et à la mise en œuvre d'un fond pour les politiques de l'immigration.

En application de l'article 45, alinéa 3 de cette Loi, en décembre 1998 a été créé l'*Organe National pour la Coordination des politiques d'intégration sociale des citoyens étrangers au niveau locale (CNEL-ONC)*<sup>37</sup>, au sein de l'organe constitutionnel du CNEL (*Conseil National pour l'Economie et le Travail*). Cette institution a comme but 1) d'accompagner et soutenir le développement des procédures locales d'accueil et d'intégration des citoyens étrangers par leur présence et participation à la vie publique ; 2) promouvoir les rencontres et l'échange d'informations entre les référents institutionnels et sociaux de niveau national et local (ainsi que d'autre pays européens) pour le partage des expertises d'intégration. L'ONC publie des rapports sur les différents axes de son activité.

Par l'Acte Législatif 215/2003, l'Italie a également adopté la Directive 2000/43/CE du 29 juin 2000, relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre les personnes, sans distinction de race ou

<sup>30</sup> <http://www.ladante.it/>

<sup>31</sup> Source OIM, 2012.

<sup>32</sup> [http://www.interno.it/mininterno/site/it/sezioni/ministero/dipartimenti/dip\\_immigrazione/](http://www.interno.it/mininterno/site/it/sezioni/ministero/dipartimenti/dip_immigrazione/)

<sup>33</sup> [http://www.interno.it/mininterno/export/sites/default/it/sezioni/ministero/dipartimenti/dip\\_immigrazione/dc\\_politiche\\_immigrazione](http://www.interno.it/mininterno/export/sites/default/it/sezioni/ministero/dipartimenti/dip_immigrazione/dc_politiche_immigrazione)

<sup>34</sup>

[http://www.interno.it/mininterno/export/sites/default/it/sezioni/ministero/dipartimenti/dip\\_immigrazione/dc\\_diritti\\_civili\\_cittadinanza\\_minoranze/index.html](http://www.interno.it/mininterno/export/sites/default/it/sezioni/ministero/dipartimenti/dip_immigrazione/dc_diritti_civili_cittadinanza_minoranze/index.html)

<sup>35</sup> <http://www.pariopportunita.gov.it/>

<sup>36</sup> Voir Annexe 1, page 10.

<sup>37</sup> <http://www.portalecnel.it/portale/homepagesezioniweb.nsf/vwhp/Areaimmigrazione?opendocument>

d'origine ethnique et on a créé le *Bureau national pour la lutte contre la discrimination raciale (UNAR)*<sup>38</sup> au sein du Département de l'égalité des chances de la *Présidence du Conseil des Ministres*. Depuis sa création, ce bureau est très actif, et rend ses rapports annuels devant le Parlement italien.

L'engagement du *Ministère du travail et des politiques sociales*<sup>39</sup> est opérationnel sur trois axes, qui correspondent aux compétences de ses trois bureaux centraux :

- *La Direction Générale pour l'inclusion et les politiques sociales*<sup>40</sup>, qui est responsable de mettre en œuvre la Loi 285/1997<sup>41</sup>, dédiée aux mineurs et aux familles d'origine étrangère, et qui finance, par exemple, des projets explicitement finalisés à l'intégration des jeunes Rom (2008-2010, Rome « La culture des autres ») ou à la connaissance des civilisations d'immigrés (2008-2010, Milan, « Une école ouverte au monde »).
- *La Direction Générale de l'immigration et des politiques d'intégration*<sup>42</sup> (avec la *Direction Générale des politiques actives et passives du travail*<sup>43</sup>). Puisque l'intégration sociale et professionnelle n'est pas exclusivement liée à des conditions structurelles ou réglementaires, mais nécessite également un travail axé sur la double reconnaissance - à la fois de la valeur de la culture d'appartenance de l'immigré et de la culture italienne par l'immigré même - on peut mentionner l'adhésion au Réseau européen *EuRoma - European Network on Social Inclusion and Roma under the Structural Funds*, dédié à l'inclusion des populations Rom ou bien la table de rencontre entre les différentes administrations publiques qui gèrent les fonds structurels européens. La *Table technique pour l'intégration des populations Rom, Sinti et Caminanti* travaille également en ce sens.
- *La Direction Générale pour le troisième secteur et les formations sociales*, qui gère les fonds alloués au soutien public des associations de la Société Civile dans le cadre de la Loi 266/1991, et qui a créé « le fond en faveur du bénévolat ». A titre d'exemple, entre 2007-2011, 11,5 millions d'euro ont été ainsi destinés à des projets expérimentaux contre l'exclusion sociale, et 736.102 euro à des laboratoires de citoyenneté partagée avec les jeunes.

Pour connaître les programmes/initiatives concernant ce sujet, [cliquer ici](#) (A\_im213) – / voir p.25

#### **2.1.4. Education / jeunesse**

La protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles implique également le soutien aux projets et aux idées innovantes des jeunes, ainsi que l'éducation à la connaissance et au respect des différentes civilisations.

A ce sujet, entre 2007 et 2008, dans le cadre du Plan National pour les Jeunes, les Accords de Programme Cadre APQ ont été signés et mis en œuvre entre les Administrations centrales (*Présidence du conseil des Ministres/Ministère de la jeunesse*<sup>44</sup> et *Ministère du développement économique*) et les Administrations régionales (et les Départements autonomes de Trento et Bolzano), avec la contribution du « Fond National pour les Politiques pour les jeunes », (avec un investissement de 60 millions d'euro par an, entre 2007-2009) et les fonds de ces mêmes Administrations locales<sup>45</sup>. Par le biais de ces mesures, on a pu soutenir presque 800 projets sur l'ensemble du territoire national, dont presque 140 adressés à la promotion du patrimoine artistique et culturel et en soutien des expressions du talent et des capacités artistiques des jeunes (pour une valeur de 40 millions d'euro).

Par ailleurs, le *Ministère de l'éducation, de l'université et de la recherche* a adhéré au processus « Europe de l'éducation » ; a suivi le procès d'application de la stratégie de Lisbonne et le programme de la Commission Européenne « Education et Formation 2010 » et, depuis cette année, a adopté le nouveau cadre stratégique «Éducation et formation 2020 » pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Au sein du *Ministère du développement économique/ Département pour les Télécommunications* est en fonction le *Comité media-mineurs* chargé du contrôle du Code d'autoréglementation du service télévision (de

<sup>38</sup> <http://www.unar.it/>

<sup>39</sup> <http://www.lavoro.gov.it>

<sup>40</sup> [http://www.lavoro.gov.it/Lavoro/Istituzionale/Ministero/AmministrazioneCentrale/DG\\_Inclusione.htm](http://www.lavoro.gov.it/Lavoro/Istituzionale/Ministero/AmministrazioneCentrale/DG_Inclusione.htm)

<sup>41</sup> Voir Annexe 1, page 10.

<sup>42</sup> [http://www.lavoro.gov.it/Lavoro/Istituzionale/Ministero/AmministrazioneCentrale/DG\\_Immigrazione\\_Integrazione.htm](http://www.lavoro.gov.it/Lavoro/Istituzionale/Ministero/AmministrazioneCentrale/DG_Immigrazione_Integrazione.htm)

<sup>43</sup> [http://www.lavoro.gov.it/Lavoro/Istituzionale/Ministero/AmministrazioneCentrale/DG\\_AP.htm](http://www.lavoro.gov.it/Lavoro/Istituzionale/Ministero/AmministrazioneCentrale/DG_AP.htm)

<sup>44</sup> Maintenant *Département pour la jeunesse* (<http://www.gioventu.gov.it/>) du nouveau (16.11.2011) *Ministère pour la coopération internationale et l'intégration* (<http://www.cooperazioneintegrazione.gov.it/>)

<sup>45</sup> <http://www.pogas.it/sito/istituzionale/normativa/politiche-giovanili/>

1993)<sup>46</sup>, pour ce qui relève du respect des sensibilités des mineurs dans les contenus des émissions. Le récent Répertoire des services radiotélévision (D.Lgs. 15.3.2010, n.44<sup>47</sup>) prévoit notamment, à l'article 9, des normes dédiés à la protection des mineurs pendant les émissions télé.

Pour connaître les programmes/initiatives concernant ce sujet, [cliquer ici](#) (A\_edj214) – / voir p.21 – / voir p.26

## 2.2. Coopération internationale et traitement préférentiel

Depuis toujours l'Italie est engagée sur le plan de la coopération internationale. A cette dernière est consacrée l'activité institutionnelle de plusieurs Administrations centrales et travaillent de nombreux représentants de la Société Civile. Dans cette section du Rapport l'on donnera une synthèse de cet engagement par volets d'activité.

### Contrefaçon

Le *Ministère du développement économique*, avec sa *Direction générale pour la lutte à la contrefaçon* (citée au § 2.1.1 de ce Rapport), est engagé dans l'*Observatoire Européen sur la contrefaçon et le piratage* et participe aux négociations et aux traités internationaux, tels que l'*Anti Counterfeiting Trade Agreement* (ACTA), au travail de l'UE pour le brevet européen et pour la défense de l'égalité des chances en matière linguistique, ainsi qu'au *Conseil TRIPS* de la *World Trade Organization* pour l'institution d'un registre multilatéral d'indications géographiques des vins et des alcools. Au sein de l'UNOC (*United Nations Office on Drugs and Crime*) et dans le milieu NU (*Commission ONU pour la prévention du crime et la justice pénale - CCPJ*), l'Italie s'efforce d'affirmer la nécessité de faire considérer la contrefaçon non seulement sous son aspect commercial, mais aussi criminel.

### Cinéma

Le *Ministère pour les biens et les activités culturelles – Direction Générale du Cinéma* Mibac gère les dossiers attenants aux 37 accords de coproduction cinématographique qui ont été signés avec les pays suivants:

Albanie	Espagne	Portugal
Algérie	France	République Tchèque
Argentine	Grande Bretagne	Roumanie
Allemagne	Inde	Russie
Australie	Israël	Slovaquie
Belgique	Yougoslavie	Sud Afrique
Brésil	FYROM, Former	Suède
Bulgarie	Yugoslav Republic of	Suisse
Canada	Macedonia	Tunisie
Chili	Maroc	Turquie
Chine	Mexique	Uruguay
Croatie	Nouvelle Zélande	Venezuela
Cuba	Philippine	

Les accords de coproduction prévoient des facilitations, entre autre financières, pour la réalisation de films, aussi bien par des entreprises italiennes dans les pays signataires, ou lors de productions locales. Parmi ces derniers, sont à signaler les accords qui ont été signés avec les pays en voie de développement ainsi que les activités de promotion cinématographique qui ont été réalisées : *Florence Indian Film Festival*, Florence 2010 ; *Asiatica film médial*, Rome 2010 ; *20° Festival du Cinéma Africain, d'Asie et d'Amérique du Sud*, Milan 2010 etc.

### Coopération culturelle bilatérale

Entre 2007-2011, l'Italie (par le biais du *Ministère des Affaires Etrangères - Ministère pour les biens et les activités culturelles*) a signé de nombreux accords culturels bilatéraux qui prévoient, entre autres, des clauses finalisées à promouvoir la diversité des expressions culturelles, en particulier, par le biais du traitement préférentiel réciproque. Les pays cosignataires sont énumérés ci-dessous (entre parenthèse l'année d'entrée en vigueur des accords, l'astérisque indiquant les trois accords qui mentionnent explicitement la Convention du 2005).

<sup>46</sup> <http://www.agcom.it/Default.aspx?message=visualizzadocument&DocID=3100>

<sup>47</sup> Voir Annexe 1, page 7.

Argentine (2007 – 2011)	Iraq (2010 – 2013)	Russie (2007 – 2009)
Brésil (2010 – 2013)*	Israël (2008-2011)	Saint Marin (2011 – 2013)*
Chine (2009 – 2012)	FYROM, Former Yugoslav Republic of Macedonia (2009 – 2012)	Slovénie (2004 – 2007)
Corée (Rép.de) (2007 – 2009)	Malte (2011 – 2013)	Suisse (2009 – 2011)
Équateur (2005 – 2008)	Mongolie (2005 – 2008)	Tunisie (2005 – 2007)
Egypte (2008 – 2010)	Pakistan (2006 – 2008)	Turquie (2006 – 2009)
Espagne (2009 – 2013)*		Uruguay (2011 – 2014)
Estonie (2005 – 2008)		Ouzbékistan (2006 – 2012)
Inde (2007 – 2009)		Viêt-Nam (2009 – 2012)

### Coopération au développement

Dans le cadre de l'activité de coopération au développement menée par l'Italie via le *Ministère des Affaires Etrangères - Ministère pour les biens et les activités culturels*, on peut identifier un certain nombre de projets qui relèvent de la protection et de la promotion des expressions culturelles dans une double signification : d'une part, d'aide à la protection et à la promotion du patrimoine dans les pays en voie de développement et, d'autre part, de mise en valeur des excellences culturelles italiennes dans le domaine de la restauration ainsi que de la gestion du patrimoine et des activités culturelles. Nombre de ces projets ont été réalisés avec l'engagement de représentants de la société civile.

Parmi les projets menés pendant la période 2007-2011, l'on peut mentionner :

1. Bosnie-Herzégovine – Sarajevo, « Ars-Aevi », Centre multiculturel pour l'art contemporain (900.000 euro)
2. Maroc - Medina de Tanger, Espace multiculturel et pluriconfessionnel (1,4 millions d'euro) / Oasis de Figuig, Restauration et mise en valeur (1,4 millions d'euro)
3. Territoires Palestiniens – Théâtre et arts multimédia/Instrument de paix TAM-Phase 2 (364.968 euro)
4. Tunisie - Oasis de Nefta, Création d'un centre de formation à la recherche, la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur des Oasis (2,2 millions d'euro)
5. Egypte – Mise en valeur du Système des musées égyptiens, cours de formation à la restauration / Plan pour la mise en valeur de Fayoum et Saqqarah (1,3 millions d'euro)
6. Syrie – Restauration de la Citadelle de Damas / Musée National d'Aleph, laboratoire de formation à la restauration (5,5 millions d'euro)
7. Algérie – Restauration de le Casbah et formation à la restauration (4 millions d'euro)
8. Mauritanie – Bibliothèques du désert, restauration et formation à la restauration (600.000 euro)
9. Serbie – Musée National de Belgrade, laboratoire de formation à la restauration (349.000 euro)
10. Kosovo – Formation à la restauration et à la sauvegarde du patrimoine culturel (878,692 euro)
11. Chine – Création d'un centre de formation à la restauration (1 million d'euro)
12. Pérou - Création d'un centre de formation à la restauration (493.700 euro, c'est-à-dire 52,8% du total du projet)

Pour connaître les programmes/initiatives concernant ce sujet, [cliquer ici](#) (A\_coo22) – / voir p.26

### **2.3. Intégration de la culture dans les politiques de développement durable**

En ligne avec les orientations de l'UE<sup>48</sup>, à partir de la fin des années '90 l'Italie a mis en route des stratégies de valorisation intégrée des activités et du patrimoine dans le contexte des politiques de développement durable (principalement au niveau local et régional), par le biais des fonds structurels alloués dans le cadre de la politique de cohésion européenne<sup>49</sup>. Les estimations des pourcentages de ressources investies par chaque état membre au soutien du milieu culturel (biens, infrastructures, services) par rapport au montant total des ressources allouées au sein de la politique de cohésion (2007-2013) montrent que l'Italie a destiné le 2,9% à ces secteurs, soit bien plus que la moyenne européenne, qui s'arrête au 1,6%<sup>50</sup>.

Par son *Cadre Stratégique National (Quadro Strategico Nazionale – QSN)*, l'Italie a établi une ligne stratégique prioritaire dédiée à la « Mise en valeur des ressources naturelles et culturelles pour l'attractivité et le développement », sur laquelle se concentrent les investissements et à laquelle ont été alloués presque

<sup>48</sup> Parmi les ouvrages le plus récents, voir: *Conclusioni del Consiglio Europeo del 10 maggio 2010, sul contributo della cultura allo sviluppo locale e regionale* (GU C 135 del 26.5.2010).

<sup>49</sup> Entre 2000-2006, l'Italie a investi plus de 2,6 milliard d'euro dans les 6 régions de l'Objectif 1, par le biais de l'Axe thématique II (Ressources culturelles) du QCS. Voir <http://www.dps.tesoro.it/qcs/qcs.asp>.

<sup>50</sup> DG Employment, Social Affairs & Equal Opportunities, DG Regional Policies, *Cohesion Policy 2007-2013: Culture* (May 2010), disponible à l'adresse: [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/themes/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/themes/index_en.htm).

4,2 milliards d'Euro (c'est-à-dire presque 7% du total des ressources nationales programmées)<sup>51</sup>. Cette stratégie vise à mettre en valeur les ressources naturelles, culturelles et du paysage, en tant qu'atout pour le développement économique durable. Ces ressources sont, d'une part, intégrées dans les politiques de protection, et, d'autre part, utilisées comme instrument de création de valeur ajoutée et d'avantage compétitif des territoires via la création d'opportunités pour les populations résidentes - entre autres, par le biais des filières du tourisme vert et culturel.

Dans ce contexte, les programmes établis prévoient des nombreuses actions à soutien du réseau des biens et des infrastructures dans le but d'augmenter l'offre de jouissance du patrimoine culturel (biens et services), valorisant ainsi le potentiel culturel et créatif des territoires. La gestion opérationnelle de la ligne stratégique « Mise en valeur des ressources naturelles et culturelles » concerne plusieurs administrations publiques (au niveau régional, interrégional, central) selon les différentes compétences territoriales et sectorielles. La plupart des ressources est allouée dans 21 Programmes Opérationnels Régionaux (POR – Ob.CRO et CONV), tandis qu'un niveau spécifique de programmation interrégional touche les 4 Régions comprises dans l'Ob. « Convergence » (Calabre, Campanie, Pouilles, Sicile), avec un Programme Opérationnel interrégional nommé « Lieux d'intérêt naturel, culturel et touristique », pour une valeur de presque 1 milliard d'euro.

Ce Programme est finalisé à promouvoir un réseau de fruition entre les pôles d'attraction culturelle et naturelle, tout en favorisant leur jouissance touristique<sup>52</sup>.

Au niveau central, c'est le Ministère des biens et des activités culturels qui réalise une activité de raccord pour assurer la meilleure gestion des politiques mises en œuvre dans le territoire, en particulier dans les Régions sur citées, de « convergence ». Un *Projet opérationnel d'assistance technique – Réseau pour la gouvernance des politiques culturelles*, a été mis en place pour la période 2009-2011, avec un fond de 4 millions d'euro et a généré des actions dédiées aux études méthodologiques, ainsi qu'à la création d'outils numériques d'aide à la gestion qui sont adressés aux administrations locales concernées par le programme.

Des indicateurs spécifiques de résultat<sup>53</sup> ont également été mis en place pour le monitoring et l'évaluation des effets générés par ces interventions.

central, c'est le Ministère des biens et des activités culturels qui réalise une activité de raccord pour assure

Pour connaître les programmes/initiatives concernant ce sujet, [cliquer ici](#) (A\_ded23) – / voir p.27

## 2.4. Protéger les expressions culturelles menacées

Cette section du Rapport n'est pas exploitée, puisque « *(elle) a pour but de faire rapport sur les politiques publiques, mesures et actions prises par les Parties pour protéger les expressions culturelles qui sont déclarées soumises à une menace ; cela n'est le cas que si une Partie a identifié au préalable une situation spéciale au titre de l'article 8.2 de la Convention (CE/10/4.IGC/205/Déc. – page 9)* ». Or, ce n'est pas le cas de l'Italie. Les mesures relatives aux minorités nationales et linguistiques sont traitées au § 2.1.2.

---

<sup>51</sup> QSN 2007-2013: <http://www.dps.tesoro.it/qsn/ml.asp> ; Ministère pour le Développement Economique, Département pour le Développement et la Cohésion Economique, *Rapport Stratégique National 2009* (<http://www.dps.tesoro.it/documentazione/qsn/docs/Rapporto%20strategico.pdf>).

<sup>52</sup> <http://www.pointurismo.it>

<sup>53</sup> <http://www.dps.tesoro.it/qsn/indicatori>.

### 3. Sensibilisation et participation de la société civile<sup>54</sup>

#### 3.1. Sensibilisation par le parties

##### 3.1.1. Sensibilisation aux thèmes de la Convention et dialogue interculturel

- *Ministère de l'Égalité des Chances (2010-2011) – Campagne Dosta* (lancée par le **Conseil de l'Europe**), réalisée avec les principaux réseaux d'associations Rom et Sinte en France, coordonnés par l'U.N.A.R. : sensibilisation de l'opinion publique italienne sur les populations rom afin d'éliminer les préjugés et les stéréotypes, à travers une stratégie globale de confrontation et de connaissance réciproque. *Dosta Festival* : manifestations itinérantes auxquelles participent des journalistes, des institutions, des écoles. Bolzano (06/2010) : *Meeting Antiraciste Européen*. (04/2011) : spot télévisé sur réseau national et TV de service avec message positif de connaissance du monde rom (participation d'acteurs connus d'origine rom). (05/2011) : *Rai Educational*, débat entre étudiants sur les conditions de vie des Rom et des Sinti.
- *Présidence du Conseil des Ministres. Département de la Jeunesse – "Friends...FEI – Actions for the Improvement of the Welcome and Integration Culture"* : projet ayant pour but de favoriser l'intégration sociale des jeunes émigrés à travers des services d'information, de soutenir l'accès à l'instruction et à l'emploi. (2009-2010) – *"Youth Leaders"* : cours au CISP (Centre Interdisciplinaire de Sciences pour la Paix) de Pise pour promouvoir le dialogue interculturel entre les étudiants des Pays de la région méditerranéenne.
- *MIUR et Ministère de l'Intérieur (2010) – "All the Languages of Sport"* : le sport comme langage commun entre les étudiants internationaux, pour faciliter l'interaction des jeunes à travers le partage de règles et de valeurs.
- *Ministère de l'Intérieur, à travers le Fonds Européen pour l'Intégration des citoyens des Pays tiers (FEI) (2008-en cours) : "Initiatives de médiation sociale et de promotion du dialogue interculturel"* avec le *Ministère de la Santé, l'Université "La Sapienza" (Rome), Onlus, Coopératives et Communes italiennes*. Parmi celles-ci : *Coopérative Dedalus, Commune de Naples – "Ombres chinoises"* : promotion du dialogue interculturel entre les citoyens italiens et chinois, en intervenant dans la résolution des conflits au niveau local ; rencontres de quartier pour sensibiliser les citoyens.
- *Région Abruzzes – Projets de valorisation et intégration des diverses expressions culturelles, comme le projet "Rayons interculturels dans les bibliothèques régionales et des Collectivités locales"*, avec la participation active des communautés étrangères présentes sur le territoire. Une agence a été spécialement ouverte pour promouvoir le pluralisme et l'animation interculturelle.
- *Région Marches – Festival international "Les théâtres du Monde" de Port Saint Elpidio (AP) : depuis 1990 spectacles de théâtre réalisés par des jeunes de différents continents. Ancône (depuis 2005, échéance annuelle) : Festival International "Adriatique/Méditerranée", proposition culturelle de qualité avec une vaste participation ; usage du langage artistique pour mettre en œuvre des échanges interculturels et sensibiliser la société civile sur l'importance du dialogue et du respect des différentes cultures.*
- *Région Toscane (2008-2011) – Plan Intégré de la Culture. Festival des Peuples* : promotion des langages cinématographiques et audiovisuels entre l'France et les USA. Convention régionale avec le Centre d'Art Contemporain "Luigi Pecci"(Prato) pour une confrontation des langages artistiques liés au multiculturalisme propre à la société contemporaine toscane. (2009) – *"RENCONTRE"* : recherche des ressemblances et des différences territoriales. (2010) – *"ACCESSIT"* : valorisation du patrimoine matériel et immatériel.
- *Région Vénétie – Dans le cadre de l'Accord de Programme-Cadre Balkans mis en œuvre par le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère du Développement Economique, activités de valorisation de l'art contemporain pour développer une confrontation dans les domaines artistique et culturel avec les Pays des Balkans. (2008) – *"Educard – Patrimoine de Cultures"* : musées locaux considérés comme des lieux et des instruments de diffusion d'une culture du dialogue social. (2010) – *"Veneto Movie School"* : résidences d'artiste pour 10 jeunes cinéastes européens qui donnent leur point de vue concernant certains aspects du patrimoine régional.*
- *Commission Nationale Italienne pour l'UNESCO (CNIU) – Journée Mondiale de la Diversité Culturelle (2009), avec le Ministère pour les Biens et les Activités Culturelles, Rome – Approfondissement sur le rôle du Pays dans la mise en œuvre de la Convention ; reconnaissance statut spécifique des produits culturels dans leur double fonction d'expression d'une culture et d'opportunités de développement économique. Journée Mondiale de la Diversité Culturelle (2010), Duino (TR) avec le Ministère de l'Intérieur et le Collège du Monde Uni de l'Adriatique – "Diversité Culturelle pour le Dialogue et le Développement" : éducation au dialogue interculturel et de paix dans le cadre de l'Année Internationale du Rapprochement des Cultures. Journée Mondiale de la Diversité Culturelle (2011), Palerme : *"La Diversité Culturelle du bassin méditerranéen"*, avec la*

<sup>54</sup> Cette section a été rédigée par la Commission nationale italienne pour l'Unesco.



Fondation Rome-Méditerranée – Sujets de discussion : immigration, égalité des chances et dialogue interreligieux pour confirmer l'égalité des différentes cultures et représenter la région méditerranéenne comme un lieu d'instauration d'un dialogue de paix et de développement économique.

### 3.1.2. Valorisation de la diversité culturelle et des cultures traditionnelles en vue du développement social

- *Ministère des Affaires Etrangères, Région Piémont et Vénétie* (2010) – “*Intercultural Libraries in Schools*” : de nouvelles bibliothèques scolaires dotées d'œuvres internationales en langue originale, pour développer la compréhension réciproque et la connaissance de nos racines historiques. “*Geco*” : création d'un réseau TV national et d'un programme radio encourageant la participation des jeunes émigrants dans les domaines du journalisme et de la communication, avec la possibilité de suivre des stages rémunérés auprès des rédactions. Reggio Calabre (10/2009) – “*Meeting of the Mediterranean Coastal Cities*”, sous les auspices de l'Alliance des Civilisations : promotion de coopérations et diplomaties “city-to-city”, pour instaurer un dialogue de paix entre les sociétés aujourd'hui divisées. Avec l'Institut pour les Etudes de Politique Internationale (ISPI) et la *Province de Trente* (22-23/10/2009) – “*Religion and International Relations : opportunities and challenges*” : séminaire d'étude sur le rôle des religions dans la Théorie des Relations Internationales et dans la prévention et la résolution des conflits en vue d'une société globale civile de paix et de sécurité. Avec le *Ministère pour les Biens et des Activités Culturelles, Région Lombardie, Commune de Monza*, en coopération avec l'UNESCO (2009, Deuxième Ed. 2011) – “*The International Forum on Culture and the Cultural Industries*” : renforcer la reconnaissance du rôle de la culture dans le développement et de la diversité culturelle comme source de créativité.
- *Ministère de l'Intérieur et Commune de Vittoria* (Sicile), avec le *Fonds Européen pour l'Intégration des Citoyens des Pays tiers* (FEI) (2009-en cours) – “*Creuza de Mâ*” : projet pluriannuel d'intégration pour les familles pour créer un *Centre Polyvalent Interculturel* et un *Laboratoire ludique et culturel*. Avec la *Province de Lucques* – “*L'Intégration des immigrés : dialogue interculturel et médiation sociale pour la gestion des conflits dans les milieux résidentiels*” : promotion de la connaissance réciproque nécessaire à l'intégration des citoyens.
- *Région Ligurie* (02/2008) : *Centre régional des Dialectes et des Traditions populaires de la Ligurie* documentation et valorisation du patrimoine culturel et social traditionnel. Soutien économique pour la promotion de manifestations à caractère interculturel. Centre Ligurien d'Etudes Orientales (Gênes) : expositions “*L'Inde à Gênes*” et “*Imago Buddha*” ; Centre Culturel Rosselli (Imperia) : cycle de conférences “*L'inégalité*”. *Festival de la Méditerranée*, rendez-vous annuel.
- *Région Marches* – Fabriano (AN) (depuis 2008, échéance annuelle) – Festival “*Poiesis*” d'art, poésie, musique ; occasion de redécouverte et de rencontre avec les communautés locales, depuis 2010 associé à la Journée Mondiale de la Diversité Culturelle.
- *Région Pouilles* – Bari (02/2010) “*Le printemps des droits*” : marathon culturel qui raconte l'état des droits civils des migrants (profil normatif) et leurs réalités culturelles (profil social, culturel, personnel) à travers des laboratoires artistiques avec la participation d'artistes internationaux, financé par le Théâtre Public des Pouilles (200 000 €). (2011) : subventions régionales de 15 400 € par projet dans le cadre de la sensibilisation aux diversités ethniques et culturelles, dont le projet “*France et Albanie unies par une mer de paix : 1991-2011*” avec le Cercle Legambiente de Brindisi. (09/2009) : “*Negba – Vers le Midi. Festival de la culture juive dans les Pouilles*”. Financements de 22 initiatives dans 7 provinces (130 000 €) pour la “*Journée Européenne de la Culture Juive*”, pour le renouvellement du dialogue entre la communauté juive et les institutions locales, en gardant en mémoire les événements du peuple juif dans les Pouilles et le Sud.
- *Région Toscane* (2008-2011) : *Plan Intégré de la Culture* – valorisation du savoir traditionnel et sauvegarde contre les risques d'extinction. “*Edumusei*” ; “*Manifestations historiques en Toscane*” : aménagement des archives permettant la compréhension du patrimoine des musées et idées pour une relecture de l'histoire culturelle du territoire. “*Ami Musée*” ; “*Nuits de l'Archéologie*” : ouverture spéciale des musées pour promouvoir leur connaissance. “*La Toscane du travail paysan*” : conservation et valorisation du patrimoine matériel et immatériel du métayage. Université de Florence, Pise, Sienne : recherches pluridisciplinaires dans le domaine des traditions orales et du patrimoine immatériel. Fondation *Archives Nationales du Journal Intime de Pieve S. Stefano* : récolte et valorisation des mémoires des migrants à travers des rencontres et des documentaires. Imposant travail de récupération de la mémoire de la période de guerre. Programme Opérationnel Transfrontalier France-France Maritime : activités pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel immatériel de la région transfrontalière.
- *Région Vénétie* – *Archives des Traditions Orales de Vénétie* (ATOV) : répertoire télématique pour la diffusion du savoir local, consultable sur internet. “*Transmuseum*” : projet transfrontalier de valorisation des témoignages anthropologiques. Fonds et ‘marques’ créés pour soutenir l'artisanat :

- “Le Verre Artistique de Murano” et “Embarcations typiques et traditionnelles de la Lagune de Venise”.
- Région Val d'Aoste, avec Région Lombardie, Piémont, Province Autonome de Bolzano, cantons suisses du Vallesse, Canton Ticino, Grigioni (2007-2013) – *Projet Stratégique INTERREG E.CH.I* : sauvegarde du patrimoine immatériel interrégional pour la défense de la créativité et de l'identité communautaire.
  - CNIU et Société Italienne Auteurs et Editeurs (SIAE) (Milan, 11/2009 ; Modène, 07/2010) - “Copyright : droit de créativité” : rencontres avec des étudiants pour promouvoir la connaissance de la discipline du droit d'auteur et de son interaction avec la Convention ; cette réglementation qui protège les œuvres du génie s'insère parmi les mesures de développement de l'expression créative.

### 3.1.3. Mesures de protection et de promotion des minorités linguistiques

- Ministère de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche (MIUR) avec les Régions Autonomes du Frioul Vénétie Julienne et Sardaigne (2009) – Réponse au troisième monitoring adopté par le Comité Consultatif de la *Convention Cadre pour la Protection des Minorités Nationales* (ci-après : *Convention Cadre*). Participation à des congrès et séminaires pour promouvoir des activités de sauvegarde des langues et des cultures des minorités, récoltes de données et échange d'informations sur les mesures adoptées.
- Région Piémont (2009) – Loi n.12 pour la “Promotion des traditions culturelles des minorités linguistiques historiques non autochtones présentes sur le territoire régional” dispose l'affectation annuelle de 200 000 € pour le développement d'activités de formation et d'études des cultures minoritaires reconnues et établies stablement, avec les Universités du Piémont et le Bureau Scolaire Régional. Diffusion, par des médias publics et privés, d'émissions culturelles et d'informations pour stimuler la divulgation des langues minoritaires présentes sur le territoire.
- Gouvernement Italien (2011) – Publication réponse au troisième monitoring du Comité Consultatif de la *Convention Cadre* disposant à l'art. 9 “Accès aux médias pour les personnes appartenant aux minorités”. Parmi les activités mises en œuvre : Région Frioul Vénétie Julienne (12/2010) – Passage à la numérisation, réception des programmes RAI garantie sur tout le territoire où la minorité slovène s'est établie et réception des principaux programmes des TV slovènes. Le siège régional de la RAI transmet des programmes en italien, en frioulan et en slovène. (2008-aujourd'hui) : *Radio 1* (fréquences régionales), émissions en frioulan. Province Autonome de Trente – *TRAIL*, bulletin d'informations quotidien en ladin : programmes sur la culture ladine ; documentaires de qualité. *TCA*, émetteur régional : programmes en dialecte fassan avec un espace d'information hebdomadaire dédié au monde ladin. (2009) : émissions de la RAI en ladin et en allemand diffusées en numérique dans toute la province. Province Autonome de Bolzano – Quotidien *Alto Adige*, diffusion provinciale, publie une fois par semaine une page en ladin ; page dédiée aux minorités cimbrique et mochène. (02/2011) – “Programme 2011 de l'Information en Langue Minoritaire” : financements pour les médias approuvés.
- Région Molise – L'Assessorat à la Culture donne des subventions annuelles aux 7 Communes de la Région pour sauvegarder et valoriser le patrimoine linguistique et culturel des minorités croate et albanaise.
- Région Piémont – Protection des minorités occitanes, franco-provençales et walzer ; (2010) – “Promotion de la Langue à travers des émissions radiophoniques hebdomadaires” : projet en langue franco-provençale, avec couverture de toute la région intéressée.
- Région Toscane – Ouverture du Pôle Régional de Documentation Interculturelle de Prato ; promotion de la littérature étrangère dans les langues suivantes : albanais, arabe, bengalais, chinois, pénjabi, roumain, russe, urdu. “Garantir à tous le droit à l'Information : bibliothèques et archives” : promotion de l'interaction culturelle à travers le développement du patrimoine et des services des réseaux bibliothécaires.
- Région Val d'Aoste – Premier Dictionnaire Sonore Franco-provençal.
- Région Vénétie – Protection des minorités : origines ladine, cimbrique, germanophone et autres idiomes reconnus sur le territoire.
- CNIU et Région Vénétie (Venise, 02/2011) – *La Vénétie : tradition, protection, continuité* : congrès international sur la sauvegarde et la valorisation du patrimoine linguistique et culturel vénitien.
- CNIU (Rome, 02/2011) – *Journée Internationale de la Langue Maternelle* : congrès *Langue Maternelle et Immigration* sur le rapport entre la langue maternelle des immigrés en Italie et l'italien, langue adoptive.

### 3.2. Participation de la société civile

La Commission Nationale Italienne de l'UNESCO (CNIU) a sélectionné, parmi les ONG et ONLUS reconnues par le Gouvernement Italien, quelques organisations particulièrement dynamiques sur les sujets de la Convention sur la Protection et la Promotion de la Diversité des Expressions culturelles. La CNIU a

invité ces Organisations à dresser un rapport de leurs activités durant la période 2007-2011. Par ailleurs, la CNIU a collaboré avec l'*Associazione Città Italiane (Villes Italiennes)*, membre permanent de l'Assemblée de la CNIU. La CNIU a également suivi les activités réalisées par la société civile dans le cadre de la Convention, qui a souvent exigé le patronage de la CNIU.

### **3.2.1. Débat au sujet de la Convention et du dialogue interculturel**

- *Ass.Cult. "Chance Eventi" (2011) - Suq Gênes Festival des Cultures*: reconstruction d'un suq et initiatives avec de nombreux artistes internationaux pour établir une confrontation entre les différentes cultures.
- *Ass. Cult. "Senza Frontiere" (2011) - Film Festival "Without Borders"*: des artistes et des metteurs en scène d'origines diverses expliquent au public la complexité du dialogue entre les peuples en conflit et des pays en voie de développement.
- *Ass. Cult. "Il Tamarindo" (2011) - Nausicaa Festival de la Culture Juvénile Méditerranéenne*: rencontres de formation pour le développement de la créativité des jeunes citoyens des Pays de la région Méditerranéenne.
- *O.n.g. SIPBC (Société Italienne pour la Protection des Biens Culturels) (2011) - Le Patrimoine Culturel : le connaître pour l'aimer* : éducation à la connaissance du patrimoine historique et artistique national.
- *Institut Supérieur de Spilimberg (2010-2011) - "Fax for Peace, fax for Tolerance"*: concours destiné aux jeunes étudiants et artistes internationaux, appelés à envoyer par fax des images, animations et concepts sur les thèmes de la paix, de la tolérance, des droits humains, à travers les filières de l'éducation et de la communication.
- *Centre de Recherche pour le Théâtre "Scena Madre" (2010) - Fête d'Afrique, Festival International des Cultures de l'Afrique contemporaine, la Diversité un bien commun* : valorisation de la diversité culturelle à travers la promotion et l'échange des arts entre le continent africain et le continent européen.
- *Comité Festival des Provinces-Réseau Italien de Culture Populaire (2010) - Festival International de Culture Populaire* : manifestation dédiée aux expressions artistiques et culturelles ne possédant aucune forme de divulgation écrite. Tables rondes, expositions et rencontres avec des communautés italiennes et les nouveaux flux d'émigration.
- *Ass. de Volontariat "Poésie et Solidarité" (2010) - 4<sup>o</sup> ed. Concours International de Poésie Château de Duino*: revue d'oeuvres poétiques avec la participation des étudiants des écoles du monde (y compris les Pays "difficiles" comme le Pakistan, l'Iran, la Jordanie), dans le but de renforcer l'échange et le dialogue culturel.
- *Cercle Culturel "Voyageurs dans le Temps" avec la Commune et la Province de Gênes (2008) - 14<sup>o</sup> ed. Festival International de la Poésie de Gênes*: parmi les plus prestigieux au niveau national et international, rassemble des artistes du monde entier; occasion de rencontre entre les cultures et les langues.
- *Centre Missionnaire Diocésain de Vérone (2008) - 28<sup>o</sup> ed. Festival du Cinéma Africain*: projections et manifestations pour faire connaître les différentes expressions de la culture africaine, dans un contexte de dialogue interculturel.
- *SIEM (Société Italienne pour l'Education Musicale) (2008) - 28<sup>o</sup> Conférence Mondiale ISME, "Music at All Ages"*: revue biennale pour promouvoir l'expression musicale comme facteur éducatif permettant la cohésion sociale à travers la rencontre des différentes cultures.
- *Table 3, Association "Bibliothèques de Rome", Comité Citadin pour la Coopération Décentralisée de la Ville de Rome, CNIU (2009) - "Les années du dialogue interculturel"*: information sur la cohabitation interculturelle et les problèmes de l'intégration en 4 cycles de rencontres approfondissant la connaissance des dynamiques des sociétés contemporaines caractérisées par le multiculturalisme à travers les flux migratoires, en analysant le cas de "Rome".

### **3.2.2. Valorisation de la diversité culturelle et des cultures traditionnelles en vue du développement social**

- *Groupe MEDISON G.E.I.E. et Province de Viterbo (2011) Un cahier pour le Congo*: dans le cadre de la Journée Mondiale de l'Afrique, initiative pour sensibiliser sur le thème de l'éducation sur le continent africain. Donation d'un cahier aux jeunes congolais par les élèves des écoles de Viterbo.
- *Société Coopérative Sociale "La Baracca" ONLUS de Bologne (2011) - Charte des Droits des Enfants à l'Art et à la Culture*: campagne de communication pour la promotion de la Charte des Droits, en 25 langues.
- *Club UNESCO Turin (2010-2011) - "Nouvelles générations, nouveaux citoyens, nouvelles technologies : instruments pour le rapprochement des cultures"*: célébration de l'Année Internationale UNESCO pour le Rapprochement des Cultures, grâce à la collaboration

- d'Organisations Internationales, comprenant un cours de formation pour les écoles et les familles qui créent des discussions sur la Déclaration de l'UNESCO sur les Diversités Culturelles.
- *Ass. Italienne Amis du Cinéma d'Essai (AIACE) (2010) - 11° ed. Festival "Sottodiciotto"*: l'édition associe au cinéma de qualité un concours pour les écoles constituant par leurs résultats un extraordinaire observatoire de la perception et de l'élaboration par les jeunes de thèmes sociaux liés au dialogue interculturel et au respect des différences.
  - *Centre pour l'UNESCO L.F. de Troyes avec la Commune de Brescia (2010) - Graines d'Artiste* : exposition de 160 œuvres provenant de 40 Pays pour l'échange et la connaissance des cultures du monde.
  - *Centre UNESCO Turin (2009) - Meeting National La diaspora africaine en Italie* : thèmes liés à l'intégration, au dialogue interculturel et à la coopération au développement.
  - *Cineforum Imperia (2009) - Imperia Video Festival*: œuvres présentées par 45 Pays. Revue maintes fois recensée par l'UNESCO dans le cadre de la "Sauvegarde et divulgation de la Diversité Culturelle".
  - *Histoires Numériques (2009) - HISTOIRES NUMERIQUES* : table ronde pour débattre sur les différentes modalités de partage de la mémoire historique et artistique en vue de sensibiliser et de faire connaître son importance.
  - *Comité Congrès Internationaux Traditions Populaires de Gorizia (2008) - 34° Congrès International de Traditions Populaires "Mythes, rites, traditions des musiques et des danses d'hier et d'aujourd'hui"*: congrès avec des experts et des académiciens sur le thème des traditions populaires et leur valeur actuelle.
  - *RTM (Reggio Terzo Mondo) et Commune de Reggio Emilia (2009) – "Des femmes qui valent un monde : droits niés et courage au féminin"*: revue cinématographique et débats.
  - *CO.MI.VI.S Onlus et Communauté Missionnaire de Villaregia (2009-2010) – "Soirées Multiethniques"*: 6 rencontres pour diffuser la connaissance des richesses culturelles des différents peuples.
  - *CO.MI.VI.S Onlus et Communauté Missionnaire de Villaregia (Porto Viro -RO- 2009) – 3° Meeting International des Jeunes* : rencontres pour sensibiliser 1500 jeunes de toutes nationalités à la solidarité et à la coopération au développement.
  - *Association Internationale des Fidèles du Droit Pontifical (2009, 2010) – Activité d'Eas dans les écoles* : éducation au développement dans plusieurs écoles d'Italie pour développer une mentalité solidaire et informer et former sur les objectifs du millénaire.

### **3.2.3. Mesures de protection et de promotion des minorités linguistiques**

- *Ass. de Langue et Culture Benglaise "Dhuumcatu" de Rome (2011) - Journée Internationale de la Langue Maternelle*: valorisation du multilinguisme et reconnaissance des diversités culturelles.

#### 4. Principaux résultats obtenus et défis rencontrés dans la mise en œuvre de la Convention

Le travail conduit pour la rédaction du Rapport périodique sur l'application de la *Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* a permis de mettre en évidence un cadre de références très articulé et approfondi par rapport aux secteurs d'intervention concernés. De ce dernier découle un double constat ; d'une part, l'attention accrue qui est portée par la législation et les institutions italiennes vis-à-vis des principes fondamentaux exprimés dans la Convention et, d'autre part, la fragmentation des compétences publiques à ce sujet, ce qui rend quelques fois difficile d'effectuer une lecture cohérente du système d'intervention mis en place.

On a pu également constater un engagement très marqué de la Société Civile, qui contribue de manière importante à la mise en œuvre et à la gestion de programmes et d'initiatives finalisés à promouvoir les actions prévues par la Convention.

La rédaction du Rapport a représenté une occasion importante pour tester le degré de compréhension et de diffusion des principes et des actions liés à la Convention, ainsi que, plus généralement, des thématiques liées au vaste domaine de la « diversité culturelle » en Italie.

Les principes clés de la Convention de 2005 étant enracinés dans la société italienne, son architecture institutionnelle et normative reflète cette attention à tout niveau (central et local).

Les trois principaux volets d'intervention (« industries culturelles », « patrimoine/activités culturels », « intégration/protection culturelle - des minorités, des immigrés, etc. ») disposent chacun d'un corpus normatif assez complet dont les mesures envisagées couvrent un large éventail de champs d'activités.

Il faudrait dans le futur parvenir à mieux connaître tout ce qui est réalisé dans le pays relevant des objectifs de la Convention, à améliorer l'analyse des phénomènes y afférant, ainsi que la cohérence générale des mesures qui sont mises en place.

Outre le pari joué sur le plan commercial pour l'affirmation des produits de nos industries culturelles, le défi le plus important auquel l'Italie est maintenant confrontée est, sans doute, celui de l'attention qu'il faut porter au respect de la diversité des expressions culturelles des nouveaux immigrés, qui représentent une partie importante de la population active. N'ayant pas un passé colonial significatif (avec le flux migratoire qui en découle) l'Italie doit se doter des instruments et des moyens efficaces pour intégrer ces nouveaux citoyens et les faire sentir à l'aise chez nous.

Le Rapport national marque, donc, une étape importante pour la connaissance de la Convention et de ses priorités dans tout le pays et montre clairement les axes sur lesquels il faudra travailler dans les années à venir :

- circulation et diffusion des informations relatives à la protection et à la promotion des expressions de la diversité culturelle ;
- coordination des institutions (Etat, Régions et collectivités territoriales) qui interviennent dans le champ de compétence de la Convention ;
- attention accrue aux articles de la Convention lors de la rédaction des futures lois nationales et locales, avec un rappel explicite à ces derniers.

Par ailleurs, la connaissance des expériences menées par d'autres pays pourra apporter des suggestions pour mieux intégrer les mesures adoptées au niveau national, ainsi que pour renforcer le travail commun mené dans ce domaine, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union Européenne.

Dans le futur, l'Italie s'engage à renforcer tout programme et action qui puisse s'inscrire dans le cadre de la Convention Unesco du 2005. Aussi, elle offre toute sa collaboration pour rendre son partenariat avec les pays du monde entier de plus en plus efficace, notamment avec ceux qui pourraient profiter de son expertise dans ces domaines.

## Annexe – Programmes/initiatives

### 2.1 Politiques culturelles et mesures

#### 2.1.1. Télé-communications - Médias / Industries culturelles (cinéma, musique, édition vidéo) / Protection du droit intellectuel et d'auteur / Créativité

*Droit d'auteur et protection des marques*

Programmes/initiatives. Pour sensibiliser les jeunes à ce sujet, on a réalisé, depuis l'année 2002, un projet (valeur 90.000 euro par an) destiné aux écoles, qui prévoit des rencontres avec les élèves et un concours d'idées des jeunes créateurs (âgés entre huit et quatorze ans), présenté avec des dessins, travaux manuels, la création d'objets nouveaux ou la suggestion d'une nouvelle utilisation d'objets déjà existants. Entre les années 2007-2011 le projet a touché 67 écoles et presque 6.000 élèves avec plus de 200 séminaires. Au concours ont participé près de 43 écoles, avec presque 600 travaux examinés. On peut aussi rappeler des expos qui ont été réalisées à ces sujets :

- « Dessin, design, Brevets et créativité italiens », à Rome (Musée de l'Ara Pacis, 4.11.2009/31.1.2010, 50.000 visiteurs), à Shanghai (Tongji University, 29.4/31.10.2010) ;
- « Unicità d'Italia. Made in Italy e identità nazionale » (Unicité d'Italie. Made in Italy et identité nationale), à Rome (Palais des Expos et Musée du Macro, 31.5/25.9 2011) ;
- « Le faux n'a pas de sens » a eu lieu à Rome entre les mois de janvier et février 2011, ayant pour but d'illustrer au public l'importance d'acheter des produits de marque.

Pour revenir au texte, p.6, [cliquer ici](#)

#### 2.1.2. Patrimoine culturel / Culture / Minorités linguistiques

**Antiquités, beaux-arts, ethno-anthropologie, monuments et paysage** (B\_ant212)

Programmes/initiatives. Parmi les initiatives et les programmes réalisés dans les dernières années on peut évoquer :

- la participation du *Musée National Préhistorique et Ethnographique « Luigi Pigorini »* (Rome) au projet READ-ME (Réseau Européen des Associations de Diasporas & Musées Ethnographiques), soutenu par le fond du Programme Culture de l'UE (2007-2013), qui associe trois autres Musées ethnographiques d'Europe : le *Musée Royal de l'Afrique Centrale* (Tervuren – Bruxelles), l'*Etnografiska Museet* de Stockholm et le *Musée du Quai Branly* (Paris). Par le biais de ce projet (centré sur le masque, élément partagé par toutes les cultures) on a pu organiser plusieurs activités de recherche, des échanges entre professionnels, des séminaires/ateliers et des expositions, dans les différents pays adhérant au projet;
- le *Musée National d'Art Oriental* (Rome, situé dans un quartier à forte densité d'immigration, même d'Orient) a organisé plusieurs activités axées sur le rapprochement entre la culture européenne et orientale. Ces activités s'adressent aux résidents italiens, pour promouvoir la connaissance de la civilisation orientale et aux étrangers immigrés, pour favoriser la connaissance de la culture italienne et européenne. Ces activités ont bénéficié de la collaboration du MAXXI (*Musée de l'Art Contemporain du XXI siècle* – Rome), de l'Assessorat à l'éducation de la Mairie de Rome, des écoles du quartier et des Associations de la Société Civile. Projets : « 1.000 Cendrillon + la tienne /2009-2010», « Adopte un Musée / 2008-2009 », « Cerfs-volants sur Rome / 2007-2008 » (qui évoque le roman de succès de Khaled Hosseini « Les chasseurs de cerfs-volants »), « Les Echecs, langage sans appartenance / 2011 » ;
- le concours « Art, patrimoine et droits de l'homme » (2<sup>ème</sup> éd.2011 adressé aux jeunes créateurs, en collaboration avec Connecting Culture (Milan) et Fondation ISMU (Milan) ;
- les nombreuses expositions réalisées dans tout le Pays par les bureaux territoriaux du Ministère ayant comme sujet les expressions culturelles d'autres civilisations et la présentation de la civilisation italienne ancienne et contemporaine dans des expositions réalisées à l'étranger, comme par exemple à l'Expo Universel de Shanghai (2010).
- *Projet Movin'up* – Soutien à la mobilité des artistes italiens dans le monde. Il s'agit du principal instrument gouvernemental de soutien aux artistes dans le domaine des arts visuels et du spectacle, y compris l'architecture, le design, la musique, le cinéma, la vidéo, le théâtre, la danse et l'écriture.
- *Art Contact - World mobility for young Italian artists*, il s'agit d'une initiative visant à soutenir et à promouvoir les artistes italiens à l'étranger et à les introduire dans les circuits internationaux de l'art ;

- *VIR - Viafarini in Residence* (Milan), résidence pour artistes et critiques d'art internationaux venus travailler à Milan (démarré en 2008).

Pour revenir au texte, p.9, [cliquer ici](#)

### **Bibliothèques** (B\_bib212)

Programmes/initiatives. Parmi les initiatives et les programmes réalisés dans les dernières années on peut évoquer :

- la campagne de promotion de la lecture, proposée chaque automne à partir de 2006, « *Octobre pleuvent livres – Ottobre, piovano libri* » par laquelle on organise dans tout le pays, avec les collectivités territoriales, des conférences, des séminaires et des rencontres finalisés à rapprocher de la lecture un large public ;
- le projet « Livre parlé » (départ 2006), géré par un protocole avec des Associations de la Société Civile, visant à favoriser l'accès des aveugles et des mal voyants à la lecture ; 24 bibliothèques ont été dotées d'un système visant à faciliter l'emprunt des audio-livres et la lecture par le biais des ordinateurs.

Pour revenir au texte, p.9. [cliquer ici](#)

### **Archives** (B\_arc212)

Programmes/initiatives. Parmi les initiatives et les programmes réalisés dans les dernières années on peut évoquer :

- le projet *PACI (Progetto Integrato per il patrimonio culturale immateriale e la diversità culturale – Projet intégré pour le patrimoine culturel immatériel et la diversité culturelle)* démarré en 2006, qui a porté aussi à la création d'un système numérique de catalogage des musiques de tradition populaire<sup>55</sup> ;
- les nombreuses activités dédiées à la protection et à la mise en valeur des archives et du patrimoine culturel des communautés juives résidentes en Italie, gérées aussi par la *Commission mixte entre MiBAC et l'Union des communautés juives pour la protection et la valorisation des biens culturels juifs en Italie* (dans le cadre de la Loi 101/89, Accord entre l'Etat italien et l'Union des communautés juives) ;
- les recensements des archives des communautés arbëreschës et grecques Calabraises, ou la base de données des familles historiques du Frioul (2003-2006) ;
- le travail, tout à fait particulier, d'étude et de protection des archives d'asiles (maintenant fermés en Italie et remplacés par des services d'assistance) : le projet vise à dresser l'inventaire de 67 hôpitaux psychiatriques dont on a créé aussi une banque de données des dossiers cliniques ;
- le choix récent de garder les papiers relatifs aux dossiers des demandes adressées aux bureaux d'immigration, afin de conserver la mémoire des travailleurs immigrés extra-communautaires.

Pour revenir au texte, p.9, [cliquer ici](#)

### **Valorisation du patrimoine** (B\_val212)

Programmes/initiatives. Parmi les initiatives et les programmes réalisés dans les dernières années l'on peut évoquer :

- DE.MO (années 2007-2010): soutien au design pour les boutiques et les librairies des musées et à la mobilité internationale des jeunes artistes italiens, avec un très large partenariat institutionnel (MiBAC, Ministère pour la jeunesse, Circuit des jeunes artistes italiens (GAI), Régions, Provinces et Communes ;
- Appel d'offre pour promouvoir des formes innovantes de participation culturelle (projet année 2011/réalisation 2012), pour valoriser les sites culturels italiens dans la recherche de nouvelles actions d' inclusion culturelle

Pour revenir au texte, p.9, [cliquer ici](#)

---

<sup>55</sup> <http://www.iccd.beniculturali.it/paci/paciSite/>

### **Cinéma** (B\_cin212)

Programmes/initiatives. Parmi les initiatives et les programmes réalisés dans les dernières années, qui envisagent de promouvoir la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles l'on peut évoquer :

- *Florence Indian Film Festival*, (Florence 2010), réalisé en collaboration avec le « Indian Council for Cultural Relation », visant à promouvoir metteurs en scène et acteurs indiens ;
- *Asiatica film mediale*, (Rome 2010), en collaboration avec l'Université La Sapienza et RomaTre, qui propose une sélection d'œuvres de haute valeur culturelle provenant de pays asiatiques comme l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, la Corée du Sud, les Philippines, le Népal, le Laos et autres ;
- *20° Festival du Cinéma Africain, d'Asie et d'Amérique Latine* (Milan 2010) a proposé presque 70 films et vidéos provenant de ces aires géographiques ;
- *Cineteca Audio 2010*, projet finalisé à rendre accessibles aux aveugles des films et de produits audiovisuels, avec des descriptions et des commentaires des scènes non parlées.

Pour revenir au texte, p.10, [cliquer ici](#)

### **Spectacle vivant** (B\_spv212)

Parmi les initiatives et les projets soutenus par les ressources publiques on peut évoquer :

- *Il Teatro delle Albe*. La compagnie du *Théâtre des Aubes* crée en 1983 par Marco Martinelli, Ermanna Montanari, Luigi Dadina e Marcella Nonni travaille sur un métissage théâtral qui mélange dramaturgie et danse, musique et dialectes, innovation et racines historiques ;
- *Compagnia Virgilio Sieni / Accademia arte del Gesto. Arte del Gesto nel Mediterraneo 2010-2013* (*Compagnie de Virgilio Sieni / Académie art du geste. Art du geste dans la Méditerranée*). Ce projet propose un parcours sur quatre ans, pour explorer et créer autour de la dimension poétique du geste dans les villes et les lieux du bassin de la Méditerranée ;
- *Il teatro di figura*. Ce théâtre traditionnel des poupées, marionnettes et objets est diffusé dans tout le pays et utilise un langage universel ;
- *SPACE – Supporting Performing Arts Circulation in Europe as Pilot Project for Artist Mobility*, avec le soutien de la Commission Européenne, Direction Générale Education et Culture ;
- *Associazione Inteatro – Villa Nappi à Polverigi (Ancona)*. Le soutien à la création contemporaine, en particulier aux nouvelles générations de créateurs est l'un des buts de cette Association qui organise des résidences d'artiste et des séminaires dédiés à la culture comme instrument de paix, comme pour exemple *IFA – InteatroFestival Academy* programme de résidences entre jeunes danseurs/performers internationaux et des star dans ce domaine, démarré en 2006, ou TAM (voir point suivant) ;
- *TAM: Teatro e Arti Multimediali (Théâtre et Arts multimédias)*. Un projet pilote de haute formation des arts du spectacle réalisé à Jérusalem Est, soutenu aussi par le Ministère des Affaires Etrangères, avec la collaboration de l'ETI (Ente Teatrale Italiano<sup>56</sup>),
- *Il Teatro delle Donne - 20 anni. Le théâtre des Femmes* (Calenzano – Florence), Né en 1991 d'une idée de Maria Cristina Ghelli, cette association travaille depuis sur l'écriture des femmes pour le théâtre et dispose d'un archive très riche de textes d'auteures. Elle soutient des productions et des activités de formation ;
- *Carte Blanche / Compagnia della Fortezza (Compagnie de la Forteresse)*. Il s'agit d'un laboratoire théâtral expérimental qui, depuis l'année 1988, sous la direction de Armando Punzo, travaille avec les prisonniers de la prison de Volterra (Pise en Toscane).

Pour revenir au texte, p.10, [cliquer ici](#)

### **Minorités linguistiques** (B\_minl212)

Programmes/initiatives. A titre d'exemple, l'on peut mentionner :

- la mise en place dans les territoires concernés de « guichets linguistiques » soutenus par des fonds d'état (pour un budget de 8,7 millions d'euro sur la période 2011-2013, repartis selon les critères dont à

<sup>56</sup> Cet organisme publique a été supprimé en 2010. Pour ce projet il a reçu un financement de 73.743 euro.



l'Arrêté de la Présidence du Conseil des Ministres du 19 juillet 2011<sup>57</sup>) et mis en œuvre par les collectivités locales ou bien d'autres acteurs comme, par exemples, les universités, dans le but de : favoriser la formation linguistique ; garantir l'usage des langues ; traduire des documents officiels ; promouvoir les activités touristiques ; assurer la liaison des communautés avec les initiatives institutionnelles nationales ; collaborer aux activités de recherche linguistique , etc<sup>58</sup> ;

- l'obligation de la Société concessionnaire du service public Radio et Télé (v.§ 2.1.1) de promouvoir les langues minoritaires dans les émissions nationales et locales, aussi bien par le biais de conventions particulières (avec les collectivités locales et les institutions du territoire), que par des émissions en langue (dans les zones de résidence des minorités). En 2009, 10.000 heures de ces émissions radio ont été diffusées, v. *Annexe 2.Statistique*, Tab.2.2/suite, c.15) ;
- les projets régionaux mettant en œuvre la protection et la promotion des minorités linguistiques dont, à titre d'exemple, on peut notamment mentionner: 1) dans la région du Piémont, le projet « *Lingua Madre* » (Langue Maternelle) et son concours littéraire pour la mise en valeur des diversités culturelles, linguistiques, et de genre, pour lesquelles, 722.000 euro ont été investis entre 2007 et 2010 (par ailleurs, toujours dans la même région, 7,3 millions d'euro ont été globalement consacrés à la protection des minorités linguistiques sur la même période); 2) dans la région de l'Émilie-Romagne, grâce à la Loi Régionale 45/1994 pour la tutelle et la mise en valeur des dialectes de cette Région, plus de 50.000 euro, ont été destinés en 2009 à a) la publication d'une maîtrise universitaire sur ce sujet b) l'élaboration d'un Atlas toponymique des dialectes de la Région c) mise en ligne des études du chercheur suisse Paul Scheuermeier, qui avait travaillé dans la région pendant les années 1920; 3) le projet « *Les minorités linguistiques calabraises, un patrimoine universel* » dans la région de Calabre, proposé au sein des Programmes des fonds structureux de l'UE en 2007-2013 pour une valeur de 200.000 euro (v.§ 2.3) ;
- le travail effectué depuis 1995 pour la réalisation de « *L'Atlante linguistico italiano (ALI)*<sup>59</sup> » (*Atlas Linguistique Italien*) ; une récolte ordonnée de cartes géographiques dans lesquelles on situe les traductions des expressions dialectales collectées lors d'interviews sur le terrain et qui sont utilisées pour exprimer un concept, une notion ou une phrase. Chaque fiche peut également s'accompagner de photos, le plus souvent comme témoignage des usages d'antan ;
- le « *Troisième Rapport de l'Italie (2009) sur la mise en œuvre de la Convention Cadre pour la protection des minorités nationales*<sup>60</sup> » (réalisé au titre de l'art.25, §2), qui fournit des renseignements très détaillés à ce sujet.

Pour revenir au texte, p.10, [cliquer ici](#)

### **2.1.3. Immigration et droits civiques / Bien être, travail et intégration sociale** (B\_im213)

*Programmes/initiatives.* Parmi les nombreux programmes et initiatives relatifs à cet volet d'activité, beaucoup desquels sont réalisés en coopération avec la société civile, l'on peut mentionner :

- La publication (depuis 2010) d'une revue bimensuelle « *Libertà civili (Libertés Civiques)* » éditée par le *Ministère de l'Intérieure/Département pour les libertés civiques et l'immigration* avec le soutien du Fond européen pour l'intégration des citoyens des pays tiers, et qui traite, entre autre, des aspects culturels de l'intégration, fournissant de nombreuses informations à ce sujet ;
- la version italienne de la campagne de sensibilisation du Conseil de l'Europe et de la Commission UE sur la culture des Rom, nommée « *Dosta !* » (*Assez, en langue roumaine*), qui a été réalisée en 2010-2011 par la *Présidence du Conseil des Ministres/Département de l'égalité des chances /Bureau national pour la lutte contre la discrimination raciale (UNAR)*, avec un investissement de 200.000 euro. Dans le cadre de cette campagne, de nombreux séminaires, événements, cours de formation, concours et prix ont été mis en place, avec le but d'éliminer tout préjugé contre les Rom et de mieux faire connaître leur civilisation;

57

[http://www.interno.it/mininterno/export/sites/default/it/sezioni/servizi/legislazione/minoranze\\_etniche/0996\\_2011\\_07\\_19\\_DPCM1907201\\_1.html](http://www.interno.it/mininterno/export/sites/default/it/sezioni/servizi/legislazione/minoranze_etniche/0996_2011_07_19_DPCM1907201_1.html)

58 Exemples : <http://www.sportellicroatomolisani.it/> ; <http://www.patoisvda.org> ; <http://www.cesdomeo.it/> ;

<http://www.albanologia.unical.it> ; <http://www.cm-gemonesecondalferrovalcanale.it/Sportelli-Linguistici.2033.0.html> ; <http://aldorossi.altervista.org/friuli-sportelli-linguistici-per-le-comunita-di-lingua-tedesca-barritussio-urgente-il-regolamento-per-insegnamento-lingue-tedesche/>

59 <http://www.atlantelinguistico.it/>

60 [http://www.interno.it/mininterno/export/sites/default/it/assets/files/16/0022\\_III\\_Rapporto\\_protezione\\_minoranze.pdf](http://www.interno.it/mininterno/export/sites/default/it/assets/files/16/0022_III_Rapporto_protezione_minoranze.pdf)

- les projets réalisés dans les domaines de : 1) la formation linguistique et l'éducation civique; 2) l'orientation à l'emploi et au travail/formation professionnelle; 3) les initiatives pour les jeunes ; 4) la médiation culturelle ; 5) les programmes innovants pour l'intégration ; 6) le renforcement des capacités; 7) l'évaluation des politiques dans le cadre du *Fond européen pour l'intégration des citoyens des pays tiers* géré par le *Ministère de l'Intérieur/Département pour les libertés civiles et l'immigration / Direction centrale pour les politiques de l'immigration et de l'asile politique*. Ces projets sont affectés aux Administrations régionales et/ou locales et, très souvent, sont réalisés par des acteurs de la Société civile. L'engagement financier du fond pour l'année 2011 s'est élevé à 38,6 millions d'euro (dont 11,4 millions de ressources nationales et 27,2 communautaires);
- l'axe d'activité qui découle du *Plan National pour Alliance des Civilisations*<sup>61</sup>, rédigé au mois de mai 2010, et qui implique de nombreuses administrations publiques<sup>62</sup> et représentants de la Société civile dans des interventions tantôt au niveau national, tantôt au niveau international (v. aussi § 2.2 e Chap.3).

Pour revenir au texte, p.11, [cliquer ici](#)

#### **2.1.4. Education / jeunesse** (B\_edj214)

Programmes/initiatives. Parmi les nombreux programmes et initiatives regardant ce volet d'activité, beaucoup desquels ont été réalisés avec l'engagement de la société civile, l'on peut mentionner :

- environ 300 événements locaux ont eu lieu dans tout le pays (dans les domaines de la musique, du théâtre, du cinéma, des arts graphiques et de la photographie) dans le contexte des *Accords de Programme Cadre pour les politiques en faveur de la jeunesse*. Ces derniers ont permis aux jeunes de s'approcher à ces types d'activités par le biais de : rencontres avec les auteurs, cours de formation, création d'espaces dotés de moyens techniques pour l'expression artistique, soutien à la production d'ouvrages (ainsi que concours), augmentation et diffusion des moyens de communication des opportunités, visites guidées aux sites du patrimoine culturel et aux monuments ;
- les différentes campagnes et activités mises en œuvre dans les écoles par le *Ministère de l'éducation, de l'université et de la recherche* dans le cadre du programme l'« Europe de l'éducation » sur les thèmes qui touchent à l'intégration européenne, aux diversités linguistiques, à l'innovation et à la créativité. Ces activités ont été gérés par les « Directions scolaires régionales », et ont impliqué, entre 2006 et 2010, presque 11.000 écoles (pour un investissement de 975.700 euro) ;
- la participation du *Ministère de l'éducation, de l'université et de la recherche* à la « seconde Conférence mondiale sur l'éducation artistique », accueillie à Seul par le Gouvernement de la République de Corée et co-organisée par l'UNESCO, au mois de mai 2010. Le Ministère est actuellement en train de donner suite aux objectifs identifiés pendant les travaux de la Conférence et aux enquêtes menées par le biais du questionnaire mis au point par l'UNESCO.

Pour revenir au texte, p.12, [cliquer ici](#)

#### **2.2. Coopération internationale et traitement préférentiel** (B\_coo22)

Programmes/initiatives transversaux. Parmi les nombreux programmes et initiatives qui concernent ce volet d'activité, beaucoup desquels ont été réalisés grâce à l'engagement de la société civile, on peut mentionner :

- les projets internationaux relatifs au *Plan National pour l'Alliance des Civilisations (AoC)* (v. point 2.1.3) tels que : « City diplomacy - Meeting of the Mediterranean Coastal Cities » (Reggio Calabria, 2009) ; « Inter-ethnic cities : management and policies for a better integration of migrants », le deux séminaires dédiés à la religion et aux relations internationales organisés par le *Ministère des Affaires Etrangères, l'Institut Italien pour les Politiques Internationales (ISPI)* et la *Province de Trento* ; la conférence internationale « Religion, cultures et droits humains » organisées à Rome le 12-13 mai 2010 ; la « Summer School » au sujet du « dialogue interculturel dans la région de la Méditerranée » (2010-2011) ; les deux « Forum de Monza » (2009-2011) dédiés aux relations entre culture et

<sup>61</sup> <http://www.unaoc.org/wp-content/uploads/Italy-National-Strategy1.pdf>

<sup>62</sup> Ministère des Affaires étrangères, Présidence du Conseil des Ministres, Ministère de l'éducation, de l'université et de la recherche, Ministère pour les biens et les activités culturels, Ministère de l'Intérieur, Ministère du travail et des politiques sociales.

- industries culturelles, organisés par le MiBAC, le Ministère des Affaires Etrangères, la Région Lombardie et la Municipalité de Monza (Milan) ;
- le programme de bourses d'étude et d'échanges avec la Grande Bretagne, l'Irlande, la France, la Belgique, l'Espagne, l'Allemagne et l'Autriche, qui ont été mis en place par le *Ministère de l'éducation, de l'université et de la recherche*, ainsi que des rapports bilatéraux avec l'Argentine, la Russie, la Turquie, la Chine, la Jordanie, la Suisse et l'Inde.
  - dans le cadre du « Fond National pour les Politiques pour les jeunes » (voir § 2.1.4), les 52 projets menés avec des partenaires internationaux (entre ces derniers, les NU et l'UE) en soutien de la mobilité des jeunes et de la connaissance des institutions et des réseaux internationaux.

Pour revenir au texte, p.13, [cliquer ici](#)

### **2.3. Intégration de la culture dans les politiques de développement durable** (B\_ded23)

Programmes/initiatives. Parmi les nombreux programmes et initiatives qui concernent ce volet d'activité, beaucoup desquels ont été réalisés grâce à l'engagement de la société civile, on peut citer :

- le projet présenté au sein du Programme Opérationnel National « Gouvernance et Assistance technique 2007-2013 » par la Région Calabre, l'Université de Reggio Calabria, plusieurs Municipalités et les Surintendances, avec les Directions du MiBAC pour la mise en valeur des minorités linguistiques calabraises (Arbëresch/Albanaise – Grecques – Occitanes) ;
- les activités soutenues par le Programme « Progress 2007-2013 » du *Ministère du travail et des politiques sociales - Direction Générale des politiques actives et passives du travail* ;
- les nombreux programmes et activités gérés par le *Ministère de l'éducation, de l'université et de la recherche* dans ce domaine, tels que « l'Europe de l'Education » ; les réseaux des écoles dédiées à promouvoir la notion d'Europe et ses langues ; les *Règlements ministériels* finalisés à promouvoir l'intégration des élèves étrangers, ainsi que le Programme Opérationnel National (PON 2007-2013) destiné à l'accroissement des compétences des jeunes dans les domaines de la connaissance et du respect de la diversité culturelle.

Pour revenir au texte, p.14, [cliquer ici](#)

## Crédits

Le Rapport a été rédigé par le Point de contact national de la Convention, sauf la section 3, réalisée par la Commission nationale italienne pour l'Unesco. Le point de contact nationale œuvre au sein du Secrétariat General du Ministère pour les biens et les activités culturels, Service I, Coordination et Etudes, dirigé par M.Gianni Bonazzi.

M.Giacomo Laracca a fourni une contribution importante dans la phase finale de rédaction du rapport, au sein d'un stage de formation de son cours universitaire en Sciences Politiques de l'Université des Etudes de Trieste.

La mise en place du Rapport, son organisation conceptuelle et la récolte des données a démarré en mars 2011, pour se dérouler tout au long de l'année, jusqu'à la date de clôture du travail, le 25 avril 2012.

Pour la partie institutionnelle, ce document est donc le résultat d'un travail choral entre différentes administrations qui ont fournis des données, des informations et des pistes de recherche pour mieux cerner le sujet. Il est important, donc les mentionner (entre parenthèses les noms des fonctionnaires identifiés comme « point de contact » sur le dossier) :

Présidence du Conseil des Ministres

*Département des affaires régionales* (Francesco Giustino)

*Département des paires opportunités / Bureau national pour la lutte contre la discrimination raciale, UNAR* (Roberto Berardi)

*Département pour l'information et l'édition*

*Ministère pour la coopération internationale et l'intégration / département pour la jeunesse* (Sofia Pain)

Ministère des affaires étrangères

*Direction générale pour la promotion du système Pays* (Susanna Cappitelli / Corrado Carloni)

*Direction générale pour la coopération au développement*

Ministère de l'intérieur

*Département pour les libertés civiles et l'immigration* (Renato Franceschelli)

*Direction centrale pour les droits civils et les minorités*

*Direction centrale pour les politiques de l'immigration e de l'accueil*

*Direction pour les droits civils et les minorités*

Ministère du développement économique

*Département pour les communications* (Antonella Bartuli)

*Direction générale pour la lutte contre la contrefaçon / bureau italien des brevets et des marques* (Daniela Carosi)

*Département pour l'entreprise et l'internationalisation* (Natalino Loffredo)

*Département pour le développement et la cohésion économique* (Sabina De Luca)

Ministère du travail et des politiques sociales (Secrétariat Général – Raffaele Leva / Ester Pandolfini)

*Direction générale pour l'inclusion et les politiques sociales*

*Direction générale pour les politiques actives et passives du travail*

*Direction centrale pour le troisième secteur et les formations sociales*

Ministère de l'éducation, de l'université et de la recherche (Francesco Branca)

*Département pour l'éducation / Direction générale pour l'étudiant, l'intégration, la participation et la communication*

Ministère pour les biens et les activités culturelles

*Direction générale pour le cinéma* (Ernesto Massimo Piazza)

*Direction générale pour le spectacle vivant* (Donatella Ferrante)

*Direction générale pour le paysage, les beaux-arts, l'architecture et l'art contemporain* (Isabella Cianfarani)

*Direction générale pour les bibliothèques, les instituts culturels et le droit d'auteur* (Anna Maria Torroncelli)

*Direction générale pour les archives* (Giulia Barrera)

*Direction générale pour l'archéologie* (Enrico Proietti)

*Direction générale pour la valorisation du patrimoine* (Erminia Sciacchitano)

*Direction générale pour les affaires économiques* (Rossella Almanza, Anna Misiani)

Institut National des Statistiques, ISTAT - (Fabrizio Arosio)

RAI, Radiotélévision Italienne (Stefano Luppi)

Bureau de coordination entre les assessorats à la culture des Régions Italiennes

Région Marches (Claudia Lanari)

Région Piémont (Daniele Tessa)

Région Emilia-Romagna (Ivan Orsini)

Il est important de mentionner les personnes qui ont donné une contribution amicale d'idées, d'informations et pour l'approche méthodologique du travail (en ordre alphabétique du nom) : Carla Bodo, Silvana Buzzo, Giacomo Mazzone, Federica Mucci.

Mme Marina Misitano et Mme Cristina Porzio, de la Délégation permanente d'Italie auprès de l'Unesco, ont corrigé l'écriture du texte et elles ont fourni leur avis au sujet de la cohérence général du travail.



**Ministero per i Beni e le Attività Culturali**

**SEGRETARIATO GENERALE**

**Servizio I – Coordinamento e Studi**

**Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité  
des expressions culturelles**

**Italie - Rapport périodique (2007-2011)**

**Annexe**

**1. Sources principales et liens**

Rome, le 25 avril 2012

# Sommaire

## 1. Sources principales et liens

### 1.1. *Etablissements publics*

#### 1.1.2. Etudes - Documents principaux

#### *Périodiques*

### 1.2. *Société civile*

#### 1.2.1. Liens

#### 1.2.2. Etudes-Documents principaux

### 1.3. *Réglementation*

#### Par année

#### Par milieu d'activité

#### Radio – Télé

#### Edition

#### Spectacle et Cinéma

#### Droit intellectuel et d'auteur

#### Créativité

#### Patrimoine Culturel

#### Minorités linguistiques

#### Promotion à l'étranger

#### Immigration

#### Droits civils

#### Bien être et intégration sociale

#### Jeunesse

#### Coopération internationale

#### Culture et développement durable

## Sommaire de l'Annexe 2. Communications des statistiques disponibles

# 1. Sources principales et liens

## 1.1. Etablissements publics

### 1.1.1. Liens

Conv.Art.7-8 / Rap.Chap.2.1	Conv.Art.7-8 Rap.Chap.2.1-(2.4 ?)	Conv.Art.7-8 / Rap.Chap.2.1	Conv.Art.7-8 / Rap.Chap.2.1
<p><b>Télécommunications - Médias / Industries culturelles (cinéma, musique, édition vidéo) / Protection du droit intellectuel et d'auteur / Créativité</b></p> <p><b>Télévisions</b> Ministère pour les biens et les activités culturelles <a href="http://www.beniculturali.it/">www.beniculturali.it/</a> - <i>Direction générale pour le cinéma</i> <a href="http://www.cinema.beniculturali.it/">http://www.cinema.beniculturali.it/</a> RAI, Radiotélévision Italien <a href="http://www.rai.it">http://www.rai.it</a> Autorité publique pour les communications (AGCOM) <a href="http://www.agcom.it/">http://www.agcom.it/</a> Ministère du développement économique <a href="http://www.sviluppoeconomico.gov.it/">www.sviluppoeconomico.gov.it/</a> - <i>Département pour les communications</i> <a href="http://www.sviluppoeconomico.gov.it/index.php?option=com_content&amp;view=article&amp;idmenu=804&amp;idarea2=0&amp;sectionid=1&amp;viewType=5&amp;andor=AND&amp;andorcat=AND&amp;idarea3=0&amp;partebassaType=4&amp;MvediT=1&amp;id=0&amp;showMenu=1&amp;showCat=1&amp;idarea1=0&amp;idareaCalendario1=0&amp;idarea4=0&amp;idarticolocolo2=0&amp;idarticolocolo3=0&amp;showArchiveNewsBotton=1">http://www.sviluppoeconomico.gov.it/index.php?option=com_content&amp;view=article&amp;idmenu=804&amp;idarea2=0&amp;sectionid=1&amp;viewType=5&amp;andor=AND&amp;andorcat=AND&amp;idarea3=0&amp;partebassaType=4&amp;MvediT=1&amp;id=0&amp;showMenu=1&amp;showCat=1&amp;idarea1=0&amp;idareaCalendario1=0&amp;idarea4=0&amp;idarticolocolo2=0&amp;idarticolocolo3=0&amp;showArchiveNewsBotton=1</a></p> <p><b>Edition</b> Présidence du Conseil des Ministres / Département pour l'information et l'édition <a href="http://www.governo.it/DIE/index.html">http://www.governo.it/DIE/index.html</a> Ministère pour les biens et les activités culturelles <a href="http://www.beniculturali.it/">www.beniculturali.it/</a> - <i>Direction générale pour les bibliothèques, les instituts culturels et le droit d'auteur</i> <a href="http://www.librari.beniculturali.it/">www.librari.beniculturali.it/</a></p> <p><b>Spectacle et Cinéma</b> Ministère pour les biens et les activités culturelles <a href="http://www.beniculturali.it/">www.beniculturali.it/</a> - <i>Direction générale pour le cinéma</i> <a href="http://www.cinema.beniculturali.it/">http://www.cinema.beniculturali.it/</a> - <i>Direction générale pour le spectacle vivant</i> <a href="http://www.spettacoloalvivo.beniculturali.it/">http://www.spettacoloalvivo.beniculturali.it/</a></p> <p><b>Droit intellectuel et d'auteur</b> Ministère pour les biens et les activités culturelles <a href="http://www.beniculturali.it/">www.beniculturali.it/</a> - <i>Direction générale pour les bibliothèques, les instituts culturels et le droit d'auteur</i> <a href="http://www.librari.beniculturali.it/">www.librari.beniculturali.it/</a> Ministère du développement économique <a href="http://www.sviluppoeconomico.gov.it/">www.sviluppoeconomico.gov.it/</a> - <i>Direction générale pour la lutte contre la contrefaçon / bureau italien des brevets et des marques</i> <a href="http://www.uibm.gov.it/">http://www.uibm.gov.it/</a> SIAE, société italienne des auteurs et des éditeurs (récolte d'auteur) <a href="http://www.siae.it/">http://www.siae.it/</a></p> <p><b>Créativité</b> Ministère du développement économique <a href="http://www.sviluppoeconomico.gov.it/">www.sviluppoeconomico.gov.it/</a> - <i>Direction générale pour la lutte contre la contrefaçon / bureau italien des brevets et des marques</i> <a href="http://www.uibm.gov.it/">http://www.uibm.gov.it/</a> - <i>Département pour l'entreprise et l'internationalisation</i> <a href="http://www.mincomes.it/">http://www.mincomes.it/</a> - <i>Département pour les communications</i> <a href="http://www.sviluppoeconomico.gov.it/index.php?option=com_content&amp;view=article&amp;idmenu=804&amp;idarea2=0&amp;sectionid=1&amp;viewType=5&amp;andor=AND&amp;andorcat=AND&amp;idarea3=0&amp;partebassaType=4&amp;MvediT=1&amp;id=0&amp;showMenu=1&amp;showCat=1&amp;idarea1=0&amp;idareaCalendario1=0&amp;idarea4=0&amp;idarticolocolo2=0&amp;idarticolocolo3=0&amp;showArchiveNewsBotton=1">http://www.sviluppoeconomico.gov.it/index.php?option=com_content&amp;view=article&amp;idmenu=804&amp;idarea2=0&amp;sectionid=1&amp;viewType=5&amp;andor=AND&amp;andorcat=AND&amp;idarea3=0&amp;partebassaType=4&amp;MvediT=1&amp;id=0&amp;showMenu=1&amp;showCat=1&amp;idarea1=0&amp;idareaCalendario1=0&amp;idarea4=0&amp;idarticolocolo2=0&amp;idarticolocolo3=0&amp;showArchiveNewsBotton=1</a></p>	<p><b>Patrimoine culturel / culture / Minorités linguistiques</b></p> <p><b>Patrimoine culturel</b> Ministère pour les biens et les activités culturelles <a href="http://www.beniculturali.it/">www.beniculturali.it/</a></p> <p><b>Culture</b> Ministère pour les biens et les activités culturelles <a href="http://www.beniculturali.it/">www.beniculturali.it/</a> Ministère des affaires étrangères / Instituts culturels <a href="http://www.esteri.it/MAE/IT/Politica_Estera/Cultura/Retellic.htm">http://www.esteri.it/MAE/IT/Politica_Estera/Cultura/Retellic.htm</a> Société Dante Alighieri <a href="http://www.ladante.it/">http://www.ladante.it/</a> Ministère de l'éducation, de l'université et de la recherche <a href="http://www.istruzione.it/">www.istruzione.it/</a></p> <p><b>Minorités linguistiques</b> Ministère de l'Intérieur <a href="http://www.interno.it">http://www.interno.it</a> - <i>Département pour les libertés civiles et l'immigration</i> / Direction centrale pour droits civils et les minorités <a href="http://www.interno.it/mininter-no/export/sites/default/it/sezioni/ministero/dipartimento/dip_immigrazione/dc_diritti_civili_cittadinanza_minoranze/index.html">http://www.interno.it/mininter-no/export/sites/default/it/sezioni/ministero/dipartimento/dip_immigrazione/dc_diritti_civili_cittadinanza_minoranze/index.html</a></p> <p>Présid. Du conseil des ministres / Département des affaires régionales <a href="http://www.affariregionali.it/">http://www.affariregionali.it/</a> Ministère du développement économique / Département pour les communications <a href="http://www.sviluppoeconomico.gov.it/index.php?option=com_content&amp;view=article&amp;idmenu=804&amp;idarea2=0&amp;sectionid=1&amp;viewType=5&amp;andor=AND&amp;andorcat=AND&amp;idarea3=0&amp;partebassaType=4&amp;MvediT=1&amp;id=0&amp;showMenu=1&amp;showCat=1&amp;idarea1=0&amp;idareaCalendario1=0&amp;idarea4=0&amp;idarticolocolo2=0&amp;idarticolocolo3=0&amp;showArchiveNewsBotton=1">http://www.sviluppoeconomico.gov.it/index.php?option=com_content&amp;view=article&amp;idmenu=804&amp;idarea2=0&amp;sectionid=1&amp;viewType=5&amp;andor=AND&amp;andorcat=AND&amp;idarea3=0&amp;partebassaType=4&amp;MvediT=1&amp;id=0&amp;showMenu=1&amp;showCat=1&amp;idarea1=0&amp;idareaCalendario1=0&amp;idarea4=0&amp;idarticolocolo2=0&amp;idarticolocolo3=0&amp;showArchiveNewsBotton=1</a> Autorité publique pour les communications (AGCOM) <a href="http://www.agcom.it/">http://www.agcom.it/</a></p>	<p><b>Immigration et droits civils</b></p> <p><b>Immigration</b> Ministère de l'Intérieur <a href="http://www.interno.it">http://www.interno.it</a> - <i>Département pour les libertés civiles et l'immigration</i> <a href="http://www.interno.it/mininter-no/site/it/sezioni/ministero/dipartimento/dip_immigrazione/">http://www.interno.it/mininter-no/site/it/sezioni/ministero/dipartimento/dip_immigrazione/</a> - <i>Direction centrale pour les politiques de l'immigration e de l'asile</i> <a href="http://www.interno.it/mininter-no/export/sites/default/it/sezioni/ministero/dipartimento/dip_immigrazione/dc_politiche_immigrazione/">http://www.interno.it/mininter-no/export/sites/default/it/sezioni/ministero/dipartimento/dip_immigrazione/dc_politiche_immigrazione/</a> Organisation internationale pour les migrations (OIM), <a href="http://www.italy.iom.int/">www.italy.iom.int/</a></p> <p><b>Droits civils</b> Ministère de l'Intérieur <a href="http://www.interno.it">http://www.interno.it</a> - <i>Direction pour les droits civils et les minorités</i> <a href="http://www.interno.it/mininter-no/export/sites/default/it/sezioni/ministero/dipartimento/dip_immigrazione/dc_diritti_civili_cittadinanza_minoranze/index.html">http://www.interno.it/mininter-no/export/sites/default/it/sezioni/ministero/dipartimento/dip_immigrazione/dc_diritti_civili_cittadinanza_minoranze/index.html</a></p> <p>Présid. Du conseil des ministres / Département des paires opportunités <a href="http://www.pariopportunita.gov.it/">http://www.pariopportunita.gov.it/</a> <i>Bureau national pour la lutte contre la discrimination raciale (UNAR)</i> <a href="http://www.unar.it/">http://www.unar.it/</a></p>	<p><b>Bien être, travail et intégration sociale</b></p> <p>Ministère du travail et des politiques sociales <a href="http://www.lavoro.gov.it">http://www.lavoro.gov.it</a> - <i>Direction générale pour l'inclusion et les politiques sociales</i> <a href="http://www.lavoro.gov.it/Lavoro/Istituzionale/Ministero/AmministrazioneCentrale/DG_Inclusione.htm">http://www.lavoro.gov.it/Lavoro/Istituzionale/Ministero/AmministrazioneCentrale/DG_Inclusione.htm</a> - <i>Direction générale pour les politiques actives et passives du travail</i> <a href="http://www.lavoro.gov.it/Lavoro/Istituzionale/Ministero/AmministrazioneCentrale/DG_AP.htm">http://www.lavoro.gov.it/Lavoro/Istituzionale/Ministero/AmministrazioneCentrale/DG_AP.htm</a> - <i>Direction centrale pour le troisième secteur et les formations sociales</i> <a href="http://www.lavoro.gov.it/Lavoro/Istituzionale/Ministero/AmministrazioneCentrale/DG_Terzo_Settore.htm">http://www.lavoro.gov.it/Lavoro/Istituzionale/Ministero/AmministrazioneCentrale/DG_Terzo_Settore.htm</a></p> <p>Présid. Du conseil des ministres / Département des paires opportunités <a href="http://www.pariopportunita.gov.it/">http://www.pariopportunita.gov.it/</a></p>

Conv.Art.7-8 / Rap.Chap.2.1	Conv.Art.12, 14,16 Rap.Chap.2.2	Conv.Art.13 / Rap.Chap.2.3
<b>Education / Jeunesse</b>	<b>Coopération internationale et traitement préférentiel</b>	<b>Culture et développement durable – Soutien financier</b>
<p>Ministère de l'éducation, de l'université et de la recherche <a href="http://www.istruzione.it">http://www.istruzione.it</a></p> <p>- Département pour l'éducation / Direction générale pour l'étudiant, l'intégration, la participation et la communication <a href="http://www.istruzione.it/web/ministero/operazione-trasparenza/dg_studente">http://www.istruzione.it/web/ministero/operazione-trasparenza/dg_studente</a></p> <p>Présid. Du conseil des ministres / Ministère pour la coopération internationale et l'intégration / département pour la jeunesse <a href="http://www.gioventu.gov.it/">http://www.gioventu.gov.it/</a></p>	<p>Ministère des affaires étrangères <a href="http://www.esteri.it/">http://www.esteri.it/</a> <a href="http://www.esticult.it/">www.esticult.it/</a></p> <p>- Direction générale pour la coopération au développement <a href="http://www.cooperazioneallosviluppo.esteri.it">http://www.cooperazioneallosviluppo.esteri.it</a></p> <p>- Direction générale pour la promotion du système Pays <a href="http://www.esteri.it/MAE/IT/Ministero/Struttura/DGPromozioneSistemaPaese/">http://www.esteri.it/MAE/IT/Ministero/Struttura/DGPromozioneSistemaPaese/</a></p> <p>- Instituts culturels <a href="http://www.esteri.it/MAE/IT/Politica_Estera/Cultura/RetellC.htm">http://www.esteri.it/MAE/IT/Politica_Estera/Cultura/RetellC.htm</a></p> <p>Ministère pour les biens et les activités culturelles <a href="http://www.beniculturali.it/">www.beniculturali.it/</a></p> <p>Activités internationales et accords culturels <a href="http://www.esteri.it/MAE/IT/Politica_Estera/Cultura/CooperCulturale/">http://www.esteri.it/MAE/IT/Politica_Estera/Cultura/CooperCulturale/</a></p>	<p>Ministère du développement économique <a href="http://www.sviluppoeconomico.gov.it/">www.sviluppoeconomico.gov.it/</a></p> <p>- Département pour le développement et la cohésion économique <a href="http://www.dps.tesoro.it/">http://www.dps.tesoro.it/</a></p> <p>Ministère pour les biens et les activités culturelles <a href="http://www.beniculturali.it/">www.beniculturali.it/</a></p> <p>- Direction générale pour les affaires économiques <a href="http://www.beniculturali.it/mibac/export/MIBAC/sito-MIBAC/Luogo/Uffici/Struttura-organizzativa/visualizza_asset.html_1028923714.html">http://www.beniculturali.it/mibac/export/MIBAC/sito-MIBAC/Luogo/Uffici/Struttura-organizzativa/visualizza_asset.html_1028923714.html</a></p> <p>- Directions régionales <a href="http://www.beniculturali.it/mibac/export/MIBAC/sito-MIBAC/MenuPrincipale/Ministero/La-struttura-organizzativa/index.html#direzioniRegionali">http://www.beniculturali.it/mibac/export/MIBAC/sito-MIBAC/MenuPrincipale/Ministero/La-struttura-organizzativa/index.html#direzioniRegionali</a></p> <p>Ministère de l'économie et des finances <a href="http://www.tesoro.it/">http://www.tesoro.it/</a></p>

#### Autres organismes

- Commissione Nazionale Italiana per l'Unesco : [www.unesco.it](http://www.unesco.it)
- Centro nazionale di documentazione e analisi per l'infanzia e l'adolescenza  
<http://www.lavoro.gov.it/Lavoro/Istituzionale/Ministero/OrganiCollegiali/ossinfanzia.htm>

#### 1.1.2. Etudes - Documents principaux

- Ministero per I beni e le attività culturali, a cura di W.Santagata, *Libro Bianco sulla Creatività, Commissione sulla Creatività e Produzione di Cultura in Italia* (White paper on creativity, towards an Italian model of development), 2007-2009<sup>1</sup>
- Presidenza del Consiglio dei Ministri, Ministro per le pari opportunità, UNAR (Ufficio Nazionale Antidiscriminazioni Razziali) *Relazione al Presidente del Consiglio sull'attività svolta*, 2011<sup>2</sup>
- United Nations Alliance of Civilizations, *National plan of Italy for the alliance of civilizations*<sup>3</sup>, Mai 2010
- Ministero dell'Interno, *Charter of Values of Citizenship and Integration*<sup>4</sup>, 2007
- Ministero dell'Interno, *III° Rapporto dell'Italia sull'attuazione della convenzione quadro per la protezione delle minoranze nazionali*, anno 2009<sup>5</sup>
- AGCOM (Autorité publique pour les communications), *Relazione annuale sull'attività svolta e sui programmi di lavoro*<sup>6</sup>, en italien, 2011

<sup>1</sup> Lien :

[http://www.ufficiostudi.beniculturali.it/mibac/multimedia/UfficioStudi/documents/1263201867891\\_White\\_paper\\_Creativity\\_JUNE\\_2009.pdf](http://www.ufficiostudi.beniculturali.it/mibac/multimedia/UfficioStudi/documents/1263201867891_White_paper_Creativity_JUNE_2009.pdf)

<sup>2</sup> Lien : [http://www.cirdi.org/wp/wp-content/uploads/2012/03/Relazione\\_attivit%C3%A0\\_UNAR\\_2011.pdf](http://www.cirdi.org/wp/wp-content/uploads/2012/03/Relazione_attivit%C3%A0_UNAR_2011.pdf)

<sup>3</sup> Lien : <http://www.unaoc.org/wp-content/uploads/Italy-National-Strategy1.pdf>

<sup>4</sup> Lien :

[http://www.interno.it/mininterno/export/sites/default/it/assets/files/14/0919\\_charter\\_of\\_values\\_of\\_citizenship\\_and\\_integration.pdf](http://www.interno.it/mininterno/export/sites/default/it/assets/files/14/0919_charter_of_values_of_citizenship_and_integration.pdf)

<sup>5</sup> Lien :

[http://www.interno.it/mininterno/export/sites/default/it/assets/files/16/0022\\_III\\_Rapporto\\_protezione\\_minoranze.pdf](http://www.interno.it/mininterno/export/sites/default/it/assets/files/16/0022_III_Rapporto_protezione_minoranze.pdf)

<sup>6</sup> Lien : <http://www.agcom.it/Default.aspx?message=viewrelazioneannuale&idRelazione=27##>



- Fondazione Rosselli, *L'industria della comunicazione in Italia, XIII° Rapporto IEM, Gli investimenti pubblici nell'industria culturale e delle telecomunicazioni*, Torino 2011<sup>7</sup>

#### **Périodiques**

- *Libertà civili*, Bimensuel d'études et de documentation sur les thèmes de l'immigration, à partir de l'année 2010, édité par le Ministère de l'Intérieure
- *Economia della Cultura* (ilMulino Editore, Bologna), n.3/2008, dédiée à la Convention Unesco 2005

## **1.2. Société civile**

### **1.2.1. Liens**

- Comitato promotore 9° Goal del Millennio <http://www.comitato9goal.org> / Coalizione italiana per la diversità culturale (CIDC), Associazione italiana per la diversità culturale (AIDC)
- Centro d'Ascolto dell'informazione radiotelevisiva, <http://www.centrodiascolto.it>
- Caritas – Immigrazione : <http://www.dossierimmigrazione.it>
- OIM – Organizzazione Internazionale per le Migrazioni (Italia) : <http://www.italy.iom.int>
- COSPE- Cooperazione allo Sviluppo dei Paesi Emergenti, <http://www.cospe.it>
- Società Italiana di Medicina delle Migrazioni (SIMM), [www.simmweb.it](http://www.simmweb.it)
- Associazione per gli Studi Giuridici sull'Immigrazione (ASGI) [www.asgi.it](http://www.asgi.it)

### **1.2.2. Etudes-Documents principaux**

- Centro d'Ascolto dell'informazione radiotelevisiva (centre d'écoute de l'information radio-télévision) / Università Roma1 "la Sapienza" Département de communication et de recherche sociale, "Minorities stereotypes on Media"<sup>8</sup>, Juillet 2011
- Univ.Roma3 / Dipartimento Comunicazione e Spettacolo – XVII Convegno Internazionale di Studi Cinematografici, Roma, 28-30 novembre 2011, Cinema & Diversità Culturale

## **1.3. Réglementation**

### **En ordre chronologique**

#### **1938**

- RDL 21.2.1938, n.5, Disciplina abbonamenti radioaudizioni (canone RAI)

#### **1941**

- Legge 22 aprile 1941, n.633 e s.m.i Protezione del diritto d'autore e di altri diritti connessi al suo esercizio

#### **1975**

- Legge n.103/1975 sul servizio pubblico radiotelevisivo – Contratto di servizio RAI

#### **1981**

- Legge 5 agosto 1981, n. 416, art. 26 Contributi per la stampa italiana all'estero
- Legge 5 agosto 1981, n. 416, artt. 29-33 Agevolazioni di credito alle imprese del settore editoriale

#### **1985**

- Legge 30 aprile 1985, n.163, Istituzione Fondo Unico per lo spettacolo

#### **1987**

- Legge 25 febbraio 1987, n. 67, art. 28, comma 5 Contributi all'editoria periodica per non vedenti
- Legge 25 febbraio 1987, n. 67, art. 19 Contributi per la stampa italiana all'estero
- Legge 25 febbraio 1987, n. 67, art. 11 Contributi alle emittenti radiofoniche

<sup>7</sup> Lien : [http://culturaincifre.istat.it/sito/varie/2011\\_XIII\\_rapporto\\_IEM.pdf](http://culturaincifre.istat.it/sito/varie/2011_XIII_rapporto_IEM.pdf)

<sup>8</sup> <http://www.mistermedia.org/documenti/21-7-11/luglio-2011-primo-rapporto-mistermedia-sulla-rappresentazione-delle-minoranze-sui->

- Legge 28 agosto 1997 n. 285. Disposizioni per la promozione di diritti e di opportunità per l'infanzia e l'adolescenza. Pubblicata nella Gazz. Uff. 5 settembre 1997, n. 207

## **1990**

- Legge 6 agosto 1990, n. 223, art. 23, comma 3 Contributi alle emittenti televisive locali
- Legge 7 agosto 1990, n. 250, art. 3, commi 2 e 2-quater Contributi per quotidiani e periodici editi da cooperative di giornalisti
- Legge 7 agosto 1990, n. 250, art. 3, comma 2-bi Contributi per quotidiani editi da società con maggioranza del capitale detenuta da cooperative, fondazioni o enti morali
- Legge 7 agosto 1990, n. 250, art. 3, comma 2-ter Contributi per quotidiani di minoranze linguistiche
- Legge 7 agosto 1990, n. 250, art. 3, comma 2-ter Contributi per quotidiani italiani editi e diffusi all'estero
- Legge 7 agosto 1990, n. 250, art. 3, comma 10 Contributi per quotidiani e periodici organi di partiti o movimenti politici
- Legge 7 agosto 1990, n. 250, art. 3, comma 3 Contributi per periodici editi da cooperative, fondazioni o enti morali, ovvero da società con maggioranza del capitale detenuta da cooperative, fondazioni o enti morali
- Legge 7 agosto 1990, n. 250, artt. 4 e 8 Contributi alle emittenti radiofoniche
- L.401/1990 n. 401 Riforma degli Istituti italiani di cultura e interventi per la promozione della cultura e della lingua italiane all'estero.

## **1991**

- Legge 9 gennaio 1991, n. 19, art. 14, comma 3 Contributi per quotidiani di minoranze linguistiche
- L. 11 agosto 1991 n. 266. Legge-quadro sul volontariato. Pubblicata nella Gazz. Uff. 22 agosto 1991, n. 196

## **1996**

- Decreto-legge 23 ottobre 1996, n. 542, convertito, con modificazioni, dalla legge 23 dicembre 1996, n. 649, art. 8 Contributi all'editoria periodica per non vedenti
- Gazzetta Ufficiale n. 275 del 23 novembre 1996 di pubblicazione della convenzione e della Legge n.596 del 5 novembre 1996 che autorizza la ratifica e l'esecuzione della Convenzione Europea. Cinema Accordi di coproduzione cinematografica,

## **1997**

- La Convenzione quadro per la protezione delle minoranze nazionali, stipulata a Strasburgo il 1° febbraio 1995, è stata ratificata dall'Italia con legge n. 302 del 28 agosto 1997 ed è entrata in vigore il 1° marzo 1998.
- Legge 28 agosto 1997 n. 285. Disposizioni per la promozione di diritti e di opportunità per l'infanzia e l'adolescenza. Pubblicata nella Gazz. Uff. 5 settembre 1997, n. 207

## **1998**

- D.lgs. 25 luglio 1998 n. 286, Testo unico delle disposizioni concernenti la disciplina dell'immigrazione e norme sulla condizione dello straniero. Pubblicato nella Gazz. Uff. 18 agosto 1998, n. 191, S.O.

## **1999**

- Legge 15 dicembre 1999, n. 482, è un provvedimento che disciplina in forma organica la tutela di dodici minoranze linguistiche insediate nel territorio italiano

## **2000**

- Dir. 29 giugno 2000 n. 2000/43/CE. Direttiva del Consiglio che attua il principio della parità di trattamento fra le persone indipendentemente dalla razza e dall'origine etnica. Pubblicata nella G.U.C.E. 19 luglio 2000, n. L 180. Entrata in vigore il 19 luglio 2000.
- Legge 23 dicembre 2000, n. 388, art. 153 Contributi per quotidiani e periodici organi di partiti o movimenti politici

## **2001**

- Legge 7 marzo 2001, n. 62, art. 3, comma 2 Contributi per quotidiani italiani teletrasmessi all'estero
- Legge 7 marzo 2001, n. 62, art. 3, comma 1 Contributi per la stampa italiana all'estero
- Legge 7 marzo 2001, n. 62, artt. 4-5-6-7 Agevolazioni di credito alle imprese del settore editoriale
- Legge 7 marzo 2001, n. 62, art. 15 Fondo per gli interventi e la mobilità dei giornalisti
- Legge 16 marzo 2001 n. 72. Interventi a tutela del patrimonio storico e culturale delle comunità degli esuli italiani dall'Istria, da Fiume e dalla Dalmazia. Pubblicata nella Gazz. Uff. 28 marzo 2001, n. 73.
- Legge 21 marzo 2001 n. 73. Interventi a favore della minoranza italiana in Slovenia e in Croazia. Pubblicata nella Gazz. Uff. 28 marzo 2001, n. 73.

- D.P.R. 2 maggio 2001 n. 345 Regolamento di attuazione della L. 15 dicembre 1999, n. 482, recante norme di tutela delle minoranze linguistiche storiche. Pubblicato nella Gazz. Uff. 13 settembre 2001, n. 213.

## **2003**

- D.lgs. 9 luglio 2003 n. 215. Attuazione della direttiva 2000/43/CE per la parità di trattamento tra le persone indipendentemente dalla razza e dall'origine etnica. Pubblicato nella Gazz. Uff. 12 agosto 2003, n. 186.
- Decreto-legge 24 dicembre 2003, n. 353, convertito, con modificazioni, dalla legge 27 febbraio 2004, n. 46 Rimborsamento delle agevolazioni tariffarie postali per le imprese editrici

## **2004**

- D.lgs. 22 gennaio 2004, n. 28 e successive modificazioni - Legge cinema
- Legge 3 maggio 2004, n. 112, art. 7, comma 1 Contributi per canali tematici autorizzati alla diffusione via satellite
- Legge 28 luglio 2004 n. 193. Proroga e rifinanziamento della L. 16 marzo 2001, n. 72, recante interventi a tutela del patrimonio storico e culturale delle comunità degli esuli italiani dall'Istria, da Fiume e dalla Dalmazia, e della L. 21 marzo 2001, n. 73, recante interventi in favore della minoranza italiana in Slovenia e in Croazia.
- Pubblicata nella Gazz. Uff. 3 agosto 2004, n. 180.
- D.lgs.42/2004 e smi, Codice dei beni culturali e del paesaggio

## **2005**

- D.lgs.31 luglio 2005, n.177, testo unico sulla radiotelevisione
- Decreto legislativo 6 settembre 2005, n. 206, artt. 137 e 138 Contributi a periodici delle associazioni dei consumatori e degli utenti
- Legge 23 dicembre 2005, n. 266, art. 1, comma 462 Contributi all'editoria periodica per non vedenti

## **2006**

- Decreto-legge 3 ottobre 2006, n. 262, convertito, con modificazioni, dalla legge 24 novembre 2006, n. 286, art. 2, comma 135 Rimborsamento delle agevolazioni tariffarie postali per le imprese editrici

## **2007**

- Legge 19 febbraio 2007, n. 19. Ratifica ed esecuzione della Convenzione sulla protezione e la promozione delle diversità delle espressioni culturali, fatta a Parigi il 20 ottobre 2005 (Gazzetta Ufficiale n. 53 del 5 marzo 2007, suppl. ord. n. 57/L)
- QSN 2007-2013 / PON / POAT Quadro Strategico Nazionale 2007 – 2013
- Fondo nazionale per le politiche giovanili 2007, rinegoziato nel 2010

## **2009**

- Fondo nazionale per l'innovazione, G.U. n. 107 dell'11 maggio 2009

## **2010**

- D.Lgs. 15 marzo 2010 n. 44. Attuazione della direttiva 2007/65/CE relativa al coordinamento di determinate disposizioni legislative, regolamentari e amministrative degli Stati membri concernenti l'esercizio delle attività televisive. Pubblicato nella Gazz. Uff. 29 marzo 2010, n. 73.

## **Par milieu d'activité**

### **Radio – Télé**

- RDL 21.2.1938, n.5, Disciplina abbonamenti radioaudizioni (canone RAI)  
[http://sostonline.aduc.it/normativa/canone+rai+regio+decreto+legge+21+febbraio+1938+246\\_12615.php](http://sostonline.aduc.it/normativa/canone+rai+regio+decreto+legge+21+febbraio+1938+246_12615.php)
- L.103/1975 sul servizio pubblico radiotelevisivo – Contratto di servizio RAI  
[http://www.camera.it/\\_bicamerale/rai/norme/listitut.htm](http://www.camera.it/_bicamerale/rai/norme/listitut.htm)
- D.lgs.31 luglio 2005, n.177, testo unico sulla radiotelevisione  
<http://www.parlamento.it/parlam/leggi/deleghe/05177dl.htm>
- D.Lgs. 15 marzo 2010 n. 44. Attuazione della direttiva 2007/65/CE relativa al coordinamento di determinate disposizioni legislative, regolamentari e amministrative degli Stati membri concernenti l'esercizio delle attività televisive. Pubblicato nella Gazz. Uff. 29 marzo 2010, n. 73.  
<http://www.camera.it/parlam/leggi/deleghe/testi/10044dl.htm>

### **Edition**

- Contributi per quotidiani e periodici editi da cooperative di giornalisti  
Legge 7 agosto 1990, n. 250, art. 3, commi 2 e 2-quater  
<http://www.medialaw.it/editoria/1990250.htm>
- Contributi per quotidiani editi da società con maggioranza del capitale detenuta da cooperative, fondazioni o enti morali  
Legge 7 agosto 1990, n. 250, art. 3, comma 2-bis  
<http://www.medialaw.it/editoria/1990250.htm>
- Contributi per quotidiani di minoranze linguistiche  
Legge 7 agosto 1990, n. 250, art. 3, comma 2-ter  
<http://www.medialaw.it/editoria/1990250.htm>  
Legge 9 gennaio 1991, n. 19, art. 14, comma 3  
[http://www.mincomes.it/strumenti/capitolo\\_c/19\\_91.htm](http://www.mincomes.it/strumenti/capitolo_c/19_91.htm)
- Contributi per quotidiani italiani editi e diffusi all'estero  
Legge 7 agosto 1990, n. 250, art. 3, comma 2-ter  
<http://www.medialaw.it/editoria/1990250.htm>
- Contributi per quotidiani e periodici organi di partiti o movimenti politici  
Legge 7 agosto 1990, n. 250, art. 3, comma 10  
<http://www.medialaw.it/editoria/1990250.htm>  
Legge 23 dicembre 2000, n. 388, art. 153  
<http://www.camera.it/parlam/leggi/00388102.htm#legge>
- Contributi per quotidiani italiani teletrasmessi all'estero  
Legge 7 marzo 2001, n. 62, art. 3, comma 2  
<http://www.camera.it/parlam/leggi/010621.htm>
- Contributi per periodici editi da cooperative, fondazioni o enti morali, ovvero da società con maggioranza del capitale detenuta da cooperative, fondazioni o enti morali  
Legge 7 agosto 1990, n. 250, art. 3, comma 3  
<http://www.medialaw.it/editoria/1990250.htm>
- Contributi all'editoria periodica per non vedenti  
Legge 25 febbraio 1987, n. 67, art. 28, comma 5  
[http://www.governo.it/DIE/normativa/L\\_1987-02-25\\_67.pdf](http://www.governo.it/DIE/normativa/L_1987-02-25_67.pdf)  
Decreto-legge 23 ottobre 1996, n. 542, convertito, con modificazioni, dalla legge 23 dicembre 1996, n. 649, art. 8  
<http://www.camera.it/parlam/leggi/966491.htm>  
Legge 23 dicembre 2005, n. 266, art. 1, comma 462  
<http://www.camera.it/parlam/leggi/052661.htm>
- Contributi per la stampa italiana all'estero  
Legge 5 agosto 1981, n. 416, art. 26  
[http://www2.agcom.it/L\\_naz/l416\\_81.htm](http://www2.agcom.it/L_naz/l416_81.htm)  
Legge 25 febbraio 1987, n. 67, art. 19  
<http://www.normativa.it/uri-res/N2Ls?urn:nir:stato:legge:1987-02-25:67>  
Legge 7 marzo 2001, n. 62, art. 3, comma 1  
<http://www.camera.it/parlam/leggi/010621.htm>
- Contributi a periodici delle associazioni dei consumatori e degli utenti  
Decreto legislativo 6 settembre 2005, n. 206, artt. 137 e 138  
<http://www.camera.it/parlam/leggi/deleghe/testi/05206dl.htm>
- Agevolazioni di credito alle imprese del settore editoriale  
Legge 5 agosto 1981, n. 416, artt. 29-33  
[http://www2.agcom.it/L\\_naz/l416\\_81.htm](http://www2.agcom.it/L_naz/l416_81.htm)  
Legge 7 marzo 2001, n. 62, artt. 4-5-6-7  
<http://www.camera.it/parlam/leggi/010621.htm>
- Fondo per gli interventi e la mobilità dei giornalisti  
Legge 7 marzo 2001, n. 62, art. 15  
<http://www.camera.it/parlam/leggi/010621.htm>
- Rimborso delle agevolazioni tariffarie postali per le imprese editrici  
Decreto-legge 24 dicembre 2003, n. 353, convertito, con modificazioni, dalla legge 27 febbraio 2004, n. 46  
[http://www.governo.it/DIE/normativa/DL\\_2003-12-24\\_353.pdf](http://www.governo.it/DIE/normativa/DL_2003-12-24_353.pdf)

Decreto-legge 3 ottobre 2006, n. 262, convertito, con modificazioni, dalla legge 24 novembre 2006, n. 286, art. 2, comma 135

<http://www.camera.it/parlam/leggi/06286l.htm>

- Contributi e riduzioni tariffarie per le emittenti radiofoniche e televisive
- Contributi alle emittenti radiofoniche  
Legge 25 febbraio 1987, n. 67, art. 11  
<http://www.medialaw.it/editoria/198767.htm>  
Legge 7 agosto 1990, n. 250, artt. 4 e 8  
<http://www.medialaw.it/editoria/1990250.htm>
- Contributi alle emittenti televisive locali  
Legge 6 agosto 1990, n. 223, art. 23, comma 3  
[http://www.italgiure.giustizia.it/nir/1990/lexs\\_127596.html](http://www.italgiure.giustizia.it/nir/1990/lexs_127596.html)
- Contributi per canali tematici autorizzati alla diffusione via satellite  
Legge 3 maggio 2004, n. 112, art. 7, comma 13  
<http://www.camera.it/parlam/leggi/04112l.htm>

### **Spectacle et Cinéma**

- L.30.4.1985, n.163, Istituzione Fondo Unico per lo spettacolo  
[http://www.spettacolodalvivo.beniculturali.it/normativa/normativa\\_Generale/L\\_30\\_4\\_1985\\_n\\_163.pdf](http://www.spettacolodalvivo.beniculturali.it/normativa/normativa_Generale/L_30_4_1985_n_163.pdf)
- D.Lgs. 22 gennaio 2004, n. 28 e successive modificazioni - Legge cinema  
<http://www.camera.it/parlam/leggi/deleghe/testi/04028dl.htm>

### **Droit intellectuel et d'auteur**

- L.22 aprile 1941, n.633 e s.m.i. Protezione del diritto d'autore e di altri diritti connessi al suo esercizio  
<http://www.librari.beniculturali.it/upload/documenti/legge%20633%20del%201941.pdf>
- Misure contro la contraffazione  
[http://www.uibm.gov.it/index.php?option=com\\_content&view=article&id=2004189&idarea1=1045&tipoVisualizzazione=S&mostracorrelati=0&partebassaType=2&showCat=1&idmenu=11711&ordinamento=1&idarticol=2004189&menuMainType=menuBrevetti](http://www.uibm.gov.it/index.php?option=com_content&view=article&id=2004189&idarea1=1045&tipoVisualizzazione=S&mostracorrelati=0&partebassaType=2&showCat=1&idmenu=11711&ordinamento=1&idarticol=2004189&menuMainType=menuBrevetti)

### **Créativité**

- Fondo nazionale per l'innovazione, G.U. n. 107 dell'11 maggio 2009  
[http://www.uibm.gov.it/index.php?option=com\\_content&view=article&id=2004359&idarea1=1053&tipoVisualizzazione=S&mostracorrelati=&partebassaType=2&showCat=1&idmenu=11726&ordinamento=3&idarticol=2004359&menuMainType=menuDossier](http://www.uibm.gov.it/index.php?option=com_content&view=article&id=2004359&idarea1=1053&tipoVisualizzazione=S&mostracorrelati=&partebassaType=2&showCat=1&idmenu=11726&ordinamento=3&idarticol=2004359&menuMainType=menuDossier)

### **Patrimoine Culturel**

- Dlgs.42/2004 e s.m.i, Codice dei beni culturali e del paesaggio  
<http://www.camera.it/parlam/leggi/deleghe/testi/04042dl.htm>

### **Minorités linguistiques**

- L.302 del 28 agosto 1997 ratifica della Convenzione quadro per la protezione delle minoranze nazionali, (Strasburgo, 1.21995), in vigore dal 1° marzo 1998  
[http://www.interno.it/mininterno/export/sites/default/it/sezioni/servizi/legislazione/minoranze\\_etiche/Legge\\_e\\_28\\_agosto\\_1997\\_n.302.html](http://www.interno.it/mininterno/export/sites/default/it/sezioni/servizi/legislazione/minoranze_etiche/Legge_e_28_agosto_1997_n.302.html)
- L. 15 dicembre 1999, n. 482, disciplina la tutela di 12 minoranze linguistiche  
[http://www.interno.it/mininterno/export/sites/default/it/sezioni/servizi/legislazione/minoranze\\_etiche/legislazione\\_319.html](http://www.interno.it/mininterno/export/sites/default/it/sezioni/servizi/legislazione/minoranze_etiche/legislazione_319.html)
- D.P.R. 2.5.2001 n.345 Regolamento di attuazione della L.15 dicembre 1999, n. 482  
[http://www.regione.fvg.it/rafvig/export/sites/default/RAFVG/AT5/ARG3/FOGLIA2/allegati/DPR\\_345\\_2001.pdf](http://www.regione.fvg.it/rafvig/export/sites/default/RAFVG/AT5/ARG3/FOGLIA2/allegati/DPR_345_2001.pdf)

- L. 21-3-2001 n. 73. Interventi a favore della minoranza italiana in Slovenia e in Croazia. Pubblicata nella Gazz. Uff. 28 marzo 2001, n. 73.  
<http://www.normattiva.it/uri-res/N2Ls?urn:nir:stato:legge:2001:73>
- L. 16-3-2001 n. 72. Interventi a tutela del patrimonio storico e culturale delle comunità degli esuli italiani dall'Istria, da Fiume e dalla Dalmazia. Pubblicata nella Gazz. Uff. 28 marzo 2001, n. 73.  
<http://www.parlamento.it/parlam/leggi/01072l.htm>
- L. 21-3-2001 n. 73. Interventi a favore della minoranza italiana in Slovenia e in Croazia. Pubblicata nella Gazz. Uff. 28 marzo 2001, n. 73.  
<http://www.normattiva.it/uri-res/N2Ls?urn:nir:stato:legge:2001:73>
- L. 28-7-2004 n. 193. Proroga e rifinanziamento della L. 16 marzo 2001, n. 72, recante interventi a tutela del patrimonio storico e culturale delle comunità degli esuli italiani dall'Istria, da Fiume e dalla Dalmazia, e della L. 21 marzo 2001, n. 73, recante interventi in favore della minoranza italiana in Slovenia e in Croazia. Pubblicata nella Gazz. Uff. 3 agosto 2004, n. 180.  
<http://www.senato.it/documenti/repository/eventi/dicembre2004/fscommand/Elenco%20leggi/193.pdf>

### **Promotion à l'étranger**

- L.401/1990 n. 401 Riforma degli Istituti italiani di cultura e interventi per la promozione della cultura e della lingua italiane all'estero.  
<http://guide.supereva.it/diritto/interventi/2001/10/72396.shtml>

### **Immigration**

- D.Lgs. 25.7.1998 n. 286, Testo unico delle disposizioni concernenti la disciplina dell'immigrazione e norme sulla condizione dello straniero  
<http://www.camera.it/parlam/leggi/deleghe/98286dl.htm>

### **Droits civils**

- D.Lgs. 9.7.2003 n. 215. Attuazione della direttiva 2000/43/CE per la parità di trattamento tra le persone indipendentemente dalla razza e dall'origine etnica.  
[http://www.lavoro.gov.it/NR/rdonlyres/E9F70DD8-809B-4D6F-9CF1-EE57F6F8C7AF/0/Decreto\\_Legislativo\\_215\\_2003.pdf](http://www.lavoro.gov.it/NR/rdonlyres/E9F70DD8-809B-4D6F-9CF1-EE57F6F8C7AF/0/Decreto_Legislativo_215_2003.pdf)
- Fondo europeo per l'integrazione di cittadini di paesi terzi Consiglio dell'Unione Europea n. 2007/435/CE  
[http://www.interno.it/mininterno/export/sites/default/it/temi/immigrazione/Fondo\\_Europeo\\_per\\_lxIntegrazione\\_e\\_di\\_cittadini\\_di\\_Paesi\\_Terzi.html](http://www.interno.it/mininterno/export/sites/default/it/temi/immigrazione/Fondo_Europeo_per_lxIntegrazione_e_di_cittadini_di_Paesi_Terzi.html)

### **Bien être et intégration sociale**

- L. 11-8-1991 n. 266. Legge-quadro sul volontariato. Pubblicata nella Gazz. Uff. 22 agosto 1991, n. 196.  
[http://www.lavoro.gov.it/NR/rdonlyres/A34C1403-1CF2-4933-96A5-64D8DAB68764/0/19910811\\_L\\_266.pdf](http://www.lavoro.gov.it/NR/rdonlyres/A34C1403-1CF2-4933-96A5-64D8DAB68764/0/19910811_L_266.pdf)

### **Jeunesse**

- L. 28-8-1997 n. 285. Disposizioni per la promozione di diritti e di opportunità per l'infanzia e l'adolescenza. Pubblicata nella Gazz. Uff. 5 settembre 1997, n. 207  
<http://www.camera.it/parlam/leggi/97285l.htm>
- Fondo nazionale per le politiche giovanili 2007, rinegoziato nel 2010  
<http://www.pogas.it/cms-upload/testo-dellintesa-stato-regioni.pdf>  
[http://politichegiovanili.it/system/article/file/files/70/original/Conf\\_Unificata07.10.2010.pdf?1292069913](http://politichegiovanili.it/system/article/file/files/70/original/Conf_Unificata07.10.2010.pdf?1292069913)

### **Coopération internationale**

- L.49 del 26 febbraio 1987  
<http://www.astrid-online.it/Pubblica-a/Normativa/Legge-n.-49-del-1987.pdf>
- Cinema Accordi di coproduzione cinematografica, Gazzetta Ufficiale n. 275 del 23 novembre 1996 di pubblicazione della convenzione e della Legge n.596 del 5 novembre 1996 che autorizza la ratifica e

l'esecuzione della Convenzione Europea  
<http://www.cinema.beniculturali.it/direzionegenerale/59/norme-internazionali-e-accordi-di-coproduzione/>

### **Culture et développement durable**

- QSN 2007-2013 / PON / POAT Quadro Strategico Nazionale 2007 – 2013  
<http://www.dps.tesoro.it/qsn/qsn.asp>
- Incentivi fiscali per il sostegno al sostegno del settore culturale  
<http://www.beniculturali.it/mibac/export/MiBAC/sito-MiBAC/MenuPrincipale/Ministero/Contributi-e-agevolazioni/index.html>

## Sommaire de l'Annexe 2. Communications des statistiques disponibles

### 1. Contexte démographique et social

**Tableau 1.1. Contexte démographique et social**

Population totale
Taux de croissance naturelle (pour 1000 hab.)
Taux de croissance migratoire (pour 1000 hab.)
Taux de croissance démographique annuelle totale
Répartition par âge
Stock de migrants
Stock de émigrants
Taux d'alphabétisation
Ecole primaire, pas d'éducation
Ecole secondaire
Ecole supérieure (2-3 ans – Professionnelle)
Ecole supérieure (4-5 ans - Baccalauréat)
Maîtrise et post maîtrise
Taux de scolarité
Ecole Supérieure
Université
Nombre de langues officielles
Nombre de langues parlées

### 2. Biens et services culturels

**Tableau 2.1. Flux internationaux d'une sélection de biens et services culturels**

Exportation de biens et services culturels (en million de USD)
Importation de biens et services culturels
Traductions publiées
N. de livres traduits en italien de langues étrangères
N. d'exemplaires imprimés de livres traduits en italien de langues étrangères
N. de livres traduits en italien de l'anglais
N. d'exemplaires imprimés de livres traduits en italien de l'anglais
(suite, p.2)
Exportation de livres italiens (N. de titres)
Exportation de produits de l'édition (en million d'euro)
Importation de produits de l'édition (en million d'euro)
Exportation d'instruments de musique (en million d'euro)
Importation d'instrument de musique (en million d'euro)
Exportation d'objets d'art, objets de collection et objets d'époque (en million d'euro)
Importation d'objets d'art, objets de collection et objets d'époque (en million d'euro)
Exportation de produits de la presse et de reproduction de supports enregistrés (en million d'euro)
Importation de produits de la presse et de reproduction de supports enregistrés (en million d'euro)

**Tableau 2.2. Production et distribution de biens et services culturels : films, cinéma, télévision**

Films
Nombre de films nationaux produits
Parts de marché des films nationaux
Parts de marché des films européens
Cinémas
Nombre de cinémas
Revenu brut (en million d'euro)
Nombre d'entrées
Télévision : % des émissions annuelles programmées
Contenu de production national
Contenu culturel et artistique
Contenu de films et de séries



Autre  
 Heures de première émission télé des programmes culturels et du spectacle de la RAI par type de production  
 Production national  
 Achats  
 Heures des émissions télé régionales en langues des minorités linguistiques  
 Radio : % des émissions annuelles  
 Contenu de production national  
 Contenu culturel et d'éducation  
 Contenu musicale  
 Autre  
 Heures de émissions radiophoniques régionales en langues des minorités linguistiques  
 Nombre d'abonnements à la télé et à la radio pour usage domestique (par 100 familles)

### **Tableau 2.3. Production et distribution de biens et services culturels : livres et musique**

Livres  
 Nombre de livres publiés  
 N. des entreprises de vente au détail de livres, journaux, magazines et d'articles de papeterie  
 Entreprises de vente au détail de livres, journaux, magazines et d'articles de papeterie par 10.000 habitants  
 Index de la valeur des ventes des Entreprises de vente au détail de livres, journaux, magazines et d'articles de papeterie  
 Musique  
 Vente de supports phonographiques (en milliers d'unités)  
 Nouvelles œuvres musicales déclarées à la SIAE  
 dont étrangères  
 Revenues bruts de droit d'auteur pour l'utilisation des produits musicaux par les New media  
 Versements de l'étrangère pour droits d'exécution publique et de reproductions musicales

### **Tableau 2.4. Production et distribution de biens et services culturels : musique (droit d'auteur)**

Pourcentage de versements de l'étrangère pour droits d'exécution publique et des reproductions musicales, par aire géographique. Année 2009

## **3. Consommations culturelles**

**Tableau 3.1. Pourcentage d'individus de six ans ou plus qui ont joué des spectacles et qui ont lis livres et journaux au moins une fois dans l'année dernière**

**Tableau 3.2. Individus de 6 ans ou plus qui ont assisté aux spectacles dans l'année dernière, par sexe et par âge. Année 2009**

**Tableau 3.3. Individus de 3 ans ou plus par fréquence d'usage de l'ordinateur et individus de 6 ans ou plus par fréquence d'usage d'internet. Par sexe et par âge. Année 2009**

**Tableau 3.4. New Media - Pourcentage de ménages par objets technologiques possédés (2009-2011)**

**Tableau 3.5. New Media - Pourcentage d'individus de 3 ans ou plus, par fréquence d'usage de l'ordinateur**

**Tableau 3.6. New Media - Pourcentage d'individus de 6 ans ou plus par fréquence d'usage d'internet**

**Tableau 3.7. New Media - Pourcentage d'individus de 6 ans ou plus qui ont utilisé internet dans les 3 mois dernières pour lire ou télécharger journaux, news et magazines.**

## **4. Economie et emploi**

**Tableau 4.1. Nombre des employées en professions / secteurs culturels**

**Tableau 4.2. Dépenses des ménage . Valeurs enchainés. Année 2000 (en million d'euro)**

**Tableau 4.3. Pourcentage des dépense des ménages pour les loisirs et pour la culture sur la dépense totale des consommations finales (a) – Valeurs courent des dépenses totales (2000-2007)**

**Tableau 4.4. Budget du Mibac sur la dépense publique et sur le PIB**

**Tableau 4.5. Dépenses des municipalités pour la culture (année 2009)**

**Tableau 4.6. Dépenses des provinces pour la culture (année 2009)**

**Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la  
diversité des expressions culturelles**

**Italie - Rapport périodique (2007-2011)**

**Annexe 2. Communication des statistiques disponibles**

**Rome, le 25 avril 2012**

## 1. Contexte démographique et social

Tableau 1.1. Contexte démographique et social

Population totale	Taux de croissance naturelle	Taux de croissance migratoire	Taux de croissance démographique annuelle totale	Répartition par âge		Stock de migrants		Stock de émigrants	
	Taux pour 1000 hab.	Taux pour 1000 hab.	Taux pour 1000 hab.	Moins de 15ans	65 ou plus	N.	% de population	N.	
Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9
2007	59.131.287	-0,1	8,4	8,3	-	-	2.938.922	5,0	51.113
2008	59.619.290	-0,1	7,3	7,1	14,0	20,0	3.432.651	5,8	61.671
2009	60.045.068	-0,3	5,3	5,0	14,0	20,1	3.891.295	6,5	64.921
2010	60.340.328	-0,4	5,1	4,7	14,1	20,2	4.235.059	7,0	-
2011	60.626.442	-	-	-	14,0	20,3	4.570.317	7,5	-

Source: Istat

- 1) Popolazione residente al 1° gennaio di ciascun anno
- 2) Tasso di crescita naturale per 1.000 residenti.
- 3) Saldo migratorio per 1.000 residenti (differenza tra il numero degli iscritti ed il numero dei cancellati dai registri anagrafici per trasferimento di residenza).
- 4) Tasso di crescita totale (naturale + migratorio) per 1.000 residenti.
- 5) -
- 6) Sono compresi i 65 enni
- 7) Numero di cittadini stranieri residenti, al 1° gennaio di ciascun anno.
- 8) Percentuale di cittadini stranieri residenti sul totale della popolazione residente, al 1° gennaio di ciascun anno.
- 9) Popolazione residente cancellata dalle anagrafi per trasferimento di residenza per l'estero.

**Tableau 1.1. Contexte démographique et social (suite)**

Taux d'alphabétisation						Taux de scolarité		Nombre de langues officielles	Nombre de langues parlées
Ecole primaire, pas d'éducation	Ecole secondaire	Ecole supérieure (2-3 ans – Professionnelle)	Ecole supérieure (4-5 ans - Baccalauréat)	Maitrise et post maitrise	Totale	Ecole Supérieure	Université		
10	10	10	10	10	10	11	12	13	13
13.069	15.936	2.644	13.741	5.162	50.553	92,7	40,3		
12.720	16.109	2.726	13.933	5.468	50.956	93,2	40,0		
12.379	16.285	2.792	14.285	5.574	51.315	92,7	40,0	1	12
12.013	16.396	2.814	14.643	5.705	51.571	92,3	39,6		
11.653	16.580	2.941	14.837	5.784	51.796	-	-		

Source: Istat

- 10) Popolazione di 15 anni e oltre. Rilevazione sulle Forze di lavoro, Istat. Valori del 2011 relativi al II trimestre. Il tasso di scolarità è calcolato come rapporto tra gli iscritti alla scuola secondaria di secondo grado e la popolazione di 14-18 anni, sulla base dei dati forniti dal Ministero per le Scuole secondarie di secondo grado statali e non statali. Il dato del 2010 è riferito all'anno scolastico 2009-2010, e analogamente per i precedenti.
- 11) Gross Enrolment Ratio divides the number of students enrolled in each level of education (secondary education) by the population of official school age for that level, multiplied by 100.
- 12) Iscritti all'università per 100 giovani di 19-25 anni. Il dato del 2010 è riferito all'anno accademico 2009-2010, e analogamente per i precedenti.
- 13) Déterminé par Loi 482/1999, art.1, c.1 e 2

Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles  
 Italie - Rapport périodique quadriennal (2007-2011)  
 Annexe 2. Communication des statistiques disponibles

**2. Biens et services culturels**

**Tableau 2.1. Flux internationaux d'une sélection de biens et services culturels**

	Exportation de biens et services culturels	Importation de biens et services culturels	Traductions publiées			
	en million de USD	en million de USD	N. de livres traduits en italien de langues étrangères	N. d'exemplaires imprimés de livres traduits en italien de langues étrangères	N. de livres traduits en italien de l'anglais	N. d'exemplaires imprimés de livres traduits en italien de l'anglais
<b>Année</b>	1	2	3	4	5	6
<b>2007</b>	-	-	10.947	62.510	6.651	46.385
<b>2008</b>	27.792	12.597	11.868	63.953	7.254	47.013
<b>2009</b>	-	-	11.317	59.894	7.137	43.644
<b>2010</b>	-	-	-	-	-	-

1) Source: UNCTAD, Creative Economy Report 2009

2) Source: UNCTAD, Creative Economy Report 2010

3) Source: Istat

4) Source: Istat

5) Source: Istat

6) Source: Istat

Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles  
 Italie - Rapport périodique quadriennal (2007-2011)  
 Annexe 2. Communication des statistiques disponibles

**Tableau 2.1. Flux internationaux d'une sélection de biens et services culturels (suite)**

Exportation de livres italiens	Exportation de produits de l'édition	Importation de produits de l'édition	Exportation d'instruments de musique	Importation d'instrument de musique	Exportation d'objets d'art, objets de collection et objets d'époque	Importation d'objets d'art, objets de collection et objets d'époque	Exportation de produits de la presse et de reproduction de supports enregistrés	Importation de produits de la presse et de reproduction de supports enregistrés
N. de titres	en million d'euro	en million d'euro	en million d'euro	en million d'euro	en million d'euro	en million d'euro	en million d'euro	en million d'euro
7	8	8	9	9	10	10	11	11
40.730	-	-	129	140	-	-	29	20
41.100	-	-	118	136	-	-	47	34
42.000	1.243	575	102	130	99	72	46	36
41.800	1.362	589	118	144	218	104	44	37

7) Source: Associazione Italiana Editori AIE

8) Source: Istat, Données 2010 provisoires. Comprends les produits de l'édition, de l'imprimerie et des autres industries graphiques, textes manuscrits ou tapés

9) Source: Istat, Annuario statistico italiano. Données 2010 provisoires

10) Source: Istat, Dati 2010 provvisori. Valeurs pour classes d'activité économique

11) Source: Istat, Dati 2010 provvisori. Valeurs pour activité économique

Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles  
 Italie - Rapport périodique quadriennal (2007-2011)  
 Annexe 2. Communication des statistiques disponibles

**Tableau 2.2. Production et distribution de biens et services culturels : films, cinéma, télévision, radio**

Année	Films			Cinémas			Télévision : % des émissions annuelles programmées				
	Nombre de films nationaux produits	Parts de marché des films nationaux	Parts de marché des films européens	Nombre de cinémas	Revenu brut (en million d'euro)	Nombre d'entrées	Contenu de production national	Contenu culturel et artistique	Contenu de films et de séries	Autre	Total
	1	1a	1a	2	3	4	5	6	7	8	
<b>2007</b>	121	31,7	15,9	1.859	660,8	116.429.995	-	-	-	-	-
<b>2008</b>	154	28,9	10,8	1.835	633,7	111.017.381	32,9	11,1	19,9	36,2	100,0
<b>2009</b>	131	-	-	-	660,1	109.228.858	34,0	10,5	20,6	35,0	100,0
<b>2010</b>	141	-	-	-	-	120.582.757	-	-	-	-	-

1) Source: Media Salles; European Cinema Yearbook. National film production. Co-productions included. 2009 and 2010 data by ANICA.

1a) Source: Cinetel and Media Salles; European Cinema Yearbook. Co-productions included.

1b) Source: Cinetel and Media Salles; European Cinema Yearbook. Co-productions included. Not including domestic films.

2) Source: Media Salles; European Cinema Yearbook. Relevant to screens with more than 60 days of activity per year.

3) Source: Media Salles; European Cinema Yearbook. Relevant to screens with more than 60 days of activity per year.

4) Source: SIAE, Società Italiana Autori ed Editori

5) Emission du réseau national RAI. Comprends programme d'information, approfondissement, travail, société, communication sociale

6) Emissions du réseau national RAI. Comprends: culture, école/education, formation et spectacle.

7) Emission du réseau national RAI. Comprends programme de: films italiens / européens /extraeuropéens, fiction italienne /européenne et extraeuropéenne; programmes et émission dédiées aux arguments spécifiques, backstage.

8) Total des heures d'émission des canaux du réseau national publique RAI.



Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles  
 Italie - Rapport périodique quadriennal (2007-2011)  
 Annexe 2. Communication des statistiques disponibles

**Tableau 2.2. Production et distribution de biens et services culturels (suite): films, cinéma, télévision, radio**

Heures de première émission télé des programmes culturels et du spectacle de la RAI par type de production		Heures des émissions télé régionales en langues des minorités linguistiques	Radio : % des émissions annuelles					Heures de émissions radiophoniques régionales en langues des minorités linguistiques	Nombre d'abonnements à la télé et à la radio pour usage domestique (par 100 familles)
Production national	Achats		Contenu de production national	Contenu culturel et d'éducation	Contenu musicale	Autre	Total		
9	9	10	11	12	13	14	15	16	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
15.096	3.908	1.174	41,3	13,9	19,8	25,0	100,0	9.876	68
14.958	4.217	1.136	41,1	14,1	20,5	24,2	100,0	9.842	67
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

- 9) Intègre les coproductions et les appel d'offre  
 10) Emission du réseau national RAI. Langues différentes de la langue italienne  
 11) Emission du réseau mnational RAI. Comprends programme de : information, aprofondissement, travail, société, communication sociale, service et utilité publique  
 12) Emissions du réseau national RAI. Camprends programmes de : culture, école, formation et spectacle  
 13) Emission du réseau national RAI. Comprends programmes de: musique et amusement  
 14) Total des heures d'émissions des canaux du réseau national publique RAI  
 15) Emissions du réseau national RAI. Langues différentes de la langue italienne  
 16) Source: RAI. Abonnements intégrés pour télé et radio. Pour calculer les indicateurs on a consideré la moyenne de population résidente dnas l'année de référence

Tableau 2.3. Production et distribution de biens et services culturels : livres et musique

Année	Livres					Musique				
	Nombre de livres publiés	Number of editors	N. des entreprises de vente au détail de livres, journaux, magazines et d'articles de papeterie	Entreprises de vente au détail de livres, journaux, magazines et d'articles de papeterie par 10.000 habitants	Index de la valeur des ventes des Entreprises de vente au détail de livres, journaux, magazines et d'articles de papeterie	Vente de supports phonographiques (en milliers d'unités)	Nouvelles œuvres musicales déclarées à la SIAE	<i>dont étrangères</i>	Revenus bruts de droit d'auteur pour l'utilisation des produits musicaux par les New media	Versements de l'étrangère pour droits d'exécution publique et de reproductions musicales
	1	2	3	3.1	3.2	4	5	6	7	8
2007	59.129	1.785	30.062	5,1	102,0	80.364	309.614	211.780	7.148.222	30.200.708
2008	58.829	1.659	31.670	5,3	101,7	88.440	449.472	344.181	5.144.290	29.801.276
2009	57.558	1.650	31.399	5,2	98,9	69.273	371.395	277.511	6.019.625	26.841.615
2010	-	-	-	-	98,4	59.965	-	-	-	-

1) Source: Istat

2) Source: Istat. Total des éditeurs (maison d'édition) qui ont publiés au moins un titre dans l'année de référence

3) Source: Istat. Enquête sur les caractéristiques des entreprises commerciales au détail. Annuaire statistique italien. Les entreprises commerciales sont calculées en rapport à l'activité économique prévalente selon le classement Ateco 2007

4) Source: Società Italiana degli Autori ed Editori (SIAE - Sezione Musica). Le volume des ventes des support phonographiques légaux sur le marché italien (comprends : disques, rubans magnétiques, DVD, VHS, CDRom et toute autre type de support audio, audiovisuel, ou multimédia; inclus les ventes au détail, au kiosque à journaux, en librairie, en abonnement aux publications imprimés, etc.)

5) Source: Società Italiana degli Autori ed Editori (SIAE); Rapporto Musica 2009.

6) Source: Società Italiana degli Autori ed Editori (SIAE); Rapporto Musica 2009. Oeuvres des auteurs/éditeurs inscrits aux sociétés des auteurs étrangers

7) Source: Società Italiana degli Autori ed Editori (SIAE); Rapporto Musica 2009. Revenus provenant des œuvres musicales par le biais d'internet et du téléphone mobile (streaming, download, sonneries téléphoniques etc.). Valeurs en en Euro

8) Source: Società Italiana degli Autori ed Editori (SIAE); Rapporto Musica 2009. Valeurs en Euro

**Tableau 2.4. Production et distribution de biens et services culturels : musique (droit d'auteur)**

**Pourcentage de versements de l'étrangère pour droits d'exécution publique et des reproductions musicales, par aire géographique. Année 2009**

<b>Provenance des versements</b>	<b>%</b>
Europe occidentale	69,1
Europe de l'Est	6,5
Amérique du Nord, Angleterre, Irlande	12,2
Amérique du Sud	3,6
Afrique	0,1
Sud-est asiatique	7,1
Pays Moyen-Orient	0,3
Australie	1,2
<b>Totale</b>	<b>100,0</b>

*Source: Società Italiana degli Autori ed Editori (SIAE); Rapporto Musica 2009.*

versements provenant de société étrangères, homologues de la SIAE. Comprends les droit de diffusion (DEM) et les droits de reproductions(DRM)

### 3.Consommations culturelles

Tableau 3.1.Pourcentage d'individus de six ans ou plus qui ont joué des spectacles et qui ont lis livres et journaux au moins une fois dans l'année dernière

Année	Théâtre	Cinéma	Musées et expositions	Concerts de musique classique	Autres concerts (pop musique)	Spectacles sportifs	Sites archéologiques et monuments	Qui lisent livres (au moins 1 dans les 12 mois dernières)	Qui lisent journaux au moins un fois par semaine
<b>2007</b>	21,0	48,8	27,9	9,3	19,2	26,5	21,6	43,1	58,1
<b>2008</b>	20,7	50,2	28,5	9,9	19,9	26,8	21,4	44,0	56,6
<b>2009</b>	21,5	49,6	28,8	10,1	20,5	26,7	21,9	45,1	56,2
<b>2010</b>	22,5	52,3	30,1	10,5	21,4	26,4	23,2	46,8	55,0
<b>2011</b>	21,9	53,7	29,7	10,1	20,8	28,4	22,9	45,3	54,0

Source: Istat; Indagine multiscopo "Aspetti della vita quotidiana"

Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles  
 Italie - Rapport périodique quadriennal (2007-2011)  
 Annexe 2. Communication des statistiques disponibles

**Tableau 3.2. Individus de 6 ans ou plus qui ont assisté aux spectacles dans l'année dernière, par sexe et par âge. Année 2009**  
 (pour 100 individus de 6 ans ou plus de le même âge et de le même sexe)

Classes d'âges	Théâtre	Cinéma	Musées et expositions	Concerts de musique classique, opéra	Autres concerts (pop musique)	Spectacles sportifs	Sites archéologiques et monuments
<b>Hommes</b>							
6-10	29,5	67,9	40,3	3,8	8,1	37,4	24,9
11-14	30,5	77,4	43,6	9,3	18,2	53,3	25,8
15-17	27,5	82,9	38,3	9,4	29,9	56,2	24,3
18-19	26,0	85,8	38,1	14,5	44,1	66,5	26,8
20-24	18,8	82,7	28,6	14,2	46,6	59,4	22,7
25-34	18,9	71,1	28,9	13,4	35,6	49,0	23,3
35-44	19,3	56,4	27,8	9,8	24,6	40,0	24,3
45-54	20,7	49,1	31,5	11,1	20,5	40,2	27,6
55-59	18,5	36,0	28,4	8,6	16,2	32,8	24,0
60-64	22,3	31,9	29,1	11,2	11,8	28,8	23,6
65-74	13,9	19,8	19,6	7,3	7,3	17,9	16,3
75 e più	5,5	7,1	8,2	5,3	4,0	7,7	6,8
<b>Totale</b>	<b>19,4</b>	<b>51,3</b>	<b>28,2</b>	<b>9,9</b>	<b>21,5</b>	<b>37,9</b>	<b>22,4</b>
<b>Femmes</b>							
6-10	36,2	70,4	40,0	5,9	10,1	25,0	25,9
11-14	37,5	82,9	51,0	9,1	22,9	32,5	28,0
15-17	37,1	86,8	50,1	11,8	38,4	38,2	33,6
18-19	32,1	85,9	45,5	13,5	46,2	32,2	30,1
20-24	26,4	82,2	39,7	12,0	44,8	28,6	26,3
25-34	24,0	66,6	32,6	12,4	33,4	22,8	25,5
35-44	24,5	58,8	32,2	10,5	23,0	20,6	24,4
45-54	27,3	49,7	34,1	13,8	20,9	15,3	27,5
55-59	26,0	36,6	30,3	10,7	14,6	9,1	23,4
60-64	23,3	28,5	25,4	12,0	9,4	7,2	18,7
65-74	15,4	17,8	17,2	9,0	5,9	3,8	12,5
75 e più	7,4	5,5	6,4	3,5	2,8	1,6	3,8
<b>Totale</b>	<b>23,5</b>	<b>48,1</b>	<b>29,4</b>	<b>10,2</b>	<b>19,7</b>	<b>16,1</b>	<b>21,4</b>
<b>TOTAL</b>							
6-10	32,7	69,1	40,1	4,8	9,1	31,5	25,4
11-14	34,0	80,2	47,3	9,2	20,6	42,8	27,0
15-17	32,2	84,8	44,1	10,6	34,1	47,3	28,9
18-19	28,9	85,9	41,7	14,0	45,1	50,0	28,4
20-24	22,5	82,4	34,1	13,2	45,7	44,3	24,5
25-34	21,4	68,9	30,7	12,9	34,5	36,1	24,4
35-44	21,9	57,6	30,0	10,2	23,8	30,2	24,3
45-54	24,0	49,4	32,8	12,5	20,7	27,6	27,6
55-59	22,4	36,3	29,4	9,7	15,4	20,7	23,7
60-64	22,8	30,2	27,2	11,6	10,6	17,8	21,1
65-74	14,7	18,7	18,3	8,2	6,6	10,3	14,3
75 e più	6,7	6,1	7,1	4,2	3,2	3,9	4,9
<b>Totale</b>	<b>21,5</b>	<b>49,6</b>	<b>28,8</b>	<b>10,1</b>	<b>20,5</b>	<b>26,7</b>	<b>21,9</b>

Source: Istat

Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles  
 Italie - Rapport périodique quadriennal (2007-2011)  
 Annexe 2. Communication des statistiques disponibles

**Tableau 3.3. Individus de 3 ans ou plus par fréquence d'usage de l'ordinateur et individus de 6ans ou plus par fréquence d'usage d'internet. Par sexe et par âge. Année 2009**

(pour 100 individus de le même âge et de le même sexe)

Classes d'âges	usage de l'ordinateur					Pas d'usage	usage d'internet					Pas d'usage
	Oui	Tous les jours	Une fois ou plus par semaine	Quelques fois par mois	Quelques fois par année		Oui	Tous les jours	Une fois ou plus par semaine	Quelques fois par mois	Quelques fois par année	
<b>Hommes</b>												
3-5	18,2	2,3	8,9	4,7	2,3	75,2	-	-	-	-	-	-
6-10	55,2	8,5	34,0	10,2	2,6	41,5	29,1	2,9	15,9	7,8	2,5	65,4
11-14	82,0	35,2	42,5	2,9	1,5	15,7	70,4	23,2	36,8	7,8	2,7	26,6
15-17	86,6	52,4	30,1	3,4	0,7	11,5	81,7	43,8	31,0	5,6	1,3	15,7
18-19	87,5	56,4	27,7	2,7	0,8	10,0	85,5	48,7	31,4	4,8	0,6	12,2
20-24	79,2	52,6	22,2	3,0	1,4	17,0	78,3	46,4	25,8	4,2	1,9	17,5
25-34	71,1	46,8	19,5	3,4	1,4	26,1	69,5	40,1	22,8	5,0	1,7	26,8
35-44	66,2	41,9	19,1	3,9	1,3	31,6	62,6	34,0	21,9	4,9	1,8	34,7
45-54	58,4	37,6	15,5	3,9	1,4	39,7	55,3	28,9	20,2	5,0	1,2	42,2
55-59	43,4	28,3	12,5	2,0	0,6	54,5	40,8	20,8	15,4	3,3	1,3	56,5
60-64	35,2	19,8	13,2	1,8	0,5	63,1	32,8	15,4	13,9	2,4	1,2	64,4
65-74	14,7	7,4	5,5	1,2	0,6	83,4	13,1	6,3	5,0	1,2	0,5	84,0
75 e più	4,6	2,5	1,5	0,4	0,1	93,4	3,1	1,3	1,2	0,5	0,1	94,2
<b>Totale</b>	<b>52,8</b>	<b>31,1</b>	<b>17,2</b>	<b>3,3</b>	<b>1,1</b>	<b>44,8</b>	<b>49,8</b>	<b>25,7</b>	<b>18,4</b>	<b>4,2</b>	<b>1,4</b>	<b>47,2</b>
<b>Femmes</b>												
3-5	15,5	1,1	8,6	4,4	1,3	80,0	-	-	-	-	-	-
6-10	58,8	7,6	39,6	9,5	2,0	37,0	32,1	3,8	19,2	6,5	2,6	61,8
11-14	80,7	33,4	40,7	5,0	1,5	17,0	68,7	22,9	34,7	7,8	3,3	28,7
15-17	85,4	51,6	29,5	3,8	0,5	12,5	82,5	44,7	32,0	4,3	1,5	15,1
18-19	84,4	51,2	28,5	3,0	1,7	14,6	81,9	44,9	31,2	4,0	1,8	16,5
20-24	78,7	50,3	23,0	3,7	1,6	18,1	76,9	44,1	27,1	4,6	1,2	19,2
25-34	68,1	42,8	19,3	4,5	1,5	29,7	66,2	35,0	23,9	5,5	1,8	31,4
35-44	57,8	32,9	17,6	4,8	2,5	40,2	53,8	23,6	22,0	5,4	2,8	43,6
45-54	44,9	26,4	13,2	3,4	1,9	53,7	42,0	18,8	16,5	4,2	2,6	55,5
55-59	28,9	15,0	9,7	3,1	1,1	68,6	25,7	9,5	11,4	3,5	1,4	70,7
60-64	15,1	7,6	4,7	1,8	1,1	82,9	13,2	5,2	5,4	1,8	0,8	83,4
65-74	5,7	2,0	2,7	0,9	0,2	92,2	4,5	1,1	2,2	0,8	0,4	92,5
75 e più	1,1	0,2	0,5	0,2	0,1	96,5	0,5	0,2	0,1	0,1	0,1	96,2
<b>Totale</b>	<b>42,5</b>	<b>23,0</b>	<b>14,7</b>	<b>3,4</b>	<b>1,4</b>	<b>55,3</b>	<b>39,4</b>	<b>18,1</b>	<b>15,9</b>	<b>3,8</b>	<b>1,7</b>	<b>57,6</b>
<b>Hommes et Femmes</b>												
3-5	16,9	1,7	8,8	4,6	1,8	77,5	-	-	-	-	-	-
6-10	56,9	8,1	36,7	9,8	2,3	39,4	30,5	3,3	17,5	7,2	2,5	63,7
11-14	81,4	34,3	41,6	4,0	1,5	16,4	69,6	23,0	35,8	7,8	3,0	27,7
15-17	86,0	52,0	29,8	3,6	0,6	12,0	82,1	44,2	31,5	5,0	1,3	15,4
18-19	86,0	53,9	28,1	2,8	1,3	12,2	83,7	46,8	31,3	4,4	1,1	14,3
20-24	79,0	51,5	22,6	3,3	1,5	17,6	77,6	45,3	26,4	4,4	1,6	18,4
25-34	69,6	44,8	19,4	4,0	1,4	27,8	67,9	37,6	23,3	5,2	1,7	29,0
35-44	62,0	37,3	18,4	4,4	1,9	35,9	58,2	28,8	22,0	5,2	2,3	39,2
45-54	51,6	31,9	14,3	3,6	1,7	46,8	48,6	23,7	18,3	4,6	1,9	48,9
55-59	36,0	21,5	11,1	2,5	0,8	61,7	33,1	15,0	13,3	3,4	1,4	63,7
60-64	25,0	13,6	8,8	1,8	0,8	73,1	22,8	10,2	9,5	2,1	1,0	74,1
65-74	9,9	4,5	4,0	1,0	0,4	88,1	8,5	3,5	3,5	1,0	0,5	88,6
75 e più	2,4	1,1	0,9	0,3	0,1	95,4	1,5	0,6	0,5	0,3	0,1	95,4
<b>Totale</b>	<b>47,5</b>	<b>27,0</b>	<b>15,9</b>	<b>3,3</b>	<b>1,3</b>	<b>50,2</b>	<b>44,4</b>	<b>21,8</b>	<b>17,1</b>	<b>4,0</b>	<b>1,5</b>	<b>52,5</b>

**T.3.4.Pourcentage de ménages par objets technologiques possédés**

Année	Télévision couleur	Antenne parabolique	Decoder digitale terrestre	Lecteur DVD	Magnétoscope	Téléphone portable	Console de jeux vidéo	Ordinateur	Accès à Internet	Accès à Internet à haut débit
2009	96,1	33,1	29,2	63,3	55,7	90,7	20,1	54,3	47,3	34,5
2010	95,6	34,8	51,9	63,8	53,2	89,5	21,5	57,6	52,4	43,4
2011	96,3	36,4	67,1	63,2	48,7	91,6	21,1	58,8	54,5	45,8

Source: Istat

**T.3.5.Pourcentage d'individus de 3 ans ou plus, par fréquence d'usage de l'ordinateur**

Année	Oui	Tous les jours	Une fois ou plus par semaine	Quelques fois par mois	Quelques fois par année	Pas d'usage
2007	41,7	23,8	12,8	2,3	2,8	55,6
2008	44,9	24,4	15,7	3,5	1,3	53,2
2009	47,5	27,0	15,9	3,3	1,3	50,2
2010	51,0	30,7	16,0	2,9	1,3	46,9
2011	52,2	31,3	16,5	3,2	1,2	46,0

Source: Istat

La somma delle percentuali è pari a 100 se si sommano i valori "non indicato".

**T.3.6.Pourcentage d'individus de 6 ans ou plus par fréquence d'usage d'internet**

ANNI	Oui	Tous les jours	Une fois ou plus par semaine	Quelques fois par mois	Quelques fois par année	Pas d'usage
2007	36,8	16,1	13,7	3,4	3,6	60,0
2008	40,2	17,7	16,4	4,2	2,0	57,4
2009	44,4	21,8	17,1	4,0	1,5	52,5
2010	48,9	26,4	17,7	3,5	1,4	48,5
2011	51,5	28,3	18,2	3,6	1,5	46,6

Source: Istat

La somma delle percentuali è pari a 100 se si sommano i valori "non indicato".

**T.3.7.Pourcentage d'individus de 6 ans ou plus qui ont utilisé internet dans les 3 mois dernières pour lire ou télécharger journaux, news et magazines.**

Année	%
2005	11,0
2006	11,0
2007	14,9
2008	14,5
2009	19,7
2010	20,6
2011	25,1

Fonte: Istat, Indagine multiscopo sulle famiglie "Aspetti della vita quotidiana"

**Tableau 4.1. Nombre des employées en professions / secteurs culturels. En millier d'unités**

Années	Employé dans les professions et/ou secteurs culturels				employés dans d'autres professions et/ou secteurs	Total employés
	Total emploi culturel	avec une profession culturelle et dans le secteur culturel	avec une profession culturelle, mais dans un secteur non culturel	avec une profession non culturelle, mais dans un secteur culturel		
2004	569	129	221	219	21.836	22.404
2005	577	130	241	206	21.986	22.563
2006	585	132	247	206	22.403	22.988
2007	627	135	273	220	22.595	23.222
2008	635	140	279	216	22.770	23.405
2009	608	134	256	218	22.417	23.025
2010	585	137	249	199	22.287	22.872

Fonte: Istat. Estimes élaborées sur l'analyse des forces de travail

**Tableau 4.2. Dépenses des ménages . Valeurs enchainés. Année 2000 (en million d'euro)**

ANNI	Articles audiovisuels, photographiques, ordinateurs et accessoires	Autre biens durables pour la récréation et la culture	Autres articles récréatifs et équipement	Fleurs, plantes et animaux domestiques	Services récréatifs et culturels	Livres	Journaux et articles de bureau	Recréation et culture	Dépenses totales des ménages dans le territoire économique
2004	9.867	2.705	4.279	5.599	18.936	3.918	8.046	53.350	741.027
2005	10.586	2.743	4.434	5.551	17.731	3.874	7.851	52.770	748.256
2006	12.060	2.783	4.483	5.468	18.555	3.928	7.830	55.107	758.595
2007	12.272	2.974	4.667	5.389	19.779	3.907	7.650	56.638	766.724
2008	12.484	2.803	4.462	5.336	20.368	3.958	7.289	56.700	759.063

Fonte: ISTAT. Classificazione Istat.

L'usage des index enchainés entraîne la perte des l'addiction des composants enchainés exprimés en termes monétaires. en effet la somme des valeurs d'un agrégé n'est pas la même de la valeur enchainées du même agrégé.

L'enchainement des index du type Laspeyres garantit toutefois la propriété de l'additivité pour l'année de référence et pur l'année suivante

**Tableau 4.3. Pourcentage des dépenses des ménages pour les loisirs et pour la culture sur la dépense totale des consommations finales (a) – Valeurs courantes des dépenses totales (2000-2007)**

ANNI	%
2000	7,3
2001	7,2
2002	7,2
2003	7,0
2004	7,2
2005	6,9
2006	6,9
2007	6,9

Fonte: Istat, Conti economici regionali

(a) Les données sont référés aux comptes économiques régionaux publiés au mois de septembre 2010, en suivant le classement des activités économiques Ateco 2002. La mise au jour des séries régionales dans l'Ateco 2007 sera disponibles dans le site web de l'Istat au début de l'année 2012



Tableau 4.4. Budget du Mibac sur la dépense publique et sur le PIB

*Ministère pour les biens et les activités culturelles*

Année	Totale générale de la dépense de l'état	Prévision des frais	% sur le bilan de l'état	Consomptif	% PIB
2000	534.301.220.904	2.102.267.762	0,39%	2.398.719.341	0,18
2001	609.217.564.699	2.240.982.404	0,37%	2.707.783.742	0,18
2002	609.225.460.106	2.114.531.106	0,35%	2.478.989.157	0,16
2003	669.985.602.301	2.116.173.301	0,32%	2.583.527.910	0,16
2004	654.485.846.000	2.196.711.000	0,34%	2.405.206.549	0,16
<b>2005</b>	<b>645.360.867.507</b>	<b>2.200.625.507</b>	<b>0,34%</b>	<b>2.408.291.149</b>	<b>0,15</b>
2006	651.341.048.752	1.859.838.752	0,29%	2.226.883.335	0,13
2007	683.826.580.163	1.987.001.163	0,29%	2.230.275.797	0,13
2008	730.838.103.020	2.037.446.020	0,28%	2.116.328.608	0,13
<b>2009</b>	<b>752.593.326.137</b>	<b>1.718.595.000</b>	<b>0,23%</b>	<b>1.937.309.228</b>	<b>0,11</b>
2010	801.798.067.118	1.710.407.803	0,21%	1.795.542.456	
2011	742.579.022.571	1.425.036.650	0,19%		

Analyse du consommif 2010

Titre I: Dépenses courantes	1.431.274.997
Titre II: Investissements	355.518.825
Titre III: Remboursement du dette publique	8.748.634
	<b>1.795.542.456</b>

Analyse du consommif 2009

Titre I: Dépenses courantes	1.439.482.694
Titre II: Investissements	489.544.319
Titre III: Remboursement du dette publique	8.282.215
	<b>1.937.309.228</b>

Analyse du consommif 2008

Titre I: Dépenses courantes	1.556.211.497
Titre II: Investissements	541.818.514
Titre III: Remboursement du dette publique	18.298.597
	<b>2.116.328.608</b>

Analyse du consommif 2007

Titre I: Dépenses courantes	1.607.855.602
Titre II: Investissements	605.022.473
Titre III: Remboursement du dette publique	17.397.722
	<b>2.230.275.797</b>

Analyse du consommif 2006

Titre I: Dépenses courantes	1.490.395.533
Titre II: Investissements	719.955.124
Titre III: Remboursement du dette publique	16.532.678
	<b>2.226.883.335</b>

Analyse du consommif 2005

Titre I: Dépenses courantes	1.542.942.220
Titre II: Investissements	849.638.126
Titre III: Remboursement du dette publique	15.710.803
	<b>2.408.291.149</b>

Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles  
 Italie - Rapport périodique quadriennal (2007-2011)  
 Annexe 2. Communication des statistiques disponibles

**Tableau 4.5. Dépenses des Municipalités pour la culture (année 2009)**

**Investissements des Municipalités. Année 2009** (données provisoires en euros)

Fonctions et services	Investissements (1)	Virements de capitaux	Capitaux destinés aux participations actionnaires	Total	% du total
Fonctions concernant la culture et le patrimoine culturel, dont :	508.498.690	41.682.798	43.338.914	593.520.402	3,1
- <i>Bibliothèques musées et pinacothèques</i>	247.291.002	8.747.284	14.735.019	270.773.305	
- <i>Activités culturels et différents services dans le secteur culturel</i>	261.207.686	32.935.518	28.603.896	322.747.100	
<b>Totale des dépenses pur fonctions et services</b>	<b>17.403.730.964</b>	<b>1.405.324.932</b>	<b>279.025.318</b>	<b>19.088.081.214</b>	

(1) Comprends : achats de biens immeubles; expropriations et servitudes onéreuses; achat de biens réalisé en économie; achat de meubles, machines et outils; contrats professionnels externes; crédits et avances d'argent

**Dépenses courantes des Municipalités. Année 2009** (données provisoires en euros)

Fonctions et services	Personnel	Fonctionnement (1)	Virements	TOTAL	% du total
Fonctions concernant la culture, dont :	508.046.454	871.928.392	394.225.640	1.774.200.486	3,4
- <i>Bibliothèques musées et pinacothèques</i>	358.317.060	365.603.101	77.221.340	801.141.501	
- <i>Activités culturels et différents services dans le secteur culturel</i>	149.729.394	506.325.290	317.004.302	973.058.986	
<b>Totale des dépenses pur fonctions et services</b>	<b>16.575.396.617</b>	<b>29.735.264.943</b>	<b>6.372.362.923</b>	<b>52.683.024.483</b>	

(1) Comprends : biens de consommation ; achat de services et/ou de matières premières ; intérêts passifs et coûts financiers ; impôt et taxes; charges extraordinaires; amortissements d'exercice

Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles  
 Italie - Rapport périodique quadriennal (2007-2011)  
 Annexe 2. Communication des statistiques disponibles

**Tableau 4.6. Dépenses des Provinces (Départements) pour la culture (année 2009)**

**Dépenses courantes des provinces Année 2009** (données provisoires en Euro)

Interventions, fonctions et services	Personnel	Fonctionnement (1)	Virements	TOTAL	% du total
Fonctions concernant la culture et le patrimoine culturel	47.208.050	67.525.959	99.979.238	214.713.247	2,4
- Bibliothèques, musées et pinacoteques	17.754.991	18.907.012	12.139.561	48.801.564	
- Valorisation du patrimoine culturel et activités culturelles	29.453.059	48.618.947	87.839.677	165.911.683	
<b>Totale des dépenses pur fonctions et services</b>	<b>2.344.081.066</b>	<b>4.881.328.656</b>	<b>1.861.289.394</b>	<b>9.086.699.116</b>	

(1) Comprends : achat de biens de consommation et/ou de matières premières; achat ded services ; usage de biens tièrs ; intérêts passifs et charges financières ; impôt et taxes; charges extraordinaires pour la gestion courante; amortissements d'exercice

**Investissements des Provinces (Départements). Année 2009** (données provisoires en Euro)

Interventions, fonctions et services	Investissements (1)	Virements de capitaux	Capitaux destinés aux participations actionnaires	TOTAL	% du total
Fonctions concernant la culture et le patrimoine culturel	23.880.119	8.874.574	465.743	33.220.436	1,0
- Bibliothèques, musées et pinacoteques	6.012.643	3.152.098	85.243	9.249.984	
- Valorisation du patrimoine culturel et activités culturelles	17.867.476	5.722.476	380.500	23.970.452	
<b>Totale des dépenses pur fonctions et services</b>	<b>2.855.801.038</b>	<b>402.740.320</b>	<b>58.885.702</b>	<b>3.317.427.060</b>	

(1) Comprends : concession de crédits et avances d'argent ; achat de biens immeubles ; expropriations et servitudes onéreuses; achat de biens spécifiques pour travaux en économie ; achat de meubles, machines et outils techniques ; contrats professionnels externes

**Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la  
diversité des expressions culturelles**

**Italie - Rapport périodique (2007-2011)**

**Annexe 2. Communication des statistiques disponibles**

**Rome, le 25 avril 2012**

**1. Contexte démographique et social**

**Tableau 1.1. Contexte démographique et social**

	Population totale	Taux de croissance naturelle	Taux de croissance migratoire	Taux de croissance démographique annuelle totale	Répartition par âge		Stock de migrants		Stock de émigrants
		Taux pour 1000 hab.	Taux pour 1000 hab.	Taux pour 1000 hab.	Moins de 15ans	65 ou plus	N.	% de population	N.
Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9
2007	59 131 287	-0,1	8,4	8,3	-	-	2 938 922	5,0	51 113
2008	59 619 290	-0,1	7,3	7,1	14,0	20,0	3 432 651	5,8	61 671
2009	60 045 068	-0,3	5,3	5,0	14,0	20,1	3 891 295	6,5	64 921
2010	60 340 328	-0,4	5,1	4,7	14,1	20,2	4 235 059	7,0	-
2011	60 626 442	-	-	-	14,0	20,3	4 570 317	7,5	-

Source: Istat

- 1) Popolazione residente al 1° gennaio di ciascun anno
- 2) Tasso di crescita naturale per 1.000 residenti.
- 3) Saldo migratorio per 1.000 residenti (differenza tra il numero degli iscritti ed il numero dei cancellati dai registri anagrafici per trasferimento di residenza).
- 4) Tasso di crescita totale (naturale + migratorio) per 1.000 residenti.
- 5) -
- 6) Sono compresi i 65 enni
- 7) Numero di cittadini stranieri residenti, al 1° gennaio di ciascun anno.
- 8) Percentuale di cittadini stranieri residenti sul totale della popolazione residente, al 1° gennaio di ciascun anno.
- 9) Popolazione residente cancellata dalle anagrafi per trasferimento di residenza per l'estero.

**Tableau 1.1. Contexte démographique et social (suite)**

Taux d'alphabétisation						Taux de scolarité		Nombre de langues officielles	Nombre de langues parlées
Ecole primaire, pas d'éducation	Ecole secondaire	Ecole supérieure (2-3 ans – Professionnelle)	Ecole supérieure (4-5 ans - Baccalauréat)	Maitrise et post maitrise	Totale	Ecole Supérieure	Université		
10	10	10	10	10	10	11	12	13	13
13 069	15 936	2 644	13 741	5 162	50 553	92,7	40,3		
12 720	16 109	2 726	13 933	5 468	50 956	93,2	40,0		
12 379	16 285	2 792	14 285	5 574	51 315	92,7	40,0	1	12
12 013	16 396	2 814	14 643	5 705	51 571	92,3	39,6		
11 653	16 580	2 941	14 837	5 784	51 796	-	-		

Source: Istat

- 10) Popolazione di 15 anni e oltre. Rilevazione sulle Forze di lavoro, Istat. Valori del 2011 relativi al II trimestre.  
 Il tasso di scolarità è calcolato come rapporto tra gli iscritti alla scuola secondaria di secondo grado e la popolazione di 14-18 anni, sulla base dei dati forniti dal Ministero per le Scuole secondarie di secondo grado statali e non statali. Il dato del 2010 è riferito all'anno scolastico 2009-2010, e analogamente per i precedenti.
- 11) Gross Enrolment Ratio divides the number of students enrolled in each level of education (secondary education) by the population of official school age for that level, multiplied by 100.
- 12) Iscritti all'università per 100 giovani di 19-25 anni. Il dato del 2010 è riferito all'anno accademico 2009-2010, e analogamente per i precedenti.
- 13) Déterminé par Loi 482/1999, art.1, c.1 e 2

Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles  
 Italie - Rapport périodique quadriennal (2007-2011)  
 Annexe 2. Communication des statistiques disponibles

**2. Biens et services culturels**

**Tableau 2.1. Flux internationaux d'une sélection de biens et services culturels**

	Exportation de biens et services culturels	Importation de biens et services culturels	Traductions publiées			
	en million de USD	en million de USD	N. de livres traduits en italien de langues étrangères	N. d'exemplaires imprimés de livres traduits en italien de langues étrangères	N. de livres traduits en italien de l'anglais	N. d'exemplaires imprimés de livres traduits en italien de l'anglais
<b>Année</b>	1	2	3	4	5	6
<b>2007</b>	-	-	10 947	62 510	6 651	46 385
<b>2008</b>	27 792	12 597	11 868	63 953	7 254	47 013
<b>2009</b>	-	-	11 317	59 894	7 137	43 644
<b>2010</b>	-	-	-	-	-	-

1) Source: UNCTAD, Creative Economy Report 2009

2) Source: UNCTAD, Creative Economy Report 2010

3) Source: Istat

4) Source: Istat

5) Source: Istat

6) Source: Istat

Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles  
 Italie - Rapport périodique quadriennal (2007-2011)  
 Annexe 2. Communication des statistiques disponibles

**Tableau 2.1. Flux internationaux d'une sélection de biens et services culturels (suite)**

Exportation de livres italiens	Exportation de produits de l'édition	Importation de produits de l'édition	Exportation d'instruments de musique	Importation d'instrument de musique	Exportation d'objets d'art, objets de collection et objets d'époque	Importation d'objets d'art, objets de collection et objets d'époque	Exportation de produits de la presse et de reproduction de supports enregistrés	Importation de produits de la presse et de reproduction de supports enregistrés
N. de titres	en million d'euro	en million d'euro	en million d'euro	en million d'euro	en million d'euro	en million d'euro	en million d'euro	en million d'euro
7	8	8	9	9	10	10	11	11
40 730	-	-	129	140	-	-	29	20
41 100	-	-	118	136	-	-	47	34
42 000	1 243	575	102	130	99	72	46	36
41 800	1 362	589	118	144	218	104	44	37

7) Source: Associazione Italiana Editori AIE

8) Source: Istat, Données 2010 provisoires. Comprends les produits de l'édition, de l'imprimerie et des autres industries graphiques, textes manuscrits ou tapés

9) Source: Istat, Annuario statistico italiano. Données 2010 provisoires

10) Source: Istat, Dati 2010 provvisori. Valeurs pour classes d'activité économique

11) Source: Istat, Dati 2010 provvisori. Valeurs pour activité économique



Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles  
 Italie - Rapport périodique quadriennal (2007-2011)  
 Annexe 2. Communication des statistiques disponibles

**Tableau 2.2. Production et distribution de biens et services culturels : films, cinéma, télévision, radio**

Année	Films			Cinémas			Télévision : % des émissions annuelles programmées				
	Nombre de films nationaux produits	Parts de marché des films nationaux	Parts de marché des films européens	Nombre de cinémas	Revenu brut (en million d'euro)	Nombre d'entrées	Contenu de production national	Contenu culturel et artistique	Contenu de films et de séries	Autre	Total
	1	1a	1a	2	3	4	5	6	7	8	
<b>2007</b>	121	31,7	15,9	1 859	660,8	116 429 995	-	-	-	-	-
<b>2008</b>	154	28,9	10,8	1 835	633,7	111 017 381	32,9	11,1	19,9	36,2	100,0
<b>2009</b>	131	-	-	-	660,1	109 228 858	34,0	10,5	20,6	35,0	100,0
<b>2010</b>	141	-	-	-	-	120 582 757	-	-	-	-	-

1) Source: Media Salles; European Cinema Yearbook. National film production. Co-productions included. 2009 and 2010 data by ANICA.

1a) Source: Cinetel and Media Salles; European Cinema Yearbook. Co-productions included.

1b) Source: Cinetel and Media Salles; European Cinema Yearbook. Co-productions included. Not including domestic films.

2) Source: Media Salles; European Cinema Yearbook. Relevant to screens with more than 60 days of activity per year.

3) Source: Media Salles; European Cinema Yearbook. Relevant to screens with more than 60 days of activity per year.

4) Source: SIAE, Società Italiana Autori ed Editori

5) Emission du réseau national RAI. Comprends programme d'information, approfondissement, travail, société, communication sociale

6) Emissions du réseau national RAI. Comprends: culture, école/éducation, formation et spectacle.

7) Emission du réseau national RAI. Comprends programme de: films italiens / européens /extraeuropéens, fiction italienne /européenne et extraeuropéenne; programmes et émission dédiées aux arguments spécifiques, backstage.

8) Total des heures d'émission des canaux du réseau national publique RAI.

Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles  
 Italie - Rapport périodique quadriennal (2007-2011)  
 Annexe 2. Communication des statistiques disponibles

**Tableau 2.2. Production et distribution de biens et services culturels (suite): films, cinéma, télévision, radio**

Heures de première émission télé des programmes culturels et du spectacle de la RAI par type de production		Heures des émissions télé régionales en langues des minorités linguistiques	Radio : % des émissions annuelles					Heures de émissions radiophoniques régionales en langues des minorités linguistiques	Nombre d'abonnements à la télé et à la radio pour usage domestique (par 100 familles)
Production national	Achats		Contenu de production national	Contenu culturel et d'éducation	Contenu musicale	Autre	Total		
9	9	10	11	12	13	14	15	16	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
15 096	3 908	1 174	41,3	13,9	19,8	25,0	100,0	9 876	68
14 958	4 217	1 136	41,1	14,1	20,5	24,2	100,0	9 842	67
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

- 9) Intègre les coproductions et les appel d'offre  
 10) Emission du réseau national RAI. Langues différentes de la langue italienne  
 11) Emission du réseau mnational RAI. Comprends programme de : information, approfondissement, travail, société, communication sociale, service et utilité publique  
 12) Emissions du réseau national RAI. Camprends programmes de : culture, école, formation et spectacle  
 13) Emission du réseau national RAI. Comprends programmes de: musique et amusement  
 14) Total des heures d'émissions des canaux du réseau national publique RAI  
 15) Emissions du réseau national RAI. Langues différentes de la langue italienne  
 16) Source: RAI. Abonnements intégrés pour télé et radio. Pour calculer les indicateurs on a consideré la moyenne de population résidente dnas l'année de refèrence

Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles  
 Italie - Rapport périodique quadriennal (2007-2011)  
 Annexe 2. Communication des statistiques disponibles

**Tableau 2.3. Production et distribution de biens et services culturels : livres et musique**

Année	Livres					Musique				
	Nombre de livres publiés	Number of editors	N. des entreprises de vente au détail de livres, journaux, magazines et d'articles de papeterie	Entreprises de vente au détail de livres, journaux, magazines et d'articles de papeterie par 10.000 habitants	Index de la valeur des ventes des Entreprises de vente au détail de livres, journaux, magazines et d'articles de papeterie	Vente de supports phonographiques (en milliers d'unités)	Nouvelles œuvres musicales déclarées à la SIAE	dont étrangères	Revenus bruts de droit d'auteur pour l'utilisation des produits musicaux par les New media	Versements de l'étrangère pour droits d'exécution publique et de reproductions musicales
	1	2	3	3.1	3.2	4	5	6	7	8
<b>2007</b>	59 129	1 785	30 062	5,1	102,0	80 364	309 614	211 780	7 148 222	30 200 708
<b>2008</b>	58 829	1 659	31 670	5,3	101,7	88 440	449 472	344 181	5 144 290	29 801 276
<b>2009</b>	57 558	1 650	31 399	5,2	98,9	69 273	371 395	277 511	6 019 625	26 841 615
<b>2010</b>	-	-	-	-	98,4	59 965	-	-	-	-

1) Source: Istat

2) Source: Istat. Total des éditeurs (maison d'édition) qui ont publiés au moins un titre dans l'année de référence

3) Source: Istat. Enquête sur les caractéristiques des entreprises commerciales au détail. Annuaire statistique italien. Les entreprises commerciales sont calculées en rapport à l'activité économique prévalente selon le classement Ateco 2007

4) Source: Società Italiana degli Autori ed Editori (SIAE - Sezione Musica). Le volume des ventes des support phonographiques légaux sur le marché italien (comprends : disques, rubans magnétiques, DVD, VHS, CDRom et toute autre type de support audio, audiovisuel, ou multimédia; inclus les ventes au détail, au kiosque à journaux, en librairie, en abonnement aux publications imprimés, etc.)

5) Source: Società Italiana degli Autori ed Editori (SIAE); Rapporto Musica 2009.

6) Source: Società Italiana degli Autori ed Editori (SIAE); Rapporto Musica 2009. Oeuvres des auteurs/éditeurs inscrits aux sociétés des auteurs étrangères

7) Source: Società Italiana degli Autori ed Editori (SIAE); Rapporto Musica 2009. Revenus provenant des oeuvres musicales par le biais d'internet et du téléphone mobile (streaming, download, sonneries téléphoniques etc.). Valeurs en en Euro

8) Source: Società Italiana degli Autori ed Editori (SIAE); Rapporto Musica 2009. Valeurs en Euro

**Tableau 2.4. Production et distribution de biens et services culturels : musique (droit d'auteur)**

**Pourcentage de versements de l'étrangère pour droits d'exécution publique et des reproductions musicales, par aire géographique. Année 2009**

<b>Provenance des versements</b>	<b>%</b>
Europe occidentale	69,1
Europe de l'Est	6,5
Amérique du Nord, Angleterre, Irlande	12,2
Amérique du Sud	3,6
Afrique	0,1
Sud-est asiatique	7,1
Pays Moyen-Orient	0,3
Australie	1,2
<b>Totale</b>	<b>100,0</b>

*Source: Società Italiana degli Autori ed Editori (SIAE); Rapporto Musica 2009.*

versements provenant de société étrangères, homologues de la SIAE. Comprends les droit de diffusion (DEM) et les droits de reproductions(DRM)

Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles  
 Italie - Rapport périodique quadriennal (2007-2011)  
 Annexe 2.Communication des statistiques disponibles

### 3.Consommations culturelles

Tableau 3.1.Pourcentage d'individus de six ans ou plus qui ont joué des spectacles et qui ont lis livres et journaux au moins une fois dans l'année dernière

Année	Théâtre	Cinéma	Musées et expositions	Concerts de musique classique	Autres concerts (pop musique)	Spectacles sportifs	Sites archéologiques et monuments	Qui lisent livres (au moins 1 dans les 12 mois dernières)	Qui lisent journaux au moins un fois par semaine
<b>2007</b>	21,0	48,8	27,9	9,3	19,2	26,5	21,6	43,1	58,1
<b>2008</b>	20,7	50,2	28,5	9,9	19,9	26,8	21,4	44,0	56,6
<b>2009</b>	21,5	49,6	28,8	10,1	20,5	26,7	21,9	45,1	56,2
<b>2010</b>	22,5	52,3	30,1	10,5	21,4	26,4	23,2	46,8	55,0
<b>2011</b>	21,9	53,7	29,7	10,1	20,8	28,4	22,9	45,3	54,0

Source: Istat; Indagine multiscopo "Aspetti della vita quotidiana"

Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles  
 Italie - Rapport périodique quadriennal (2007-2011)  
 Annexe 2. Communication des statistiques disponibles

**Tableau 3.2. Individus de 6 ans ou plus qui ont assisté aux spectacles dans l'année dernière, par sexe et par âge.  
 Année 2009**

(pour 100 individus de 6 ans ou plus de le même âge et de le même sexe)

Classes d'âges	Théâtre	Cinéma	Musées et expositions	Concerts de musique classique, opéra	Autres concerts (pop musique)	Spectacles sportifs	Sites archéologiques et monuments
<b>Hommes</b>							
6-10	29,5	67,9	40,3	3,8	8,1	37,4	24,9
11-14	30,5	77,4	43,6	9,3	18,2	53,3	25,8
15-17	27,5	82,9	38,3	9,4	29,9	56,2	24,3
18-19	26,0	85,8	38,1	14,5	44,1	66,5	26,8
20-24	18,8	82,7	28,6	14,2	46,6	59,4	22,7
25-34	18,9	71,1	28,9	13,4	35,6	49,0	23,3
35-44	19,3	56,4	27,8	9,8	24,6	40,0	24,3
45-54	20,7	49,1	31,5	11,1	20,5	40,2	27,6
55-59	18,5	36,0	28,4	8,6	16,2	32,8	24,0
60-64	22,3	31,9	29,1	11,2	11,8	28,8	23,6
65-74	13,9	19,8	19,6	7,3	7,3	17,9	16,3
75 e più	5,5	7,1	8,2	5,3	4,0	7,7	6,8
<b>Totale</b>	<b>19,4</b>	<b>51,3</b>	<b>28,2</b>	<b>9,9</b>	<b>21,5</b>	<b>37,9</b>	<b>22,4</b>
<b>Femmes</b>							
6-10	36,2	70,4	40,0	5,9	10,1	25,0	25,9
11-14	37,5	82,9	51,0	9,1	22,9	32,5	28,0
15-17	37,1	86,8	50,1	11,8	38,4	38,2	33,6
18-19	32,1	85,9	45,5	13,5	46,2	32,2	30,1
20-24	26,4	82,2	39,7	12,0	44,8	28,6	26,3
25-34	24,0	66,6	32,6	12,4	33,4	22,8	25,5
35-44	24,5	58,8	32,2	10,5	23,0	20,6	24,4
45-54	27,3	49,7	34,1	13,8	20,9	15,3	27,5
55-59	26,0	36,6	30,3	10,7	14,6	9,1	23,4
60-64	23,3	28,5	25,4	12,0	9,4	7,2	18,7
65-74	15,4	17,8	17,2	9,0	5,9	3,8	12,5
75 e più	7,4	5,5	6,4	3,5	2,8	1,6	3,8
<b>Totale</b>	<b>23,5</b>	<b>48,1</b>	<b>29,4</b>	<b>10,2</b>	<b>19,7</b>	<b>16,1</b>	<b>21,4</b>
<b>TOTAL</b>							
6-10	32,7	69,1	40,1	4,8	9,1	31,5	25,4
11-14	34,0	80,2	47,3	9,2	20,6	42,8	27,0
15-17	32,2	84,8	44,1	10,6	34,1	47,3	28,9
18-19	28,9	85,9	41,7	14,0	45,1	50,0	28,4
20-24	22,5	82,4	34,1	13,2	45,7	44,3	24,5
25-34	21,4	68,9	30,7	12,9	34,5	36,1	24,4
35-44	21,9	57,6	30,0	10,2	23,8	30,2	24,3
45-54	24,0	49,4	32,8	12,5	20,7	27,6	27,6
55-59	22,4	36,3	29,4	9,7	15,4	20,7	23,7
60-64	22,8	30,2	27,2	11,6	10,6	17,8	21,1
65-74	14,7	18,7	18,3	8,2	6,6	10,3	14,3
75 e più	6,7	6,1	7,1	4,2	3,2	3,9	4,9
<b>Totale</b>	<b>21,5</b>	<b>49,6</b>	<b>28,8</b>	<b>10,1</b>	<b>20,5</b>	<b>26,7</b>	<b>21,9</b>

Source: Istat

Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles  
 Italie - Rapport périodique quadriennal (2007-2011)  
 Annexe 2. Communication des statistiques disponibles

**Tableau 3.3. Individus de 3 ans ou plus par fréquence d'usage de l'ordinateur et individus de 6ans ou plus par fréquence d'usage d'internet. Par sexe et par âge. Année 2009**

(pour 100 individus de le même âge et de le même sexe)

Classes d'âges	usage de l'ordinateur					usage d'internet						
	Oui	Tous les jours	Une fois ou plus par semaine	Quelques fois par mois	Quelques fois par année	Pas d'usage	Oui	Tous les jours	Une fois ou plus par semaine	Quelques fois par mois	Quelques fois par année	Pas d'usage
<b>Hommes</b>												
3-5	18,2	2,3	8,9	4,7	2,3	75,2	-	-	-	-	-	-
6-10	55,2	8,5	34,0	10,2	2,6	41,5	29,1	2,9	15,9	7,8	2,5	65,4
11-14	82,0	35,2	42,5	2,9	1,5	15,7	70,4	23,2	36,8	7,8	2,7	26,6
15-17	86,6	52,4	30,1	3,4	0,7	11,5	81,7	43,8	31,0	5,6	1,3	15,7
18-19	87,5	56,4	27,7	2,7	0,8	10,0	85,5	48,7	31,4	4,8	0,6	12,2
20-24	79,2	52,6	22,2	3,0	1,4	17,0	78,3	46,4	25,8	4,2	1,9	17,5
25-34	71,1	46,8	19,5	3,4	1,4	26,1	69,5	40,1	22,8	5,0	1,7	26,8
35-44	66,2	41,9	19,1	3,9	1,3	31,6	62,6	34,0	21,9	4,9	1,8	34,7
45-54	58,4	37,6	15,5	3,9	1,4	39,7	55,3	28,9	20,2	5,0	1,2	42,2
55-59	43,4	28,3	12,5	2,0	0,6	54,5	40,8	20,8	15,4	3,3	1,3	56,5
60-64	35,2	19,8	13,2	1,8	0,5	63,1	32,8	15,4	13,9	2,4	1,2	64,4
65-74	14,7	7,4	5,5	1,2	0,6	83,4	13,1	6,3	5,0	1,2	0,5	84,0
75 e più	4,6	2,5	1,5	0,4	0,1	93,4	3,1	1,3	1,2	0,5	0,1	94,2
<b>Totale</b>	<b>52,8</b>	<b>31,1</b>	<b>17,2</b>	<b>3,3</b>	<b>1,1</b>	<b>44,8</b>	<b>49,8</b>	<b>25,7</b>	<b>18,4</b>	<b>4,2</b>	<b>1,4</b>	<b>47,2</b>
<b>Femmes</b>												
3-5	15,5	1,1	8,6	4,4	1,3	80,0	-	-	-	-	-	-
6-10	58,8	7,6	39,6	9,5	2,0	37,0	32,1	3,8	19,2	6,5	2,6	61,8
11-14	80,7	33,4	40,7	5,0	1,5	17,0	68,7	22,9	34,7	7,8	3,3	28,7
15-17	85,4	51,6	29,5	3,8	0,5	12,5	82,5	44,7	32,0	4,3	1,5	15,1
18-19	84,4	51,2	28,5	3,0	1,7	14,6	81,9	44,9	31,2	4,0	1,8	16,5
20-24	78,7	50,3	23,0	3,7	1,6	18,1	76,9	44,1	27,1	4,6	1,2	19,2
25-34	68,1	42,8	19,3	4,5	1,5	29,7	66,2	35,0	23,9	5,5	1,8	31,4
35-44	57,8	32,9	17,6	4,8	2,5	40,2	53,8	23,6	22,0	5,4	2,8	43,6
45-54	44,9	26,4	13,2	3,4	1,9	53,7	42,0	18,8	16,5	4,2	2,6	55,5
55-59	28,9	15,0	9,7	3,1	1,1	68,6	25,7	9,5	11,4	3,5	1,4	70,7
60-64	15,1	7,6	4,7	1,8	1,1	82,9	13,2	5,2	5,4	1,8	0,8	83,4
65-74	5,7	2,0	2,7	0,9	0,2	92,2	4,5	1,1	2,2	0,8	0,4	92,5
75 e più	1,1	0,2	0,5	0,2	0,1	96,5	0,5	0,2	0,1	0,1	0,1	96,2
<b>Totale</b>	<b>42,5</b>	<b>23,0</b>	<b>14,7</b>	<b>3,4</b>	<b>1,4</b>	<b>55,3</b>	<b>39,4</b>	<b>18,1</b>	<b>15,9</b>	<b>3,8</b>	<b>1,7</b>	<b>57,6</b>
<b>Hommes et Femmes</b>												
3-5	16,9	1,7	8,8	4,6	1,8	77,5	-	-	-	-	-	-
6-10	56,9	8,1	36,7	9,8	2,3	39,4	30,5	3,3	17,5	7,2	2,5	63,7
11-14	81,4	34,3	41,6	4,0	1,5	16,4	69,6	23,0	35,8	7,8	3,0	27,7
15-17	86,0	52,0	29,8	3,6	0,6	12,0	82,1	44,2	31,5	5,0	1,3	15,4
18-19	86,0	53,9	28,1	2,8	1,3	12,2	83,7	46,8	31,3	4,4	1,1	14,3
20-24	79,0	51,5	22,6	3,3	1,5	17,6	77,6	45,3	26,4	4,4	1,6	18,4
25-34	69,6	44,8	19,4	4,0	1,4	27,8	67,9	37,6	23,3	5,2	1,7	29,0
35-44	62,0	37,3	18,4	4,4	1,9	35,9	58,2	28,8	22,0	5,2	2,3	39,2
45-54	51,6	31,9	14,3	3,6	1,7	46,8	48,6	23,7	18,3	4,6	1,9	48,9
55-59	36,0	21,5	11,1	2,5	0,8	61,7	33,1	15,0	13,3	3,4	1,4	63,7
60-64	25,0	13,6	8,8	1,8	0,8	73,1	22,8	10,2	9,5	2,1	1,0	74,1
65-74	9,9	4,5	4,0	1,0	0,4	88,1	8,5	3,5	3,5	1,0	0,5	88,6
75 e più	2,4	1,1	0,9	0,3	0,1	95,4	1,5	0,6	0,5	0,3	0,1	95,4
<b>Totale</b>	<b>47,5</b>	<b>27,0</b>	<b>15,9</b>	<b>3,3</b>	<b>1,3</b>	<b>50,2</b>	<b>44,4</b>	<b>21,8</b>	<b>17,1</b>	<b>4,0</b>	<b>1,5</b>	<b>52,5</b>

**T.3.4. Pourcentage de ménages par objets technologiques possédés**

Année	Télévision couleur	Antenne parabolique	Decoder digitale terrestre	Lecteur DVD	Magnétoscope	Téléphone portable	Console de jeux vidéo	Ordinateur	Accès à Internet	Accès à Internet à haut débit
2009	96,1	33,1	29,2	63,3	55,7	90,7	20,1	54,3	47,3	34,5
2010	95,6	34,8	51,9	63,8	53,2	89,5	21,5	57,6	52,4	43,4
2011	96,3	36,4	67,1	63,2	48,7	91,6	21,1	58,8	54,5	45,8

Source: Istat

**T.3.5. Pourcentage d'individus de 3 ans ou plus, par fréquence d'usage de l'ordinateur**

Année	Oui	Tous les jours	Une fois ou plus par semaine	Quelques fois par mois	Quelques fois par année	Pas d'usage
2007	41,7	23,8	12,8	2,3	2,8	55,6
2008	44,9	24,4	15,7	3,5	1,3	53,2
2009	47,5	27,0	15,9	3,3	1,3	50,2
2010	51,0	30,7	16,0	2,9	1,3	46,9
2011	52,2	31,3	16,5	3,2	1,2	46,0

Source: Istat

La somma delle percentuali è pari a 100 se si sommano i valori "non indicato".

**T.3.6. Pourcentage d'individus de 6 ans ou plus par fréquence d'usage d'internet**

ANNI	Oui	Tous les jours	Une fois ou plus par semaine	Quelques fois par mois	Quelques fois par année	Pas d'usage
2007	36,8	16,1	13,7	3,4	3,6	60,0
2008	40,2	17,7	16,4	4,2	2,0	57,4
2009	44,4	21,8	17,1	4,0	1,5	52,5
2010	48,9	26,4	17,7	3,5	1,4	48,5
2011	51,5	28,3	18,2	3,6	1,5	46,6

Source: Istat

La somma delle percentuali è pari a 100 se si sommano i valori "non indicato".

**T.3.7. Pourcentage d'individus de 6 ans ou plus qui ont utilisé internet dans les 3 mois dernières pour lire ou télécharger journaux, news et magazines.**

Année	%
2005	11,0
2006	11,0
2007	14,9
2008	14,5
2009	19,7
2010	20,6
2011	25,1

Fonte: Istat, Indagine multiscopo sulle famiglie "Aspetti della vita quotidiana"



Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles  
 Italie - Rapport périodique quadriennal (2007-2011)  
 Annexe 2. Communication des statistiques disponibles

**Tableau 4.1. Nombre des employés en professions / secteurs culturels. En millier d'unités**

Années	Employé dans les professions et/ou secteurs culturels				employés dans d'autres professions et/ou secteurs	Total employés
	Total emploi culturel	avec une profession culturelle et dans le secteur culturel	avec une profession culturelle, mais dans un secteur non culturel	avec une profession non culturelle, mais dans un secteur culturel		
2004	569	129	221	219	21 836	22 404
2005	577	130	241	206	21 986	22 563
2006	585	132	247	206	22 403	22 988
2007	627	135	273	220	22 595	23 222
2008	635	140	279	216	22 770	23 405
2009	608	134	256	218	22 417	23 025
2010	585	137	249	199	22 287	22 872

Fonte: Istat. Estimes élaborées sur l'analyse des forces de travail

**Tableau 4.2. Dépenses des ménages . Valeurs enchainés. Année 2000 (en million d'euro)**

ANNI	Articles audiovisuels, photographiques, ordinateurs et accessoires	Autre biens durables pour la récréation et la culture	Autres articles récréatifs et équipement	Fleurs, plantes et animaux domestiques	Services récréatifs et culturels	Livres	Journaux et articles de bureau	Recréation et culture	Dépenses totales des ménages dans le territoire économique
2004	9 867	2 705	4 279	5 599	18 936	3 918	8 046	53 350	741 027
2005	10 586	2 743	4 434	5 551	17 731	3 874	7 851	52 770	748 256
2006	12 060	2 783	4 483	5 468	18 555	3 928	7 830	55 107	758 595
2007	12 272	2 974	4 667	5 389	19 779	3 907	7 650	56 638	766 724
2008	12 484	2 803	4 462	5 336	20 368	3 958	7 289	56 700	759 063

Fonte: ISTAT. Classificazione Istat.

L'usage des index enchainés entraîne la perte des l'addiction des composants enchainés exprimés en termes monétaires. en effet la somme des valeurs d'un agrégé n'est pas la même de la valeur enchainées du même agrégé.

L'enchainement des index du type Laspeyres garantit toutefois la propriété de l'additivité pour l'année de référence et pur l'année suivante

**Tableau 4.3. Pourcentage des dépenses des ménages pour les loisirs et pour la culture sur la dépense totale des consommations finales (a) – Valeurs courantes des dépenses totales (2000-2007)**

ANNI	%
2000	7,3
2001	7,2
2002	7,2
2003	7,0
2004	7,2
2005	6,9
2006	6,9
2007	6,9

Fonte: Istat, Conti economici regionali

(a) Les données sont référés aux comptes économiques régionaux publiés au mois de septembre 2010, en suivant le classement des activités économiques Ateco 2002. La mise au jour des séries régionales dans l'Ateco 2007 sera disponibles dans le site web de l'Istat au début de l'année 2012

Tableau 4.4. Budget du Mibac sur la dépense publique et sur le PIB

*Ministère pour les biens et les activités culturelles*

Année	Totale générale de la dépense de l'état	Prévision des frais	% sur le bilan de l'état	Consomptif	% PIB
2000	534 301 220 904	2 102 267 762	0,39%	2 398 719 341	0,18
2001	609 217 564 699	2 240 982 404	0,37%	2 707 783 742	0,18
2002	609 225 460 106	2 114 531 106	0,35%	2 478 989 157	0,16
2003	669 985 602 301	2 116 173 301	0,32%	2 583 527 910	0,16
2004	654 485 846 000	2 196 711 000	0,34%	2 405 206 549	0,16
2005	645 360 867 507	2 200 625 507	0,34%	2 408 291 149	0,15
2006	651 341 048 752	1 859 838 752	0,29%	2 226 883 335	0,13
2007	683 826 580 163	1 987 001 163	0,29%	2 230 275 797	0,13
2008	730 838 103 020	2 037 446 020	0,28%	2 116 328 608	0,13
2009	752 593 326 137	1 718 595 000	0,23%	1 937 309 228	0,11
2010	801 798 067 118	1 710 407 803	0,21%	1 795 542 456	
2011	742 579 022 571	1 425 036 650	0,19%		

Analyse du consommif 2010

Titre I: Dépenses courantes	1 431 274 997
Titre II: Investissements	355 518 825
Titre III: Remboursement du dette publique	8 748 634
	1 795 542 456

Analyse du consommif 2009

Titre I: Dépenses courantes	1 439 482 694
Titre II: Investissements	489 544 319
Titre III: Remboursement du dette publique	8 282 215
	1 937 309 228

Analyse du consommif 2008

Titre I: Dépenses courantes	1 556 211 497
Titre II: Investissements	541 818 514
Titre III: Remboursement du dette publique	18 298 597
	2 116 328 608

Analyse du consommif 2007

Titre I: Dépenses courantes	1 607 855 602
Titre II: Investissements	605 022 473
Titre III: Remboursement du dette publique	17 397 722
	2 230 275 797

Analyse du consommif 2006

Titre I: Dépenses courantes	1 490 395 533
Titre II: Investissements	719 955 124
Titre III: Remboursement du dette publique	16 532 678
	2 226 883 335

Analyse du consommif 2005

Titre I: Dépenses courantes	1 542 942 220
Titre II: Investissements	849 638 126
Titre III: Remboursement du dette publique	15 710 803
	2 408 291 149

Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles  
 Italie - Rapport périodique quadriennal (2007-2011)  
 Annexe 2. Communication des statistiques disponibles

**Tableau 4.5. Dépenses des Municipalités pour la culture (année 2009)**

**Investissements des Municipalités. Année 2009 (données provisoires en euros)**

Fonctions et services	Investissements (1)	Virements de capitaux	Capitaux destinés aux participations actionnaires	Total	% du total
Fonctions concernant la culture et le patrimoine culturel, dont :	508 498 690	41 682 798	43 338 914	593 520 402	3,1
- Bibliothèques musées et pinacothèques	247 291 002	8 747 284	14 735 019	270 773 305	
- Activités culturels et différents services dans le secteur culturel	261 207 686	32 935 518	28 603 896	322 747 100	
<b>Totale des dépenses pur fonctions et services</b>	<b>17 403 730 964</b>	<b>1 405 324 932</b>	<b>279 025 318</b>	<b>19 088 081 214</b>	

(1) Comprends : achats de biens immeubles; expropriations et servitudes onéreuses; achat de biens réalisé en économie; achat de meubles, machines et outils; contrats professionnels externes; crédits et avances d'argent

**Dépenses courantes des Municipalités. Année 2009 (données provisoires en euros)**

Fonctions et services	Personnel	Fonctionnement (1)	Virements	TOTAL	% du total
Fonctions concernant la culture, dont :	508 046 454	871 928 392	394 225 640	1 774 200 486	3,4
- Bibliothèques musées et pinacothèques	358 317 060	365 603 101	77 221 340	801 141 501	
- Activités culturels et différents services dans le secteur culturel	149 729 394	506 325 290	317 004 302	973 058 986	
<b>Totale des dépenses pur fonctions et services</b>	<b>16 575 396 617</b>	<b>29 735 264 943</b>	<b>6 372 362 923</b>	<b>52 683 024 483</b>	

(1) Comprends : biens de consommation ; achat de services et/ou de matières premières ; inter êts passifs et coûts financiers ; impôt et taxes; charges extraordinaires; amortissements d'exercice

Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles  
 Italie - Rapport périodique quadriennal (2007-2011)  
 Annexe 2. Communication des statistiques disponibles

**Tableau 4.6. Dépenses des Provinces (Départements) pour la culture (année 2009)**

**Dépenses courantes des provinces Année 2009** (données provisoires en Euro)

Interventions, fonctions et services	Personnel	Fonctionnement (1)	Virements	TOTAL	% du total
Fonctions concernant la culture et le patrimoine culturel	47 208 050	67 525 959	99 979 238	214 713 247	2,4
- Bibliothèques, musées et pinacoteques	17 754 991	18 907 012	12 139 561	48 801 564	
- Valorisation du patrimoine culturel et activités culturelles	29 453 059	48 618 947	87 839 677	165 911 683	
<b>Totale des dépenses pur fonctions et services</b>	<b>2 344 081 066</b>	<b>4 881 328 656</b>	<b>1 861 289 394</b>	<b>9 086 699 116</b>	

(1) Comprends : achat de biens de consommation et/ou de matières premières; achat de services ; usage de biens tiers ; intérêts passifs et charges financières ; impôt et taxes; charges extraordinaires pour la gestion courante; amortissements d'exercice

**Investissements des Provinces (Départements). Année 2009** (données provisoires en Euro)

Interventions, fonctions et services	Investissements (1)	Virements de capitaux	Capitaux destinés aux participations actionnaires	TOTAL	% du total
Fonctions concernant la culture et le patrimoine culturel	23 880 119	8 874 574	465 743	33 220 436	1,0
- Bibliothèques, musées et pinacoteques	6 012 643	3 152 098	85 243	9 249 984	
- Valorisation du patrimoine culturel et activités culturelles	17 867 476	5 722 476	380 500	23 970 452	
<b>Totale des dépenses pur fonctions et services</b>	<b>2 855 801 038</b>	<b>402 740 320</b>	<b>58 885 702</b>	<b>3 317 427 060</b>	

(1) Comprends : concession de crédits et avances d'argent ; achat de biens immeubles ; expropriations et servitudes onéreuses; achat de biens spécifiques pour travaux en économie ; achat de meubles, machines et outils techniques ; contrats professionnels externes